RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LOIX

DE 2009 A 2020
ET PRÉVISIONS POUR 2021

Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré – Enregistrée à la Préfecture de Charente-Maritime – RNA : W173000802
Siège social : 8, route de la Patache 17880 LES PORTES-EN-RE
Adresse de correspondance : Boîte Postale n°90003 17880 LES PORTES-EN-RE
Adresse électronique : contact.adcnordiledere@gmail.com
Site Internet : www.adc-nordiledere.com

TABLE DES MATIERES

I. SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOIX 5

II. GENERALITES 5

III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT 5

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement 5
III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière 6
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement 7
III.4 Commentaires 8

IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT 9

IV.1 Graphiques 9
IV.2 Commentaires 10

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE 10

V.1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune en 2020 et 2021 10
V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune 11
V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière 11
V.4 Autres recettes réelles de fonctionnement consolidées 12
V.5 Impôts et taxes 12
V.5.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes 12
V.5.2 Evolution des recettes des contributions directes 13
V.5.2.1 Taxe d'Habitation 13
V.5.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 15
V.5.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties 17
V.5.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 20
V.5.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) 22
V.5.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises 22
V.5.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises 25
V.5.3 Taxe de séjour 26
V.5.4 Attributions de compensation 26
V.5.5 Analyse 27
V.5.6 Commentaires 28
V.5.6.1 Fiscalité des particuliers 28
V.5.6.2 Fiscalité des professionnels 28

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE 29

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune 29
VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière 29
VI.3 Charges de personnel 30
VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel 30
VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel 30
VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière 32
VI.3.4 Commentaires 32
VI.4 Autres dépenses réelles de fonctionnement 33
VI.5 Subventions aux associations 33
VI.5.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement 33
VI.5.2 Liste des bénéficiaires des subventions 34

VII. EMPRUNTS 34

VII.1 Emprunts bancaires 34
VII.2 Crédit de trésorerie 35

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS 35

VIII.1 Endettement non-consolidé 35

VIII.2 Endettement consolidé 36
VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'Ile de Ré 36
VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de Loix 36
VIII.2.3 Contrôle 37
VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé 37

IX. INVESTISSEMENTS 38
IX.1 Réalisation des budgets d'investissement 38
IX.2 Opérations d'équipement 39
IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels 40
IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants 40
IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants 41
IX.4.2 Soldes de trésorerie 41

X. DISPONIBILITES 41
X.1.1 Fonds de roulement 41
X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général 42
X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé 42
X.1.1.3 Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière 43
X.1.2 Besoin en fonds de roulement 44
X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453 45
X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers 45
X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée 45

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOIX DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021 47

XI. METHODOLOGIE 48
XI.1 Avertissement 48
XI.2 Avant-propos 48
XI.3 Quelques définitions de base 48
XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées 48
XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement 49
XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement 49
XI.3.4 Marge brute d'autofinancement 49
XI.3.5 Marge nette d'autofinancement 49
XI.3.6 Unités Foncières 49
XI.4 Méthodologie retenue 49
XI.5 Transparence financière 50

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LOIX 50
XII.1 Généralités 50
XII.2 Budget Général ou Budget Principal 50
XII.3 Budget Annexe « Ecotaxe » 50
XII.4 Budget Annexe « Zone de Mouillages du Grouin » 51
XII.5 Budget Annexe « Zone Salicole » 51
XII.6 Budget Annexe du « Clos du Communal » 51
XII.7 Budget Annexe du « Camping Municipal Les Ilates » 52
XII.8 Budget Annexe de la « Zone d'Activités » 52

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2021 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020 52
XIII.1 Budget Général ou Budget Principal 52
XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 52
XIII.1.1.1 Section de fonctionnement 52
XIII.1.1.2 Section d'investissement 52
XIII.1.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 52
XIII.1.2.1 Section de fonctionnement 53

XIII.1.2.2 Section d'investissement 53
XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe » 53
XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 53
XIII.2.1.1 Section de fonctionnement 53
XIII.2.1.2 Section d'investissement 53
XIII.2.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 53
XIII.2.2.1 Section de fonctionnement 53
XIII.2.2.2 Section d'investissement 54
XIII.3 Budget Annexe « Zone de Mouillages du Groin » 54
XIII.3.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 54
XIII.3.1.1 Section d'exploitation 54
XIII.3.1.2 Section d'investissement 54
XIII.3.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 54
XIII.3.2.1 Section d'exploitation 54
XIII.3.2.2 Section d'investissement 54
XIII.4 Budget Annexe « Zone Salicole » 55
XIII.4.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 55
XIII.4.1.1 Section d'exploitation 55
XIII.4.1.2 Section d'investissement 55
XIII.4.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 55
XIII.4.2.1 Section d'exploitation 55
XIII.4.2.2 Section d'investissement 55
XIII.5 Budget Annexe « Clos du Communal » 55
XIII.5.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020 55
XIII.5.1.1 Section de fonctionnement 55
XIII.5.1.2 Section d'investissement 56
XIII.5.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020 56
XIII.5.2.1 Section de fonctionnement 56
XIII.5.2.2 Section d'investissement 56

I. SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOIX

La commune de Loix a connu par le passé des situations financières « tendues » mais a priori *maîtrisées, notamment lorsqu'elle a réalisé de lourds investissements.*
Ses efforts n'ont pas été vains puisqu'ils lui ont notamment permis de maintenir un dynamisme économique et de voir sa population permanente croître (à l'opposé de toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré).

Les indicateurs liés aux marges brutes et nettes d'autofinancement sont globalement bons depuis le milieu des années 2010 même si on constate une dégradation significative en 2020 (liée pour partie à la crise sanitaire).
La qualité des prévisions budgétaires devraient pouvoir être retrouvée comme par le passé.
Les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement semblent globalement maîtrisées tout comme les charges de personnel.
L'endettement est plutôt élevé et les disponibilités modestes.
Les capacités d'investissement sont contraintes mais l'équipe municipale en place n'hésite pas à les utiliser à leur pleine mesure.

Ainsi, il nous semble que, dans cet environnement globalement positif l'équipe municipale pourrait s'atteler à corriger les quelques aspects soulevés au long de cette étude, pour avoir, à tout moment et notamment dans des périodes de crise comme celle que nous traversons, une vision claire de la situation financière de la commune, éviter les dérives potentiellement nuisibles et gérer la commune au plus près des intérêts de ses résidents / contribuables.
Alors, sur des bases saines et solides, elle pourra d'autant mieux poursuivre son action pour maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'Ile de Ré (commerces, école…), faciliter les installations professionnelles (jeunes artisans du secteur du bâtiment, commerces…), faciliter le logement de nouveaux résidents permanents… notamment lorsque les contraintes liées aux suites de la tempête Xynthia seront, espérons-le, revues et atténuées.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :
- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la commune de Loix,
- et le résumé des Budgets Primitifs 2021 et des Comptes Administratifs 2019 et 2020.

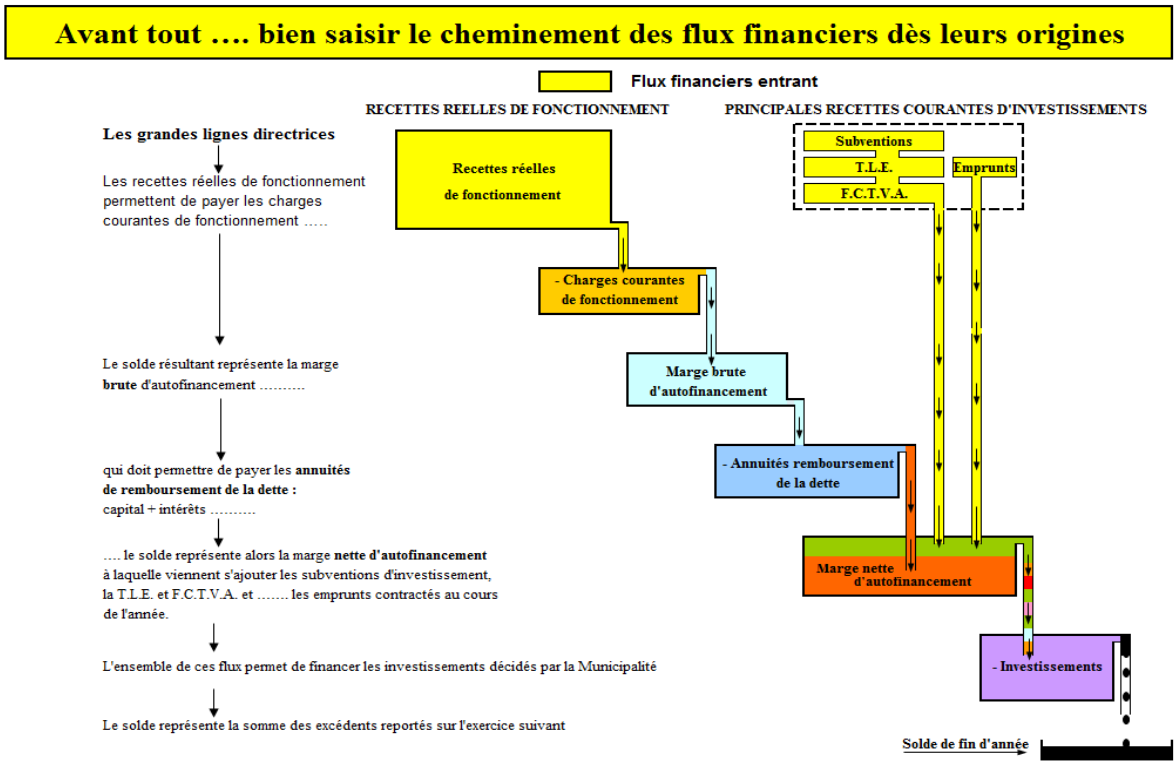

III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Pour mémoire le Budget Général de la commune et les Budgets Annexes de son ancien « Camping municipal », de son ancienne « Zone d'Activités », de sa « Zone Salicole », de sa « Zone de Mouillages » et du « Clos du Communal » sont consolidés, par nos soins, dans les éléments qui suivent.

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2020 et du Budget Primitif de 2021, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement de la commune de Loix et de ses Budgets Annexes.

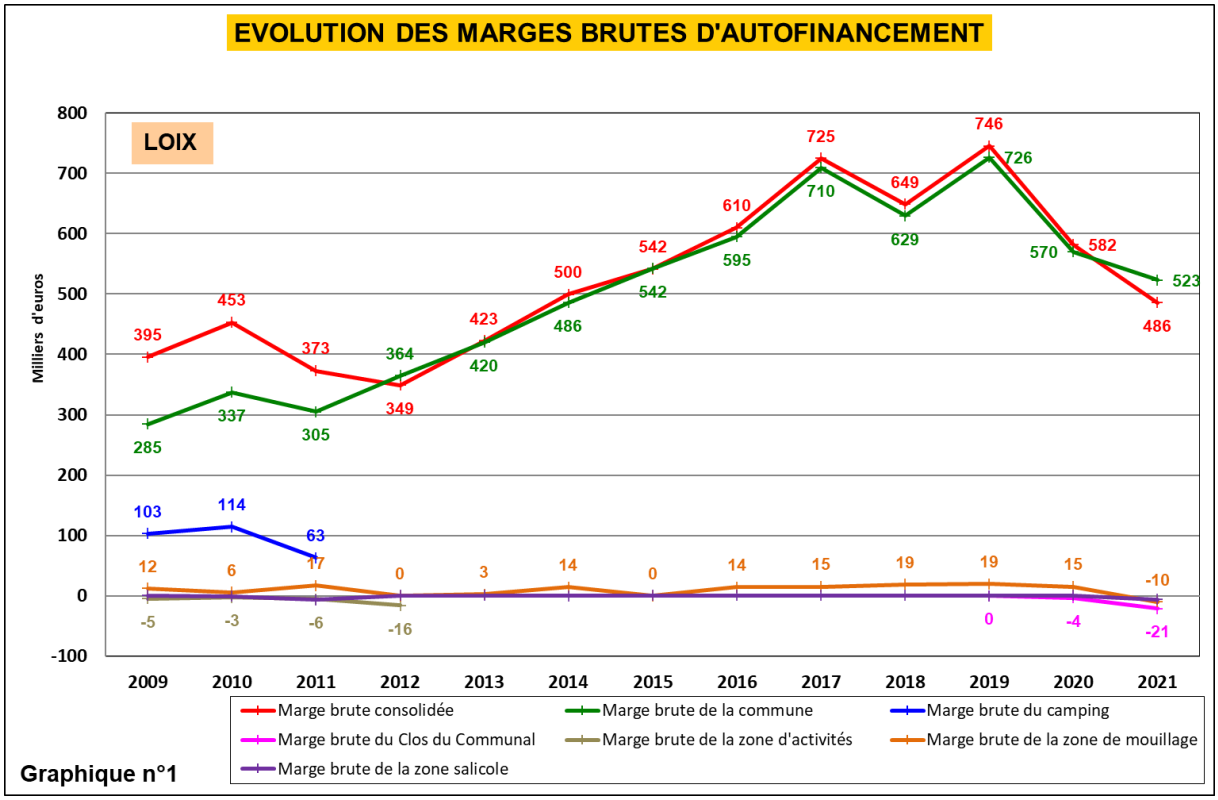

Graphique n°1

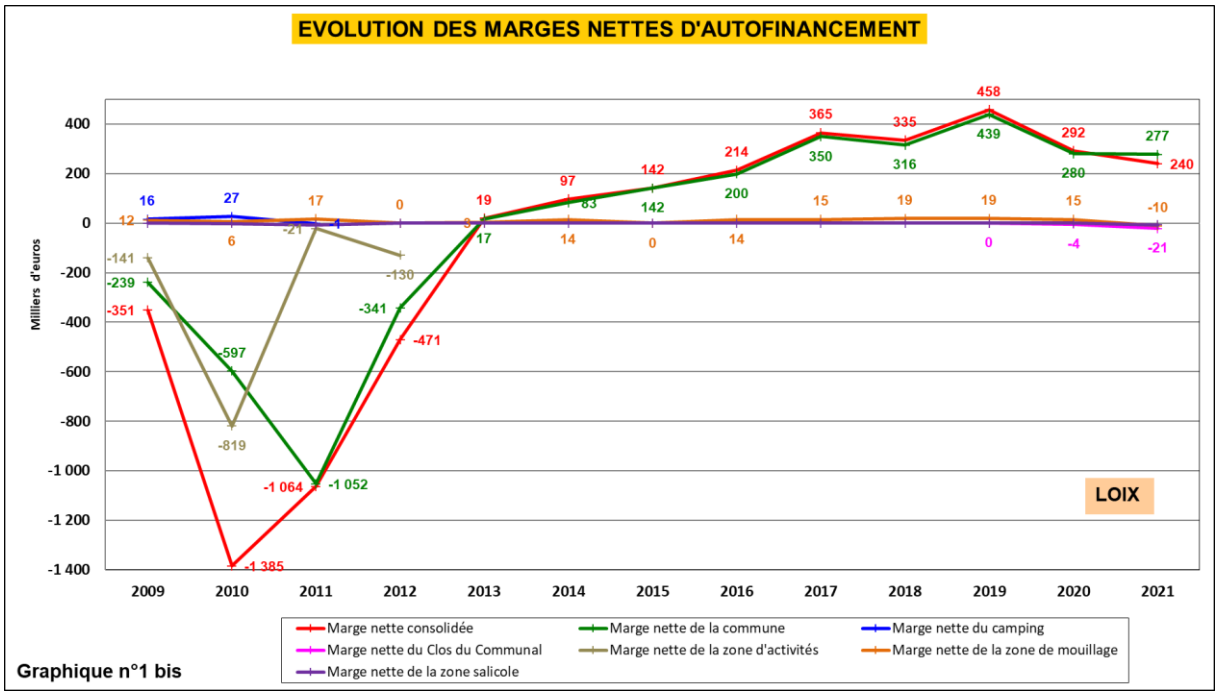

Graphique n°1 bis

Les marges brutes d'autofinancement :

- des Budgets Annexes de la « Zone Salicole », de la « Zone de Mouillages », de la « Zone d'Activités » et du « Clos du Communal » sont relativement anecdotiques,
- du Budget Annexe « Camping Municipal » étaient plus conséquentes et voisines de 100 k€,
- du Budget Principal et consolidées étaient sur des phases de décroissance jusqu'en 2011 / 2012 et des phases de croissance jusqu'en 2019,
- la baisse annoncée, l'année dernière, pour 2020 s'est confirmée et perdurerait en 2021.

Les marges nettes d'autofinancement :

- des Budgets Annexes de la « Zone Salicole », de la « Zone de Mouillages » et du « Clos du Communal » sont relativement anecdotiques,
- des autres budgets sont très dégradées jusqu'en 2012 ; la période 2013 / 2019 est une période de croissance ; l'année 2020 marque une dégradation de cet indicateur ; 2021 serait une année de stabilisation.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

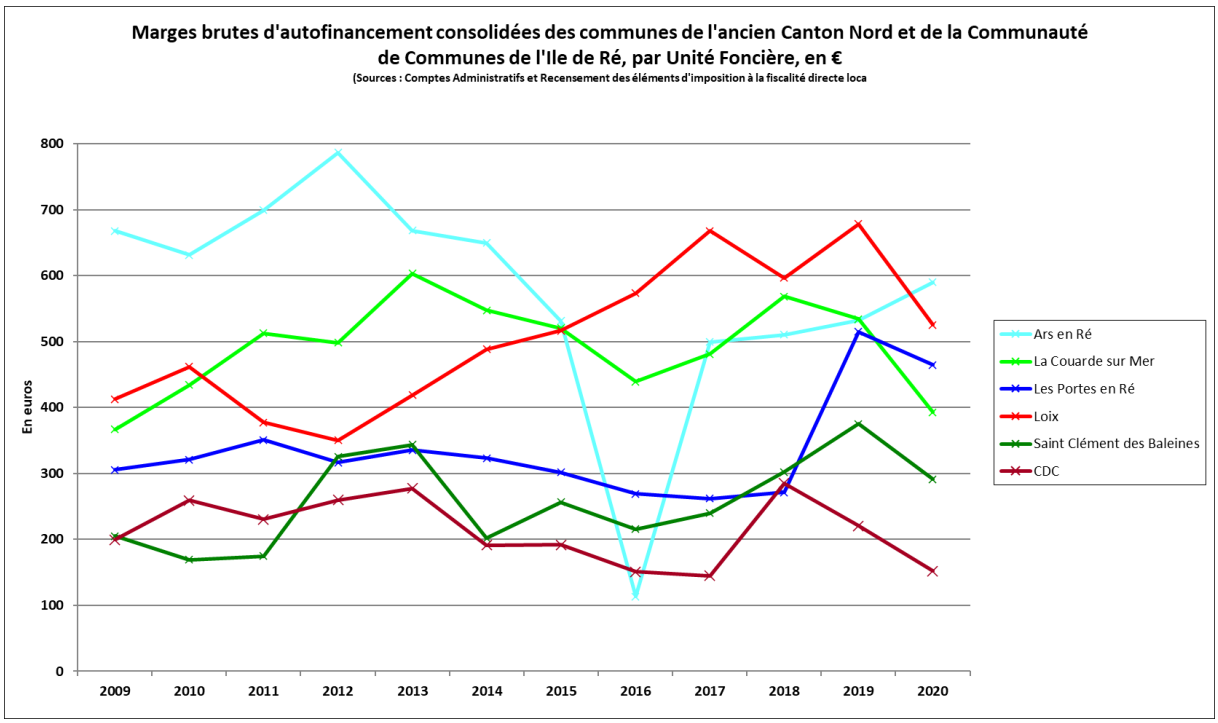

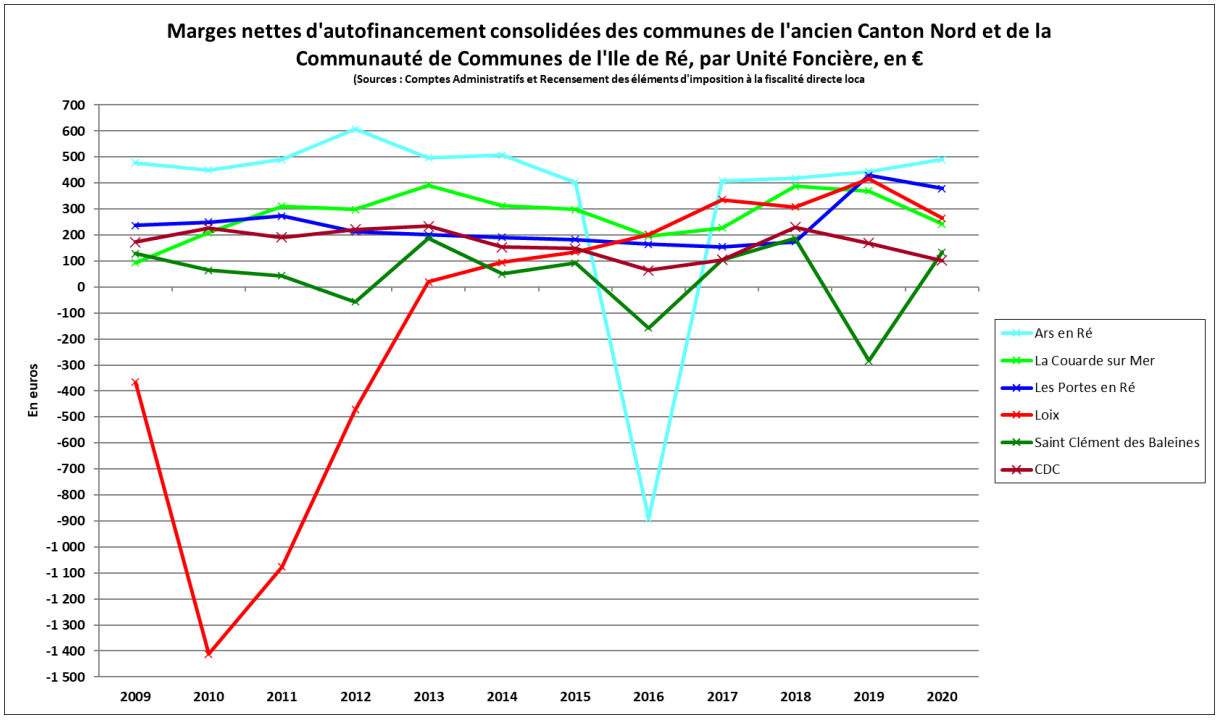

De 2016 à 2019, la commune de Loix présentait les meilleures marges brutes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière. Avec la baisse constatée en 2020, elle s'est fait dépasser par la commune d'Ars-en-Ré en la matière.

En matière de marges nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière, la situation comparative de la commune de Loix était très mauvaise jusqu'en 2013 mais, depuis cette date, l'amélioration de cet indicateur l'a amenée vers les meilleurs niveaux. L'année 2020 marque cependant une nouvelle dégradation de cet indicateur.

III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, sur la période de 2010 à 2020, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel) du Budget Principal, on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :

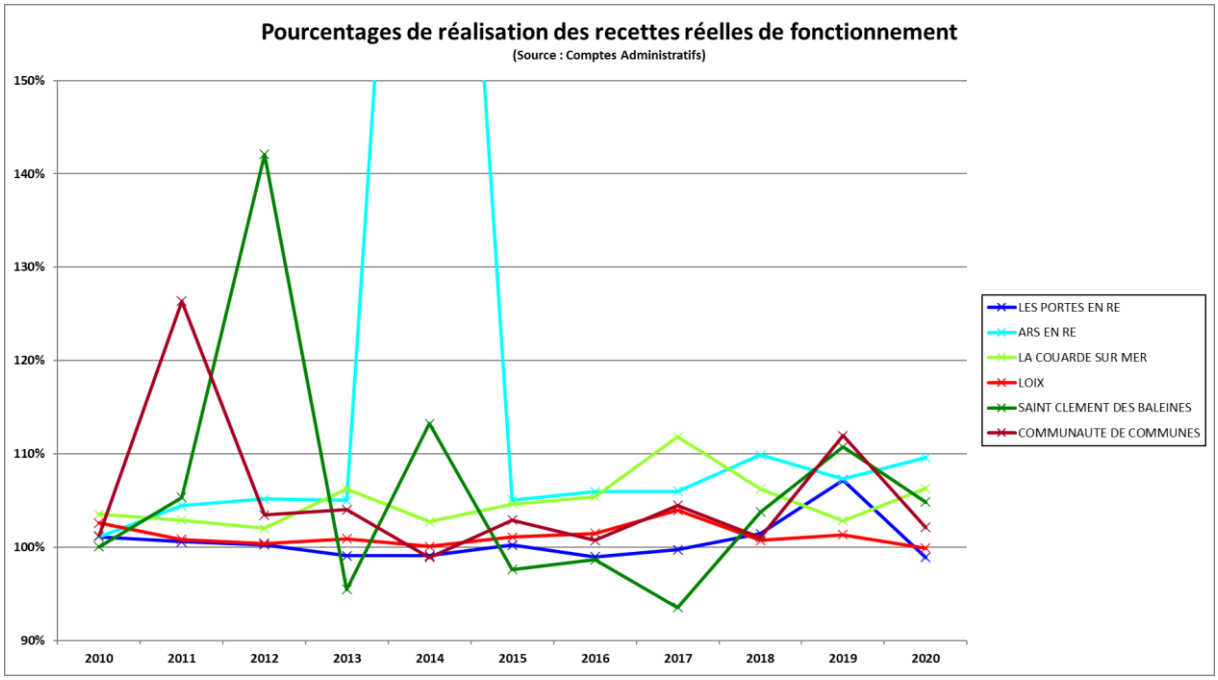

Nous constatons que, pour la commune de Loix, les recettes réelles de fonctionnement engagées et celles comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches de celles votées aux Budgets Primitifs (corrigées, pour mémoire, de Décisions Modificatives en cours d'année) :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %
- et la moyenne s'établie à 101,2 % sur la période étudiée.

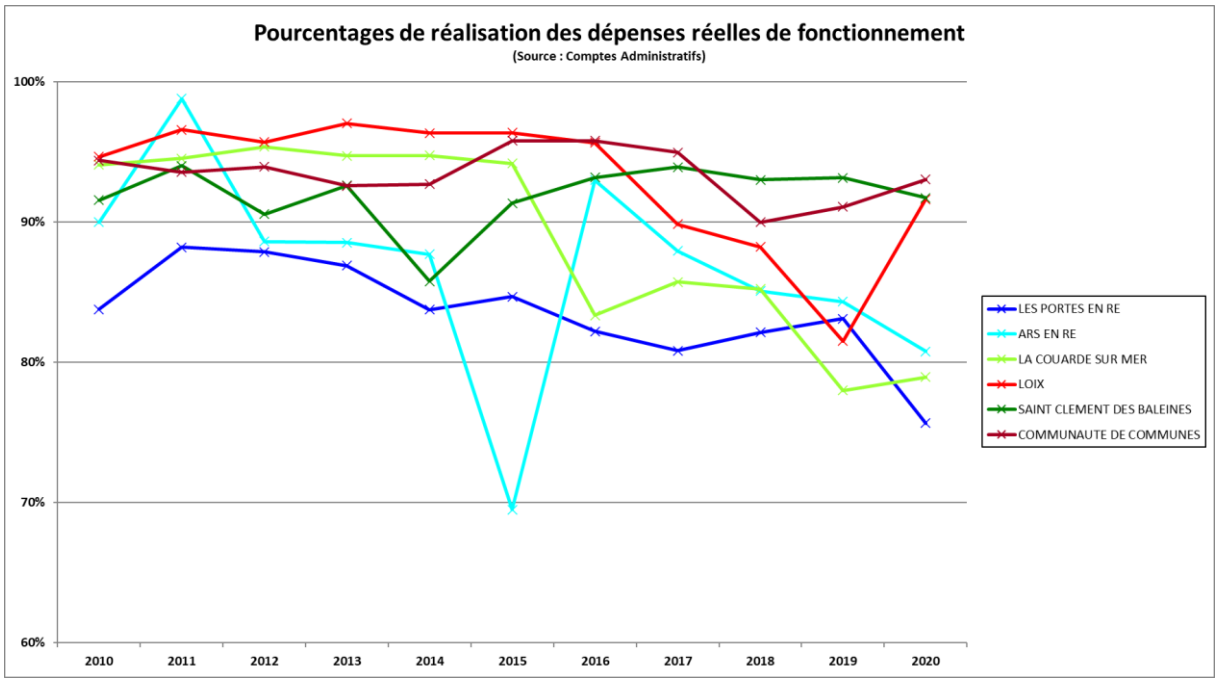

En matière de dépenses réelles de fonctionnement, comme le montre le graphique ci-dessus :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 81,5 % (en 2019) et 97,0 % (en 2013),
- la moyenne s'établissant à 93 % sur la période étudiée,
- l'amélioration constatée en 2020 signera peut-être un retour vers les meilleurs niveaux connus par le passé.

III.4 Commentaires

Budget Annexe du « Clos du Communal » :

Le Budget Annexe du « Clos du Communal » (projet immobilier dans le centre du village) est actuellement un budget qui enregistre des dépenses mais pas de recettes.
Le Budget Principal de la commune a donc pris à sa charge 16,1 k€ de déficit en 2020 ; pour 2021, une nouvelle prise en charge a été budgétisée à hauteur de 130,4 k€.
Pour mémoire, dans nos calculs, ces mouvements sont neutralisés : non prise en compte de la dépense dans le Budget Principal et non prise en compte de la recette dans le Budget Annexe du « Clos du Communal ».

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

Nous indiquions dans la Radioscopie de l'année dernière : « *il est regrettable que la commune de Loix, qui avait les meilleurs pourcentages de réalisations budgétaires en matière de fonctionnement et pouvait être montrée en exemple aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, ait connu une dégradation continue d'un de ces deux indicateurs (dépenses) depuis 2017. Nous commençons malheureusement à douter que l'équipe municipale ait à cœur de retrouver, dans ce domaine, le niveau de performance qu'elle connaissait par le passé, mais espérons être contredit dès l'année prochaine.* »
Nous constatons avec satisfaction que nous avons été contredits.

Marges brute et nette d'autofinancement :

Jusqu'en 2012 la situation financière de la commune de Loix était très dégradée : la pression des remboursements d'emprunts était trop forte, les marges nettes d'autofinancement étaient négatives et la commune vivait « au-dessus de ses moyens » !

Puis la croissance des marges brutes d'autofinancement et le desserrement de l'étau de l'endettement ont permis une amélioration de la situation, redonnant à la commune des marges nettes d'autofinancement positives et donc la possibilité de consacrer une part de ses excédents de fonctionnement à des opérations d'investissement.
En 2019, les marges brute et nette d'autofinancement ont même atteint leurs plus hauts niveaux depuis 2010 et, rapportées aux Unités Foncières, elles sont les plus élevées des collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.

En 2020, année particulière de crise sanitaire, la baisse des recettes réelles de fonctionnement et la hausse des charges courantes de fonctionnement ont entrainé une baisse significative des ces deux indicateurs.

Pour 2021, année de nouveau particulière, nous resterons prudents quant à l'analyse *a priori* de l'évolution de ces deux indicateurs.

Conclusion :

Ainsi il nous semble souhaitable que la commune de Loix persiste dans l'amélioration de la production des prévisions budgétaires en matière de fonctionnement, ce qui permet aux élus locaux d'apprécier au mieux la tendance générale de l'évolution des finances communales et de les gérer au plus près des intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour information, dans ce qui suit :
- les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement (*cf.* point XI.3.1 ci-dessous) du Budget Principal de la commune auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement sont celles définies au point XI.3.3 ci-dessous.

IV.1 Graphiques

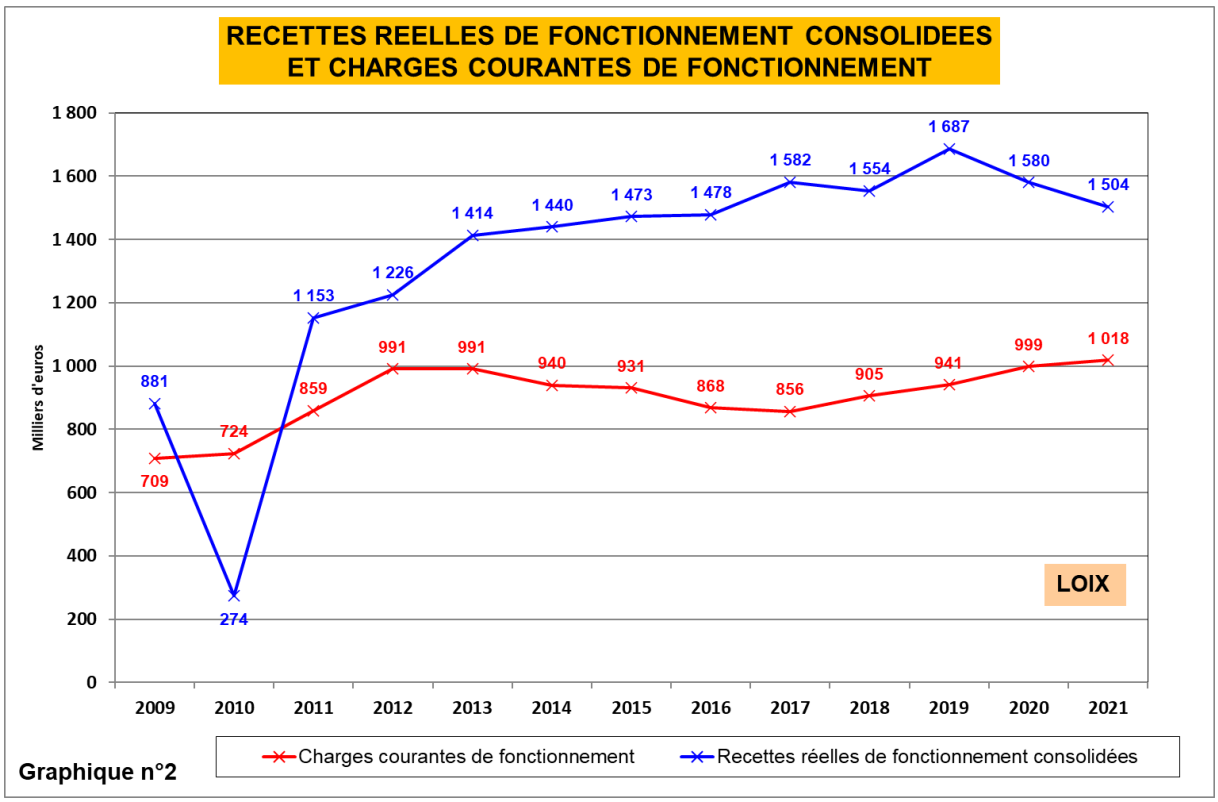

Graphique n°2

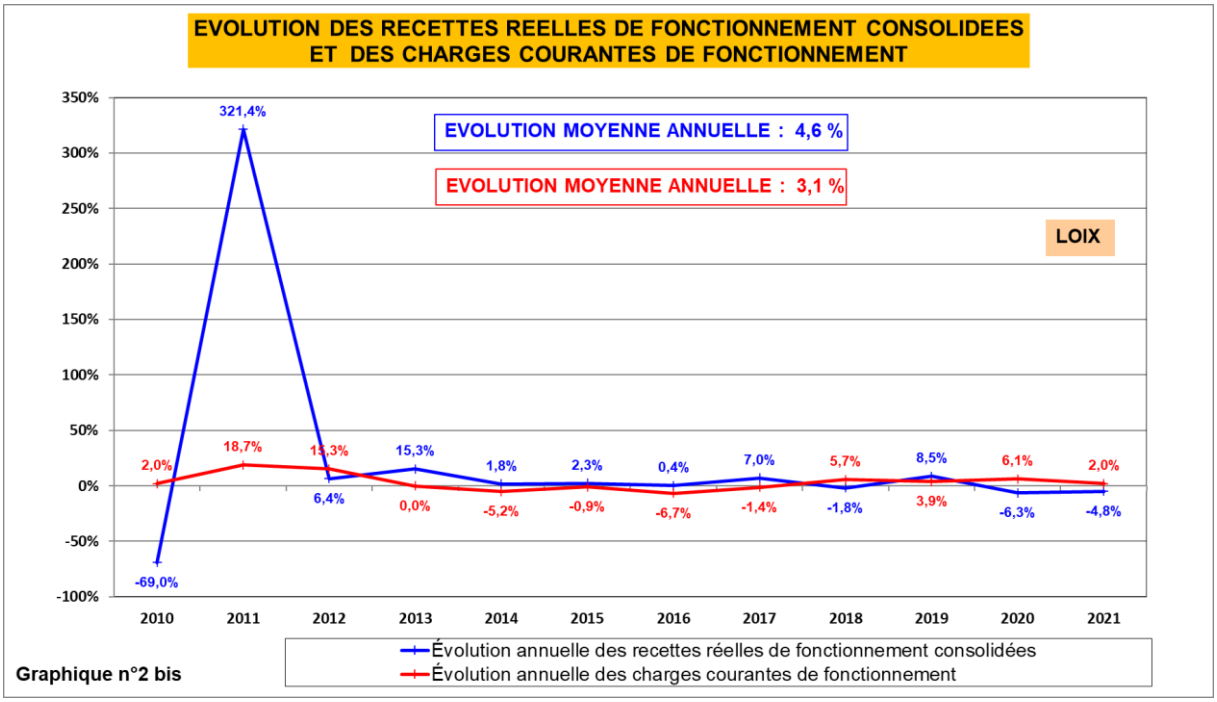

Graphique n°2 bis

En 2010, du fait d'importants remboursements d'emprunts, la marge nette d'autofinancement du Budget Annexe « Zone d'Activités » était très dégradée, faisant plonger les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Exception faite de cet incident, on constate que :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
  - sont sur une tendance globale haussière jusqu'en 2019,
  - sont en baisse significative en 2020,
  - sont annoncées en baisse en 2021,
- les charges courantes de fonctionnement :
  - après une phase de hausse de 2010 à 2012,
  - sont en décroissance jusqu'en 2017,
  - puis de nouveau en hausse à partir de 2018.

Ainsi, sur la période 2009 à 2020, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 4,6 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 3,1 %.

IV.2 Commentaires

Hors évènements exceptionnels, la variation annuelle des charges courantes de fonctionnement est généralement inférieure à la celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées.
Ainsi, les charges courantes de fonctionnement semblant globalement maîtrisées, sont à mettre en parallèle des recettes réelles de fonctionnement consolidées semblant globalement en hausse.
Les courbes des recettes réelles de fonctionnement consolidées et des charges courantes de fonctionnement ont ainsi tendance à diverger, ce qui constitue un point positif pour les finances de la commune de Loix.
Cependant en 2020, année de crise sanitaire, cette tendance s'est inversée et les prévisions budgétaires de 2021 confirmeraient cette inflexion.

Par ailleurs, dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions,
- passé la crise sanitaire, devra retrouver la corrélation entre les évolutions des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE

V.1 Evolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune en 2020 et 2021

Les activités annexes ont contribué à hauteur de + 12 k€ en 2020 aux recettes de fonctionnement consolidées de la commune de Loix. En 2021 cette contribution est estimée à – 37 k€.

Entre 2019 et 2020 :

- la principale hausse est celle du poste « 73111 – Taxes foncières et d'habitation » pour 18 k€ (+ 3 %),
- les principales baisses sont celles des postes :
  - « 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » pour 99 k€ (- 32 %),
  - et « 7588 – Autres produits divers de gestion courante » pour 15 k€ (- 34 %).

Entre 2020 et 2021 :

- les « Impôts et taxes » seraient relativement stables,
- et les « Dotations, subventions et participations » seraient en baisse de 42 k€ environ (- 34 %).

V.2 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2020, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de Loix et leurs évolutions étaient les suivantes :

		en k€	en %	Evolution
70	REVENUS DE GESTION COURANTE	244	*19%*	*458%*
73	IMPOTS ET TAXES	795	*61%*	*75%*
	dont contributions directes	*617*	*47%*	*58%*
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	183	*14%*	*-43%*
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	181	*14%*	*10%*
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-13	*-1%*	-
	Apport annuel des activités annexes à la commune	-79	*-6%*	*-110%*
76	PRODUITS FINANCIERS	0	*0%*	*-67%*
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES		**1 312**	***100%***	*79%*

Ainsi, sur cette période, la commune de Loix :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante du fait du développement des produits de l'article « n°70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal » (dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, il est indiqué que les comptes « 70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal » et « 752 – Revenus des immeubles » enregistrent les loyers et redevances d'occupation du domaine public de la commune versés par les locataires de logements, de commerces, par le camping et par l'occupant du complexe sportif),
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,

devrait inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement consolidées de 2020, aux recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

		2020 réel		2020 calculé avec inflation	
70	REVENUS DE GESTION COURANTE	320	20%	64	7%
73	IMPOTS ET TAXES	973	62%	622	63%
	dont contributions directes	*737*	*47%*	*524*	*53%*
74	DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	123	8%	239	24%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	183	12%	187	19%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-30	-2%	0	0%
	Apport annuel des activités annexes à la commune	12	1%	-126	-13%
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES		**1 580**	**100%**	**987**	**100%**

Globalement la hausse des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation, à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » et des « Autres produits de gestion courante » qui sont, sans surprise pour les premières, en baisse.

V.3 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

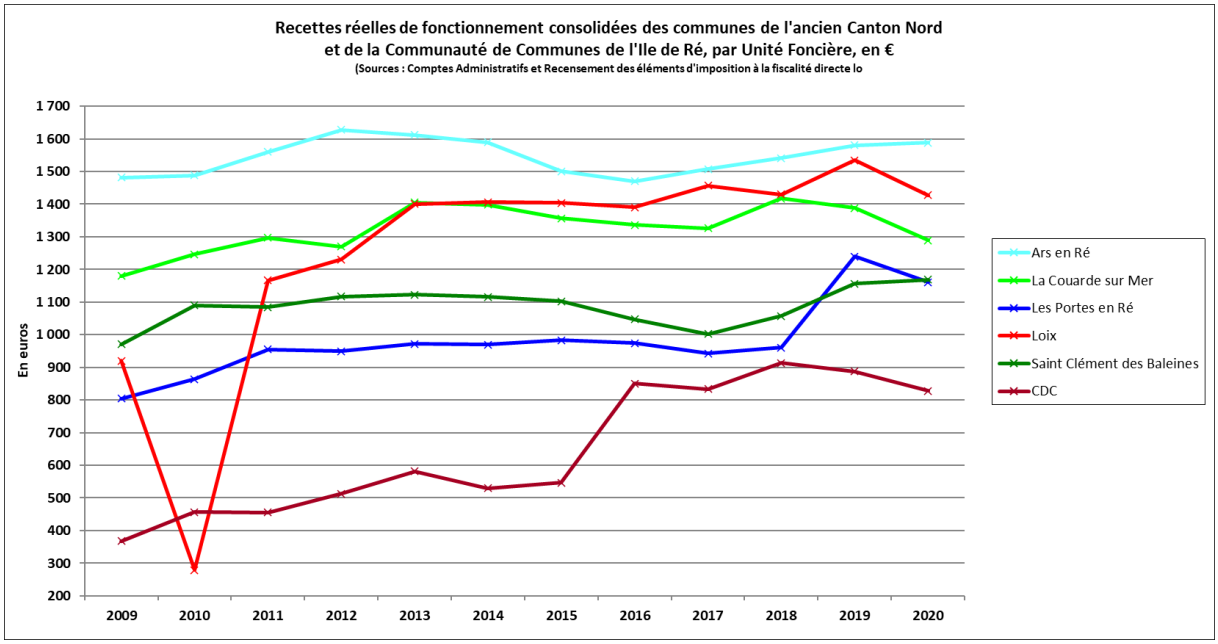

Hors évènement de 2010 relaté précédemment, les recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière de la commune de Loix sont sur une tendance haussière et sont passées de 900 € environ en 2009 à plus de 1 500 € en 2019. L'année 2020 marque une inversion de cette tendance.
Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, la commune de Loix tend, depuis 2011, vers les meilleures valeurs pour cet indicateur.

V.4 Autres recettes réelles de fonctionnement consolidées

L'évolution des autres recettes de fonctionnement consolidées (donc hors « Impôts et taxes ») de la commune de Loix est illustrée par le graphique suivant :

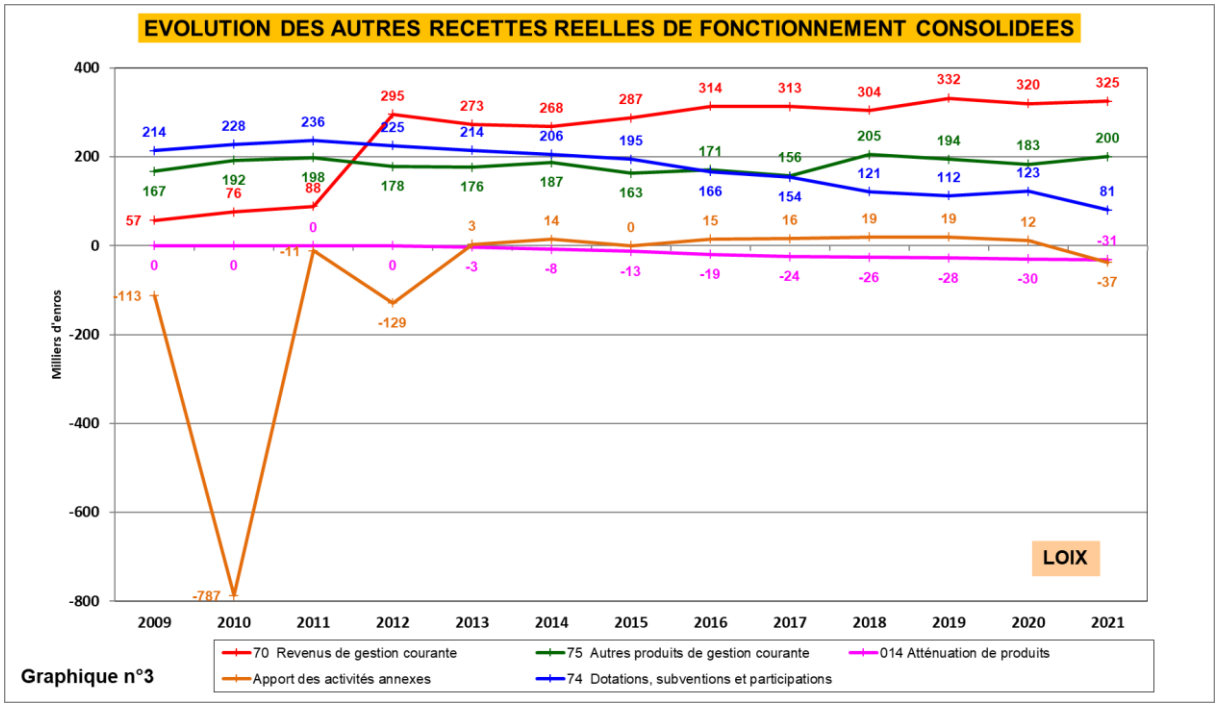

Graphique n°3

Ce graphique illustre notamment la décroissance régulière des dotations de l'Etat aux finances de la commune (courbe bleue) depuis 2015.
Par ailleurs :

- l'apport des activités annexes a été affecté en 2010 et 2012 par des opérations de remboursement d'emprunts sur le Budget Annexe « Zone d'Activités »,
- les revenus de gestion courante ont fortement augmentés en 2012 grâce aux crédits inscrits à l'article « n°70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal ».

V.5 Impôts et taxes

V.5.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de Loix, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées :

- 61 % en moyenne sur la période de 2009 à 2020,
- dont 47 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (1,2 % en 2020).

V.5.2 Evolution des recettes des contributions directes

Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2020,
- concernent les dix communes de l'Ile de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes.

V.5.2.1 Taxe d'Habitation

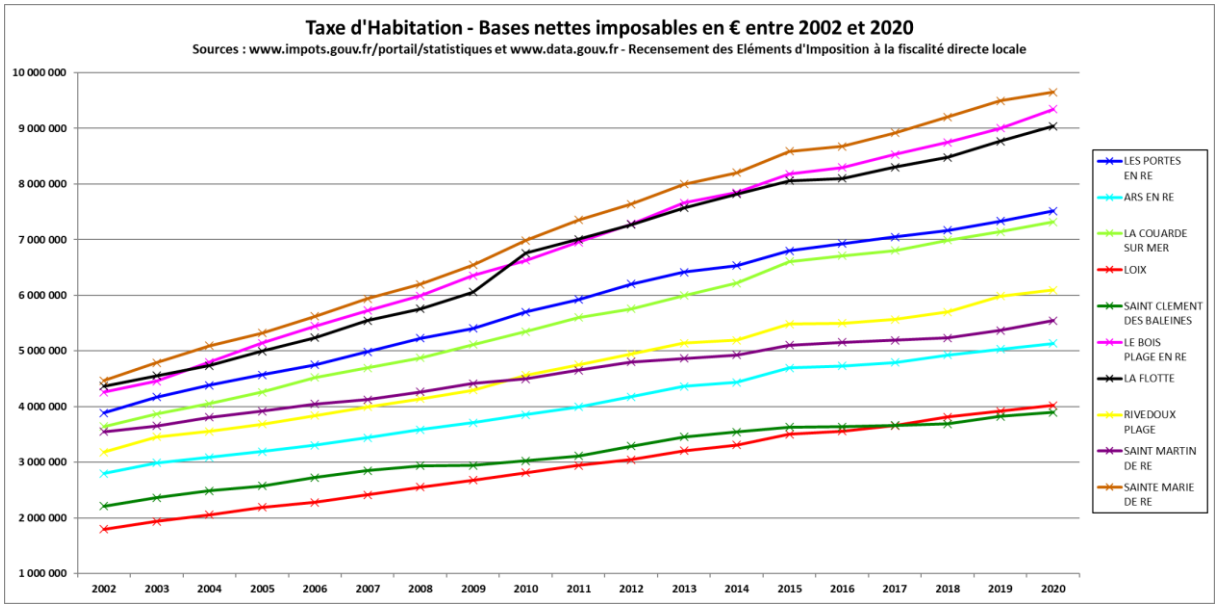

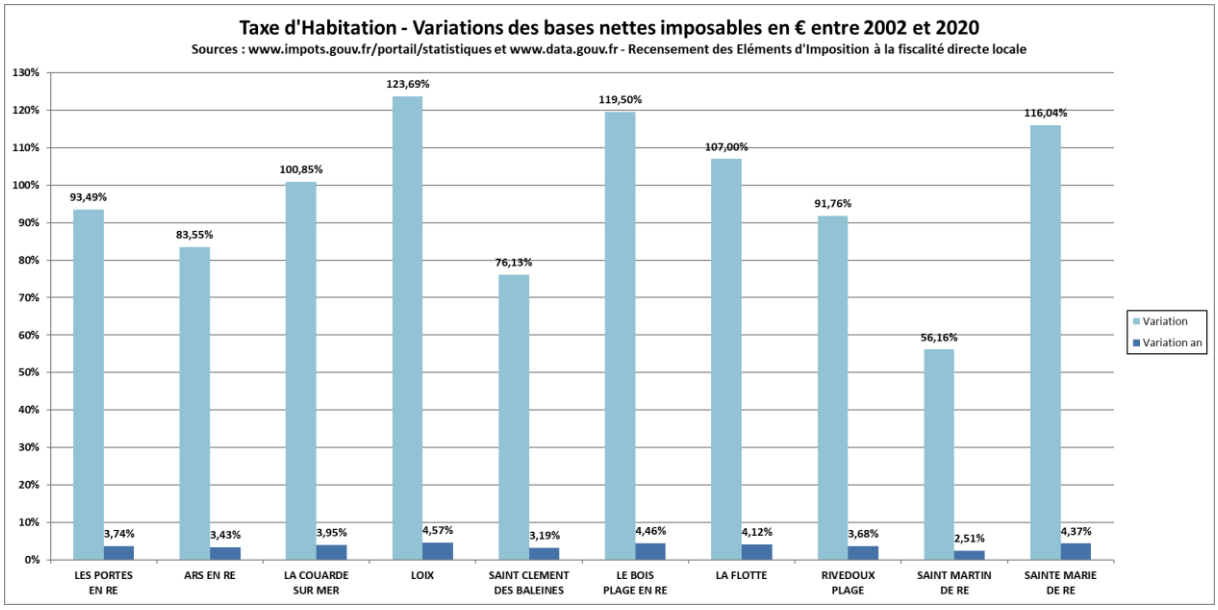

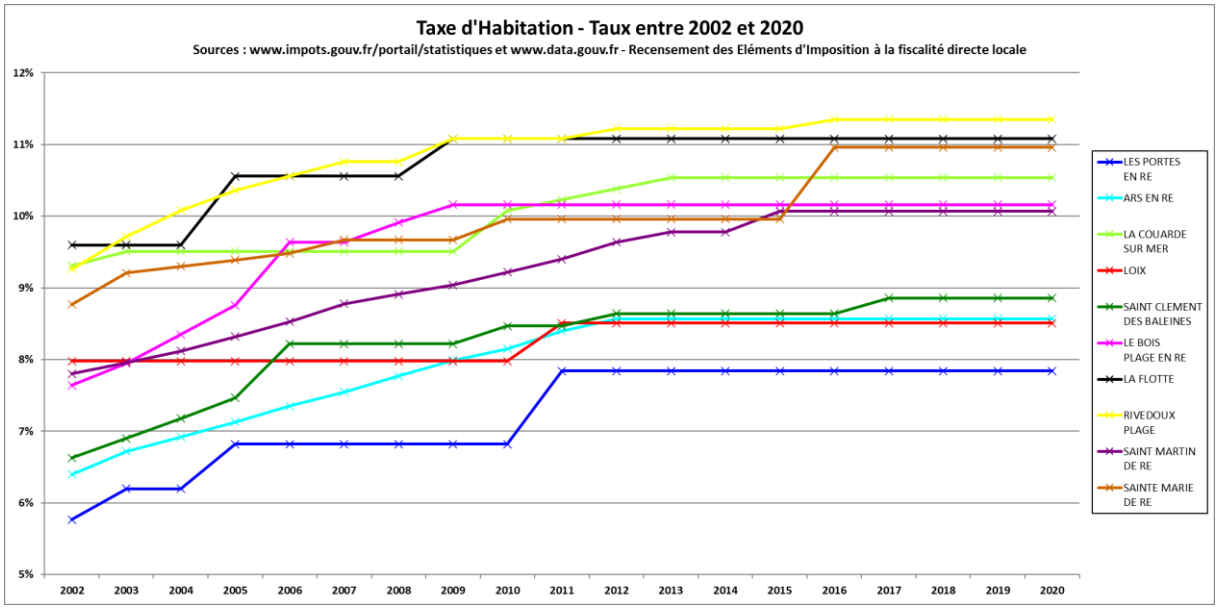
Taxe d'Habitation - Taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
12%
11%
10%
9%
8%
7%
6%
5%
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

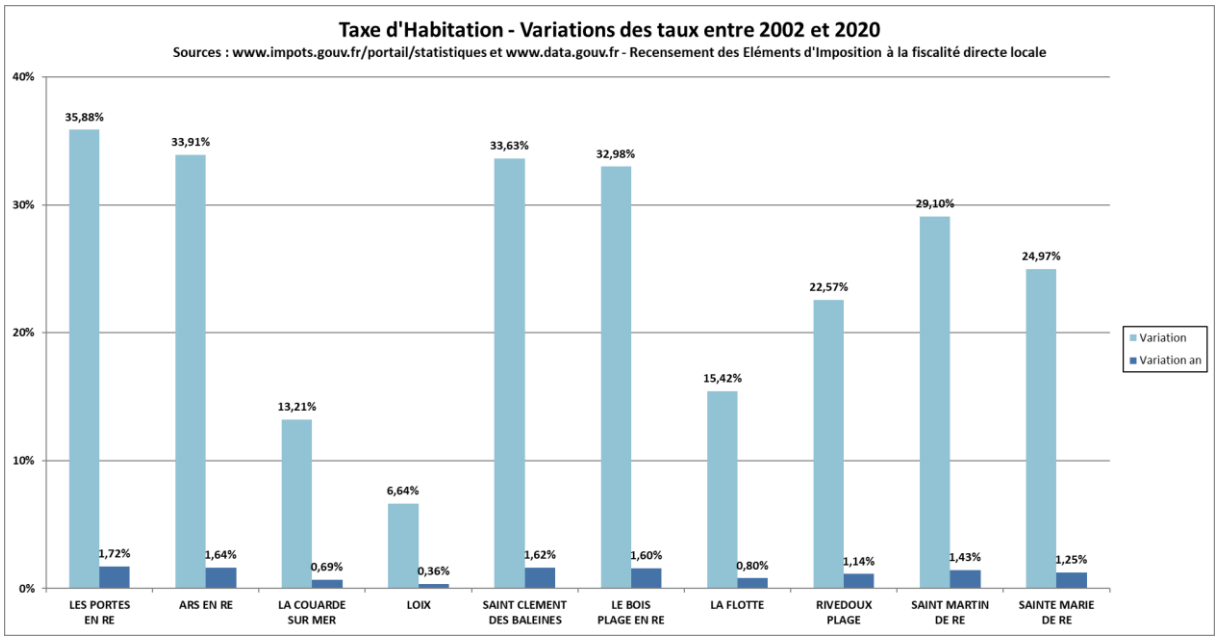
Taxe d'Habitation - Variations des taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
40%
30%
20%
10%
0%
35,88%
33,91%
13,21%
6,64%
33,63%
32,98%
15,42%
22,57%
29,10%
24,97%
1,72%
1,64%
0,69%
0,36%
1,62%
1,60%
0,80%
1,14%
1,43%
1,25%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

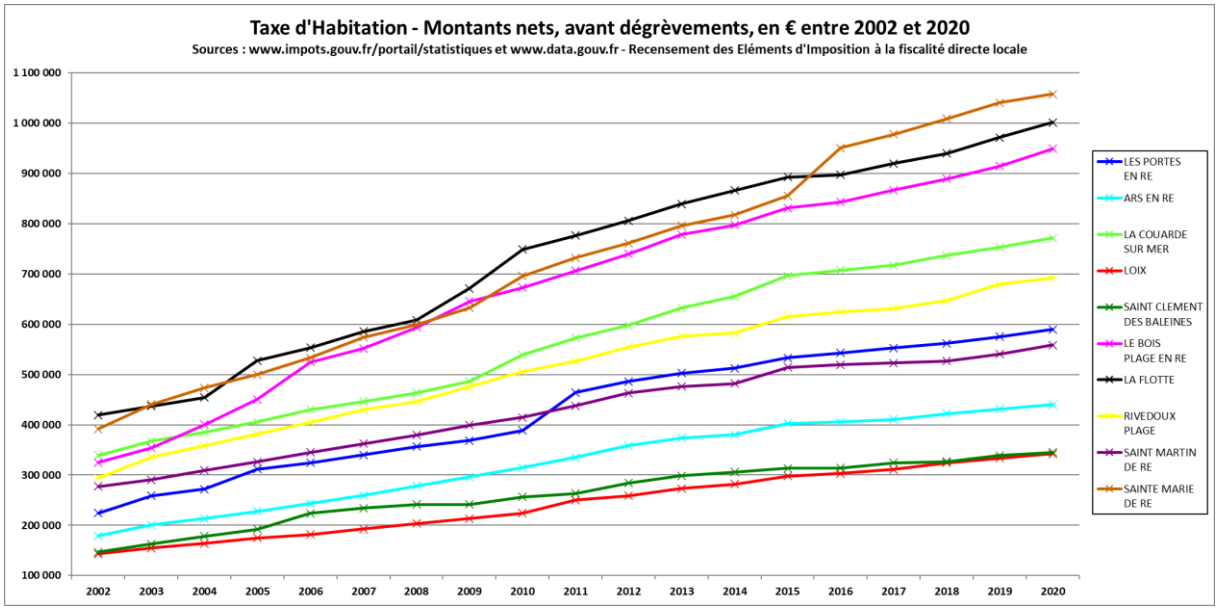
Taxe d'Habitation - Montants nets, avant dégrèvements, en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
1 100 000
1 000 000
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

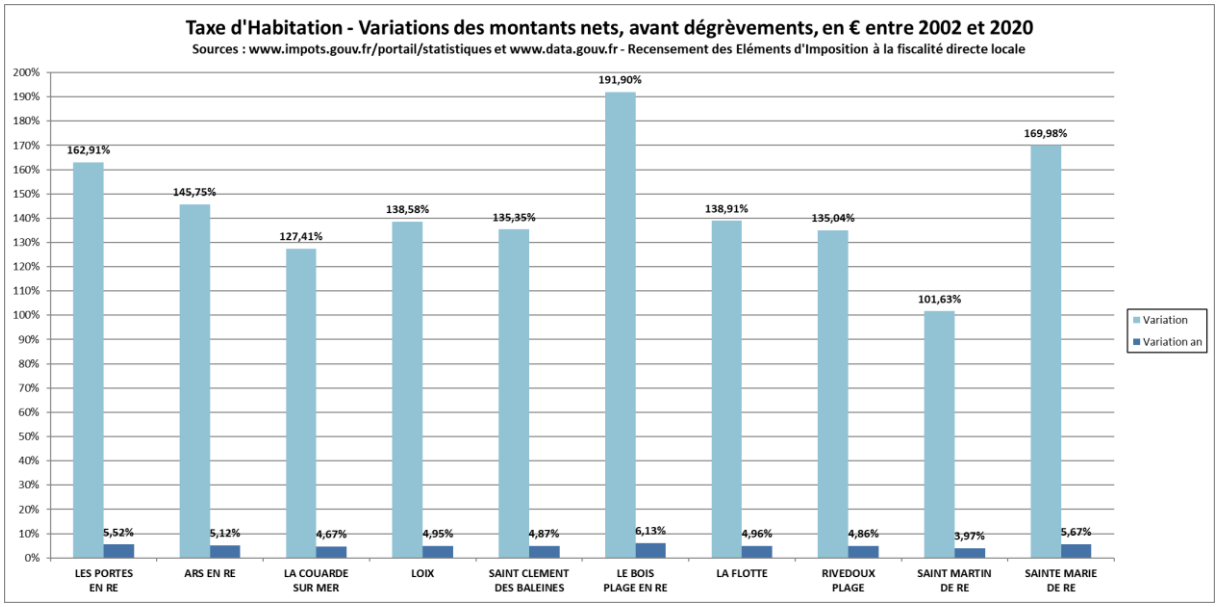

Sur la période étudiée, la commune de Loix :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases nettes imposables les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
  - mais ces bases ont connu les augmentations les plus fortes de l'Ile de Ré : 123,69 % soit 4,57 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a des taux d'imposition plutôt bas par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
  - et plutôt stables : 6,64 % au total soit 0,36 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
  - montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 138,58 % soit 4,95 % par an.

Une étude plus complète de la Taxe d'Habitation et de la réforme en cours (dite « Réforme Macron ») est disponible sur le site Internet de l'association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2021.pdf.

V.5.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

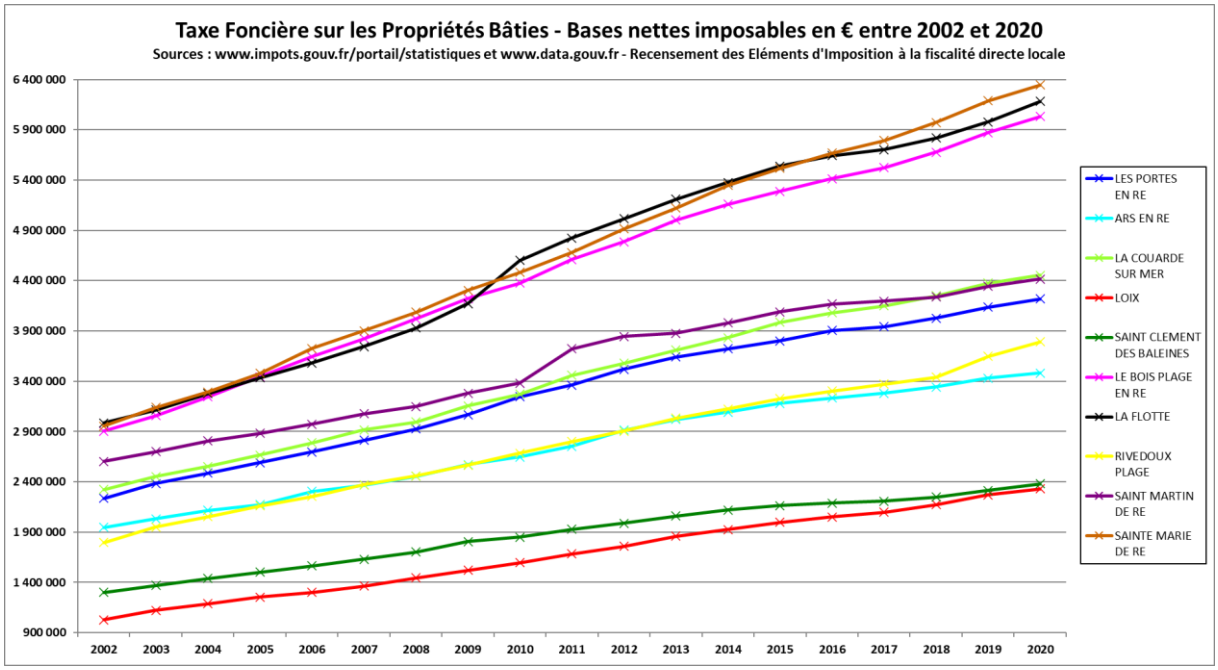

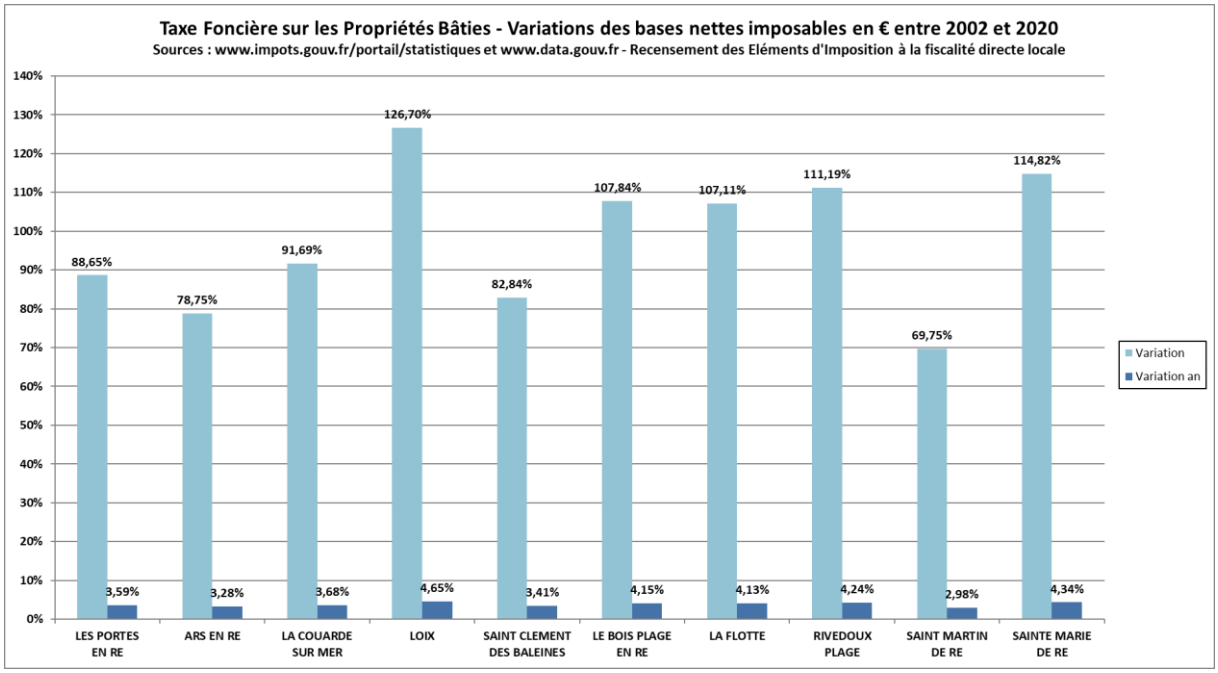
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Variations des bases nettes imposables en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
140%
130%
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
88,65%
78,75%
91,69%
126,70%
82,84%
107,84%
107,11%
111,19%
69,75%
114,82%
3,59%
3,28%
3,68%
4,65%
3,41%
4,15%
4,13%
4,24%
2,98%
4,34%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

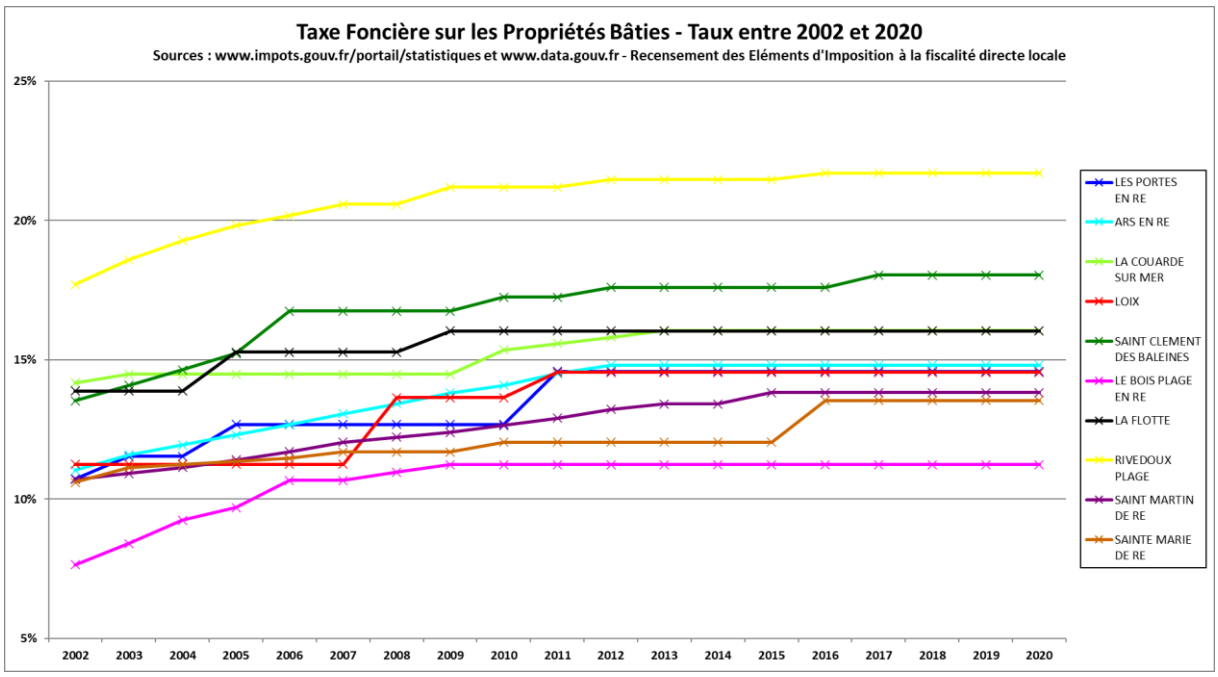
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
25%
20%
15%
10%
5%
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

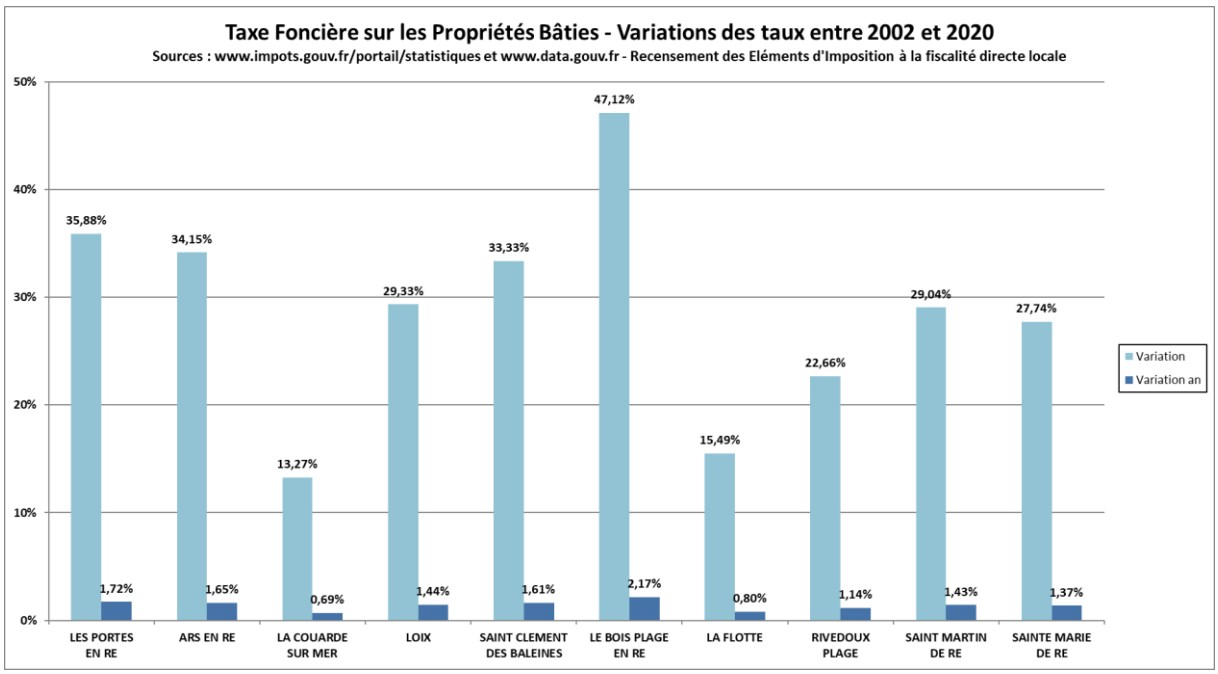
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Variations des taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
50%
40%
30%
20%
10%
0%
35,88%
34,15%
13,27%
29,33%
33,33%
47,12%
15,49%
22,66%
29,04%
27,74%
1,72%
1,65%
0,69%
1,44%
1,61%
2,17%
0,80%
1,14%
1,43%
1,37%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

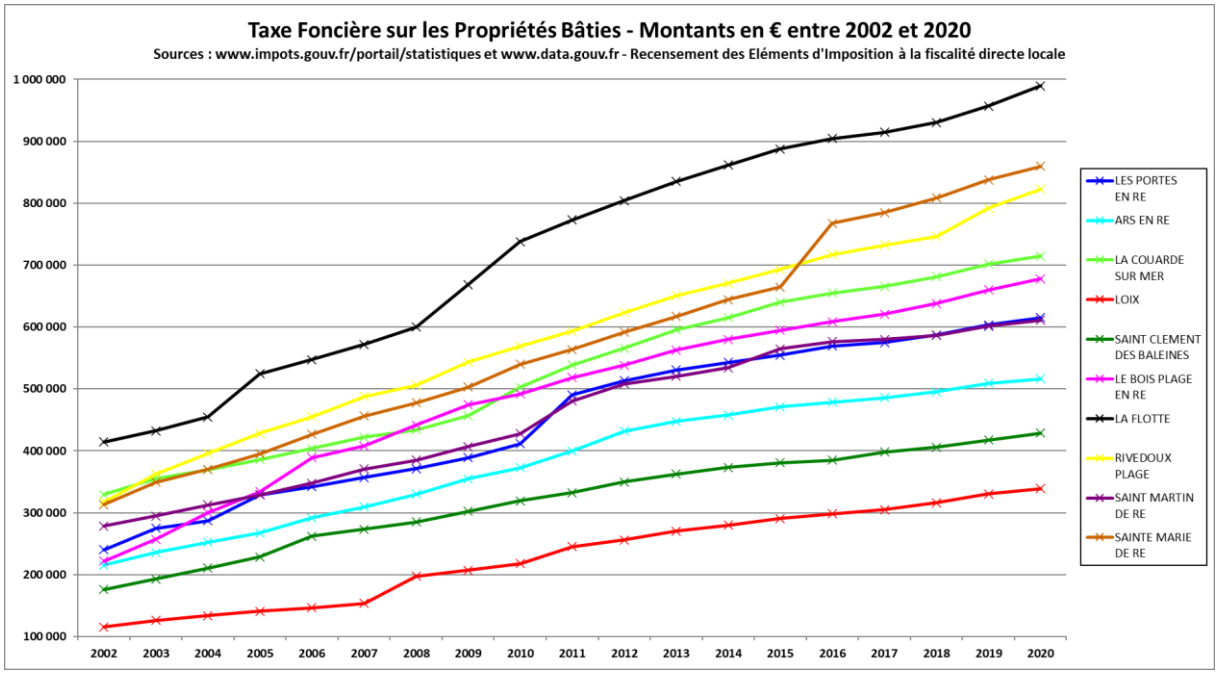

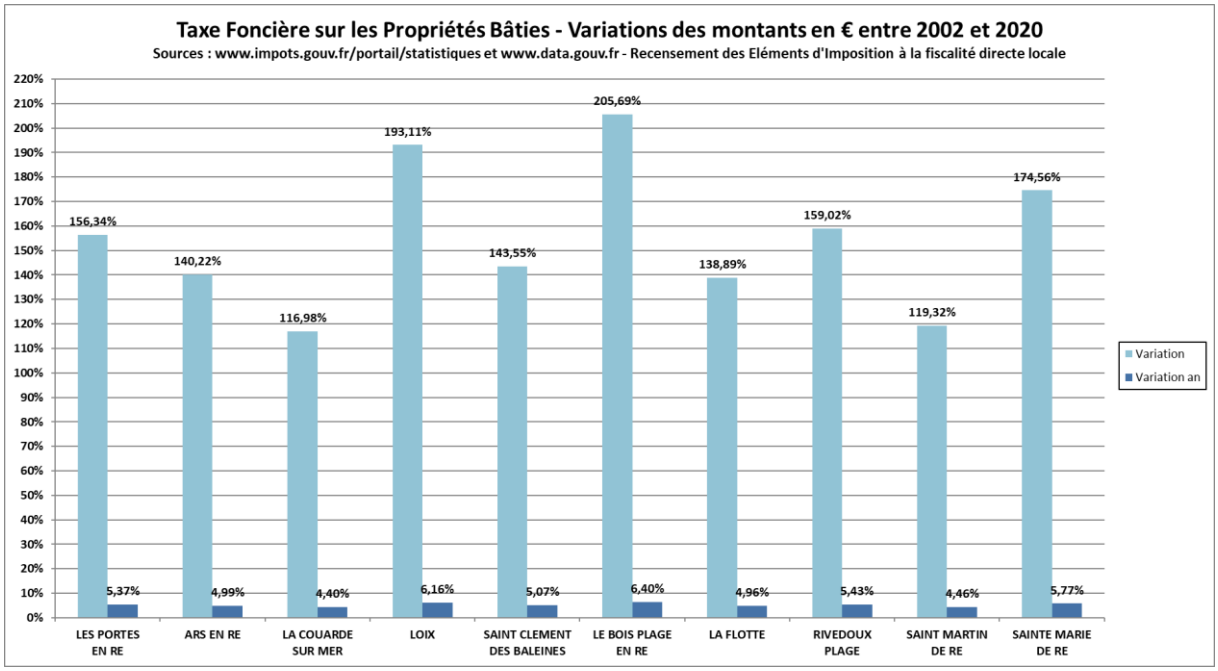

Sur la période étudiée, la commune de Loix :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases nettes imposables les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - mais ces bases ont connu les augmentations les plus fortes de l'Ile de Ré : 126,70 % soit 4,65 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a des taux d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
  - qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 29,33 % au total soit 1,44 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - mais ces montants ont connu la 2ème augmentation la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 193,11 % soit 6,16 % par an.

V.5.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties

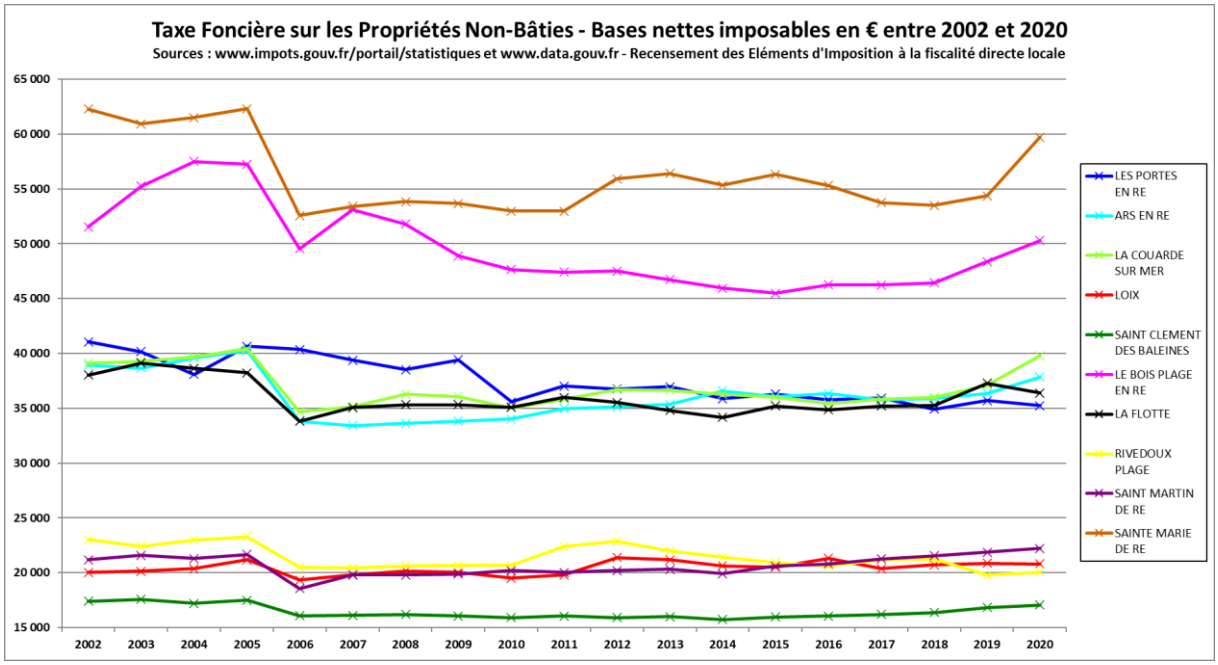
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Bases nettes imposables en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
65 000
60 000
55 000
50 000
45 000
40 000
35 000
30 000
25 000
20 000
15 000
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

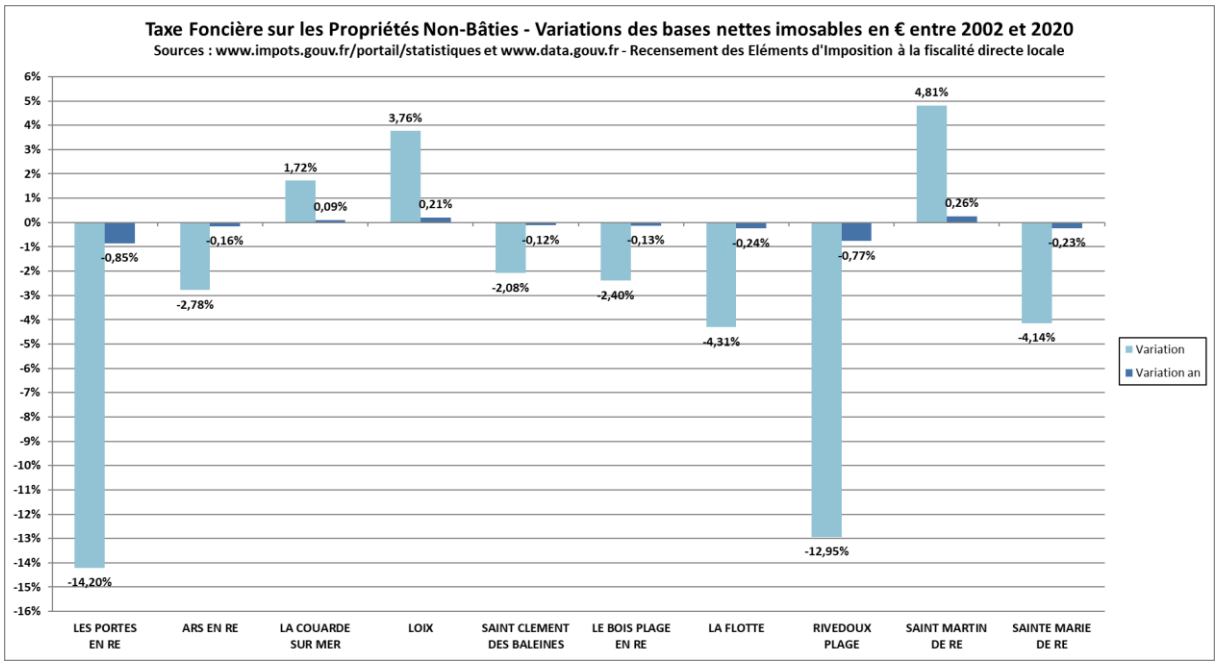
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des bases nettes imosables en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
6%
5%
4%
3%
2%
1%
0%
-1%
-2%
-3%
-4%
-5%
-6%
-7%
-8%
-9%
-10%
-11%
-12%
-13%
-14%
-15%
-16%
-14,20%
-0,85%
-2,78%
-0,16%
1,72%
0,09%
3,76%
0,21%
-2,08%
-0,12%
-2,40%
-0,13%
-4,31%
-0,24%
-12,95%
-0,77%
4,81%
0,26%
-4,14%
-0,23%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

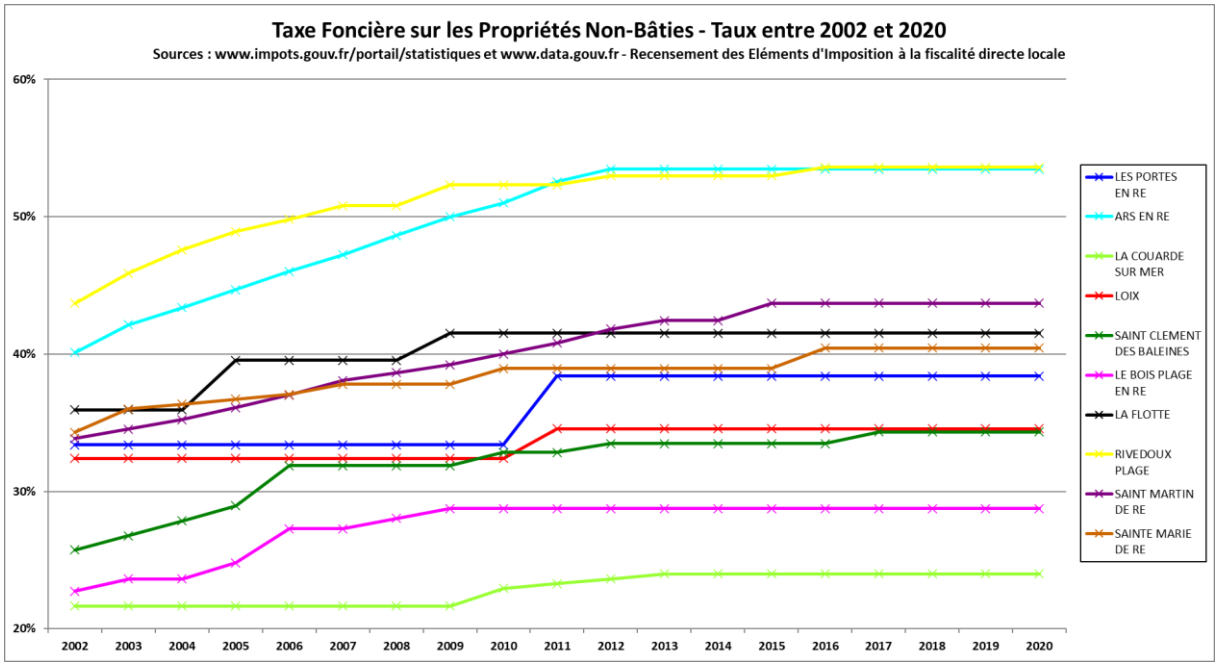
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
60%
50%
40%
30%
20%
2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

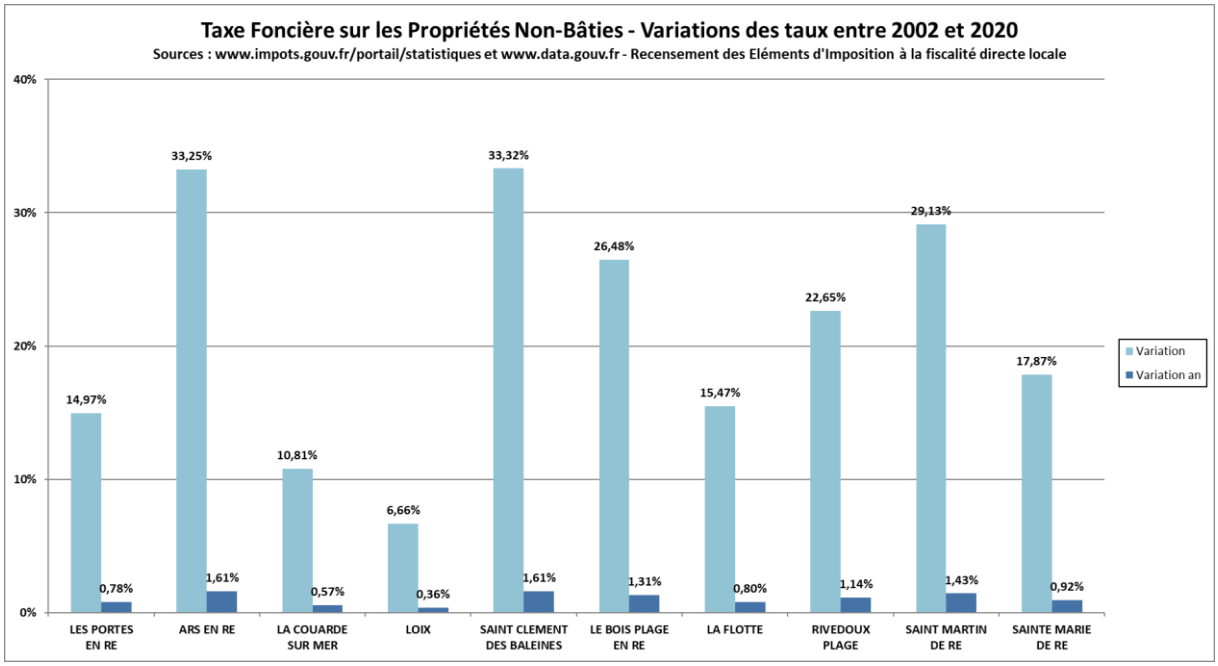
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des taux entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
40%
30%
20%
10%
0%
14,97%
0,78%
33,25%
1,61%
10,81%
0,57%
6,66%
0,36%
33,32%
1,61%
26,48%
1,31%
15,47%
0,80%
22,65%
1,14%
29,13%
1,43%
17,87%
0,92%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

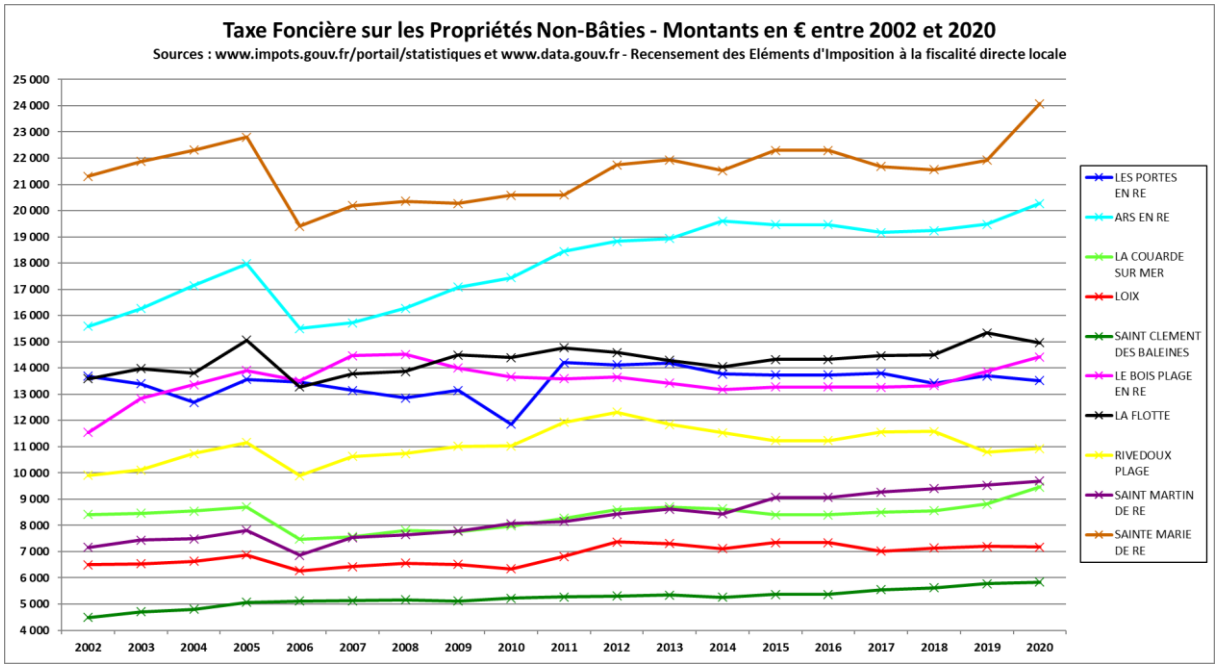
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Montants en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
25 000
24 000
23 000
22 000
21 000
20 000
19 000
18 000
17 000
16 000
15 000
14 000
13 000
12 000
11 000
10 000
9 000
8 000
7 000
6 000
5 000
4 000
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

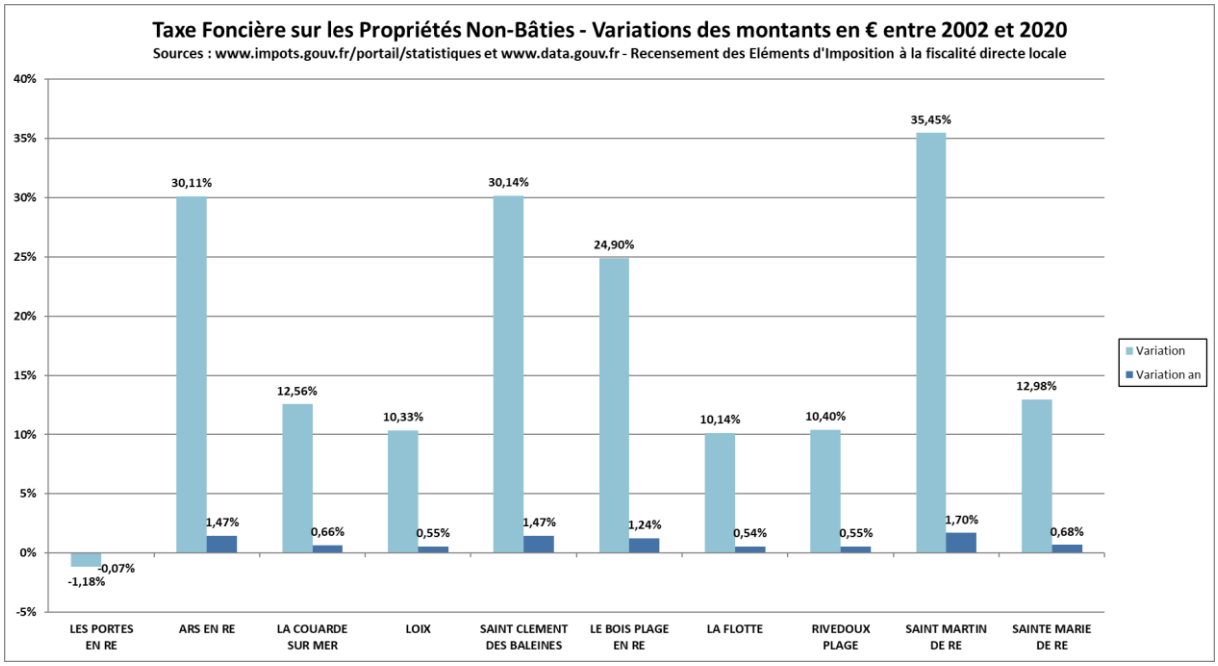
Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties - Variations des montants en € entre 2002 et 2020
Sources : www.impots.gouv.fr/portail/statistiques et www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
40%
35%
30%
25%
20%
15%
10%
5%
0%
-5%
-1,18%
-0,07%
30,11%
1,47%
12,56%
0,66%
10,33%
0,55%
30,14%
1,47%
24,90%
1,24%
10,14%
0,54%
10,40%
0,55%
35,45%
1,70%
12,98%
0,68%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

Sur la période étudiée, la commune de Loix :

- concernant les bases nettes imposables :
  - a les bases nettes imposables parmi les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - et a enregistré, chose rare, une augmentation de ces bases : 3,76 % soit 0,21 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
  - a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
  - et plutôt stables : 6,66 % au total soit 0,36 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
  - perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
  - et plutôt stables : 10,33 % soit 0,55 % par an.

V.5.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

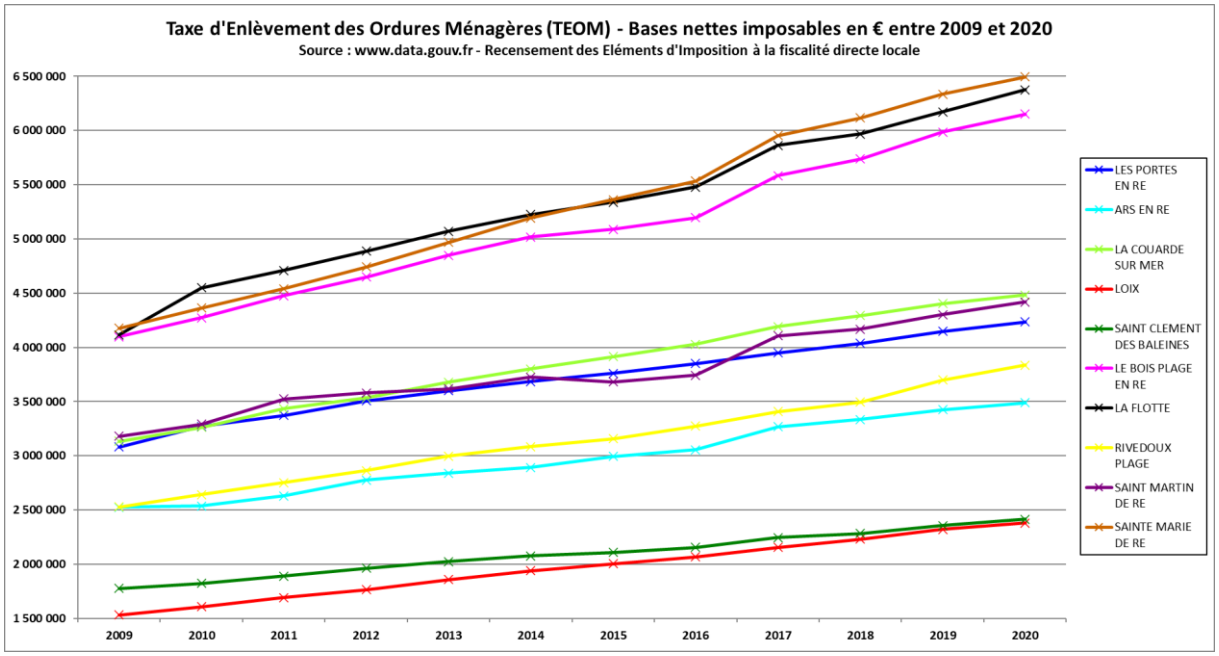

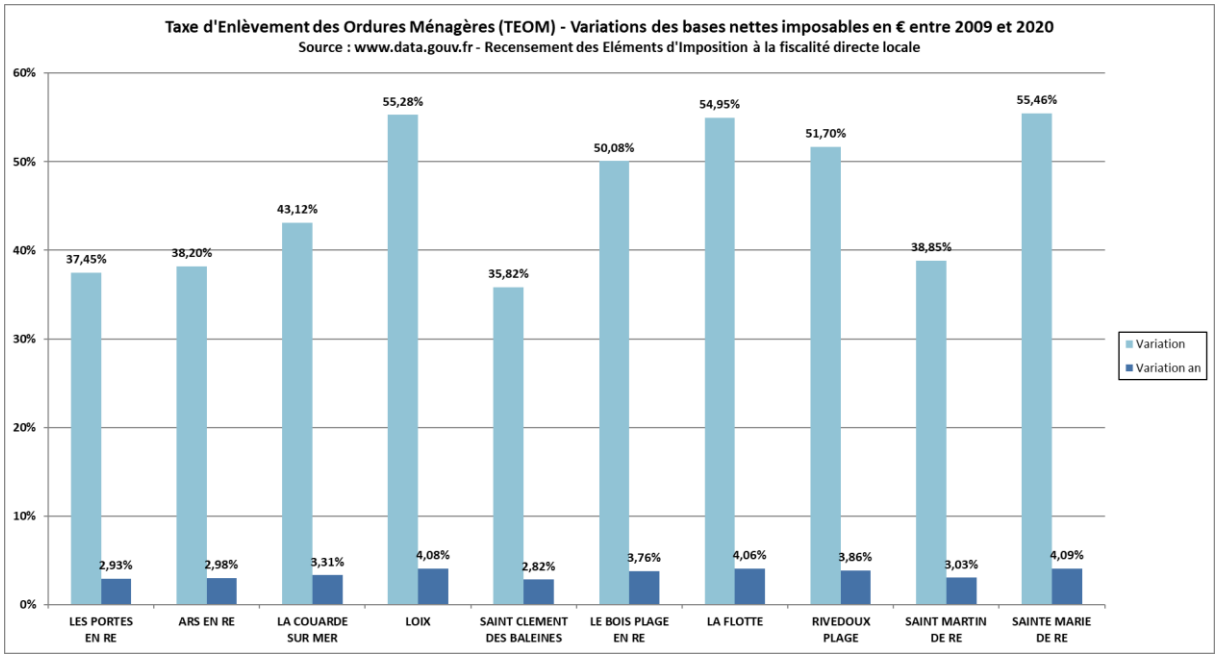

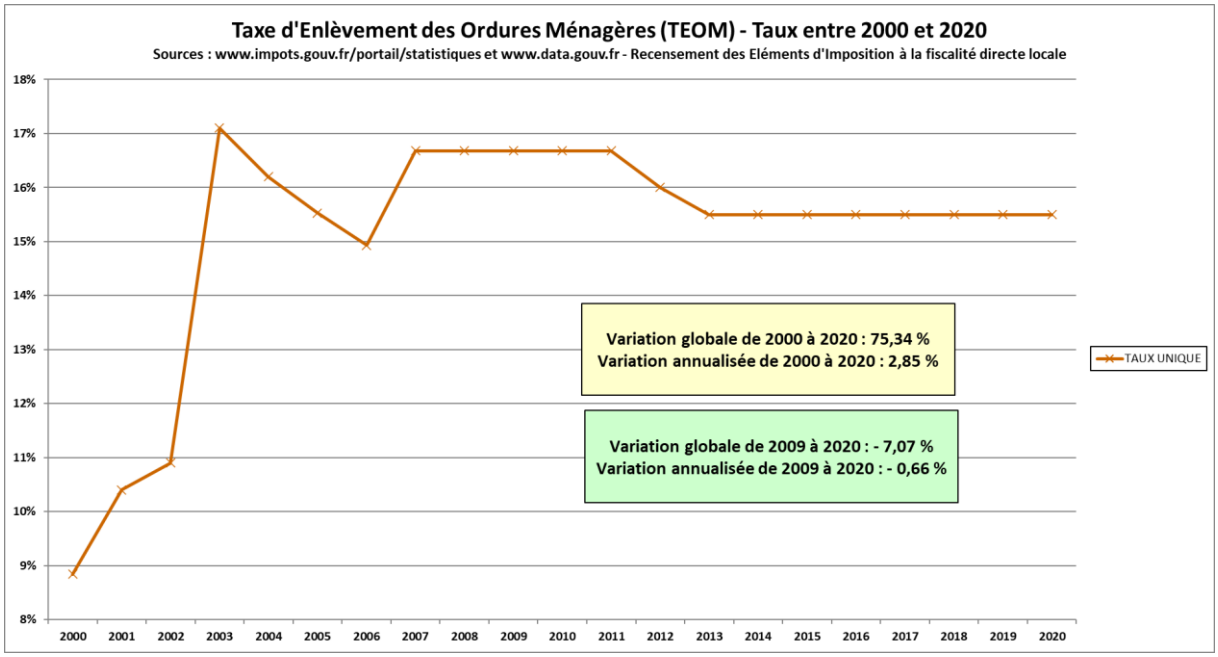

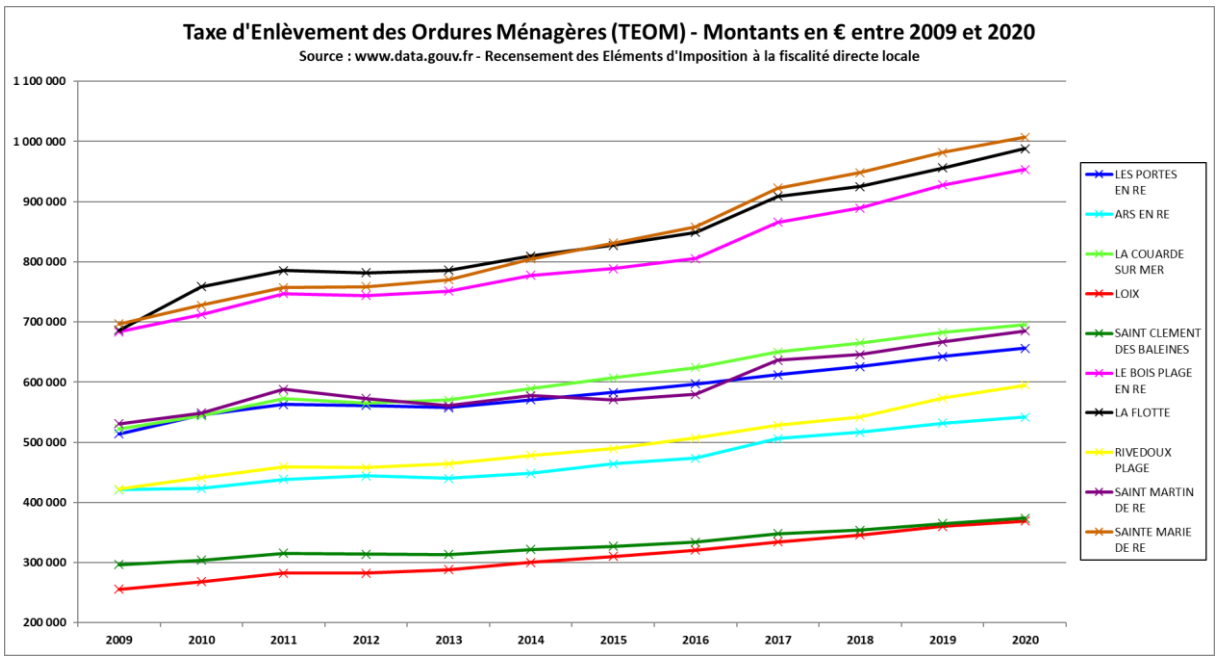

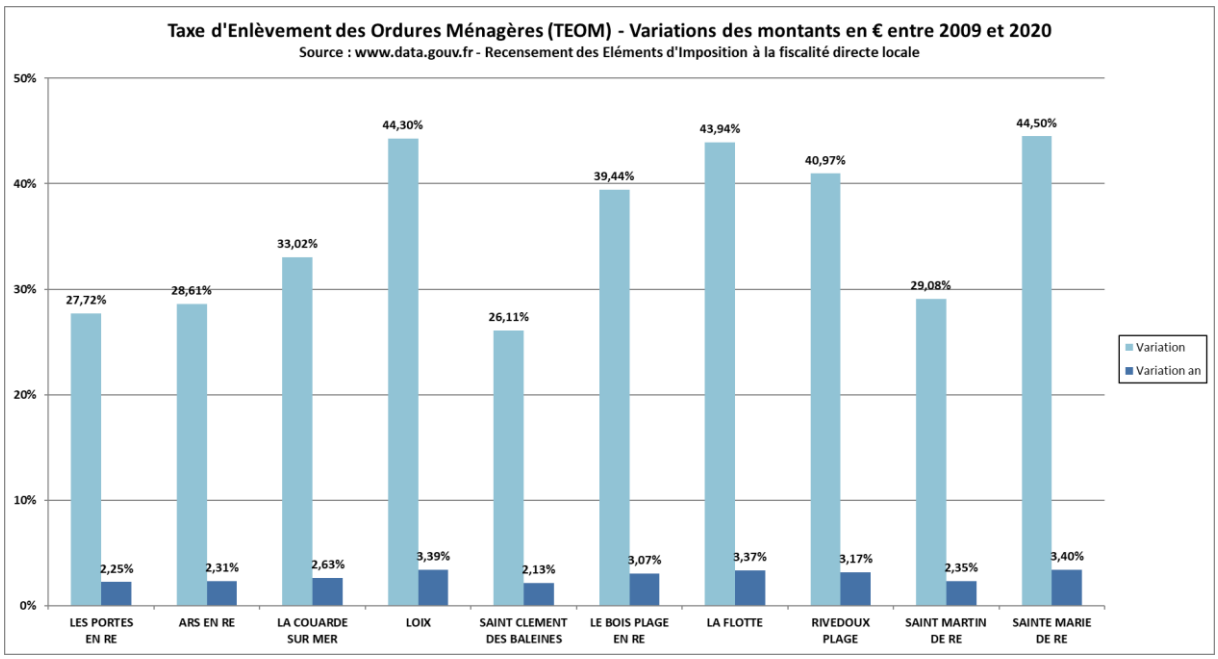

Sur la période étudiée, la commune de Loix :

- concernant les bases nettes imposables :
    - a les bases nettes imposables les plus faibles avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
    - mais ces bases nettes imposables ont connu la 2ème augmentation la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 55,28 % soit 4,08 % par an,
- concernant le taux d'imposition, unique pour toutes les communes de l'Ile de Ré : il est en baisse régulière sur la période de – 7,07 % soit – 0,73 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
    - a les montants nets d'imposition les plus faibles avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
    - mais a enregistré la 2ème augmentation la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 44,30 % soit 3,39 % par an.

Une synthèse de l'étude de votre association montrant les excédents générés par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au titre de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est disponible à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-CDC-Ordures_Menageres-Presentation_synthetique_20210510bis.pdf.
Un avocat est saisi et il étudie actuellement les modalités d'une procédure contentieuse devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

V.5.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1er janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf.

Elle n'a été appelée ni en 2019, ni en 2020. Elle sera de nouveau appelée en 2021.

Un commentaire plus général de cette Taxe GEMAPI est disponible au point V.4.4.6 de la « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré de 2009 à 2020 et prévisions pour 2021 », disponible sur le site Internet de l'association, et une étude actualisée est disponible sur le site de l'Association à l'adresse : http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-GEMAPI-2021.pdf.

V.5.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.

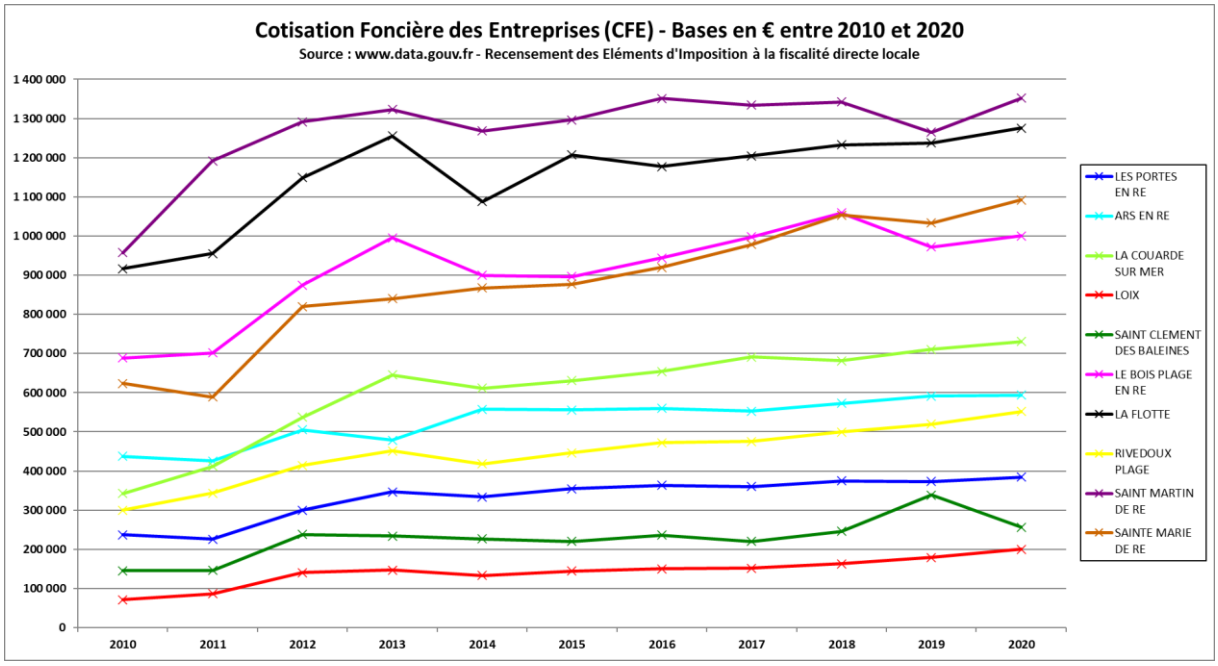

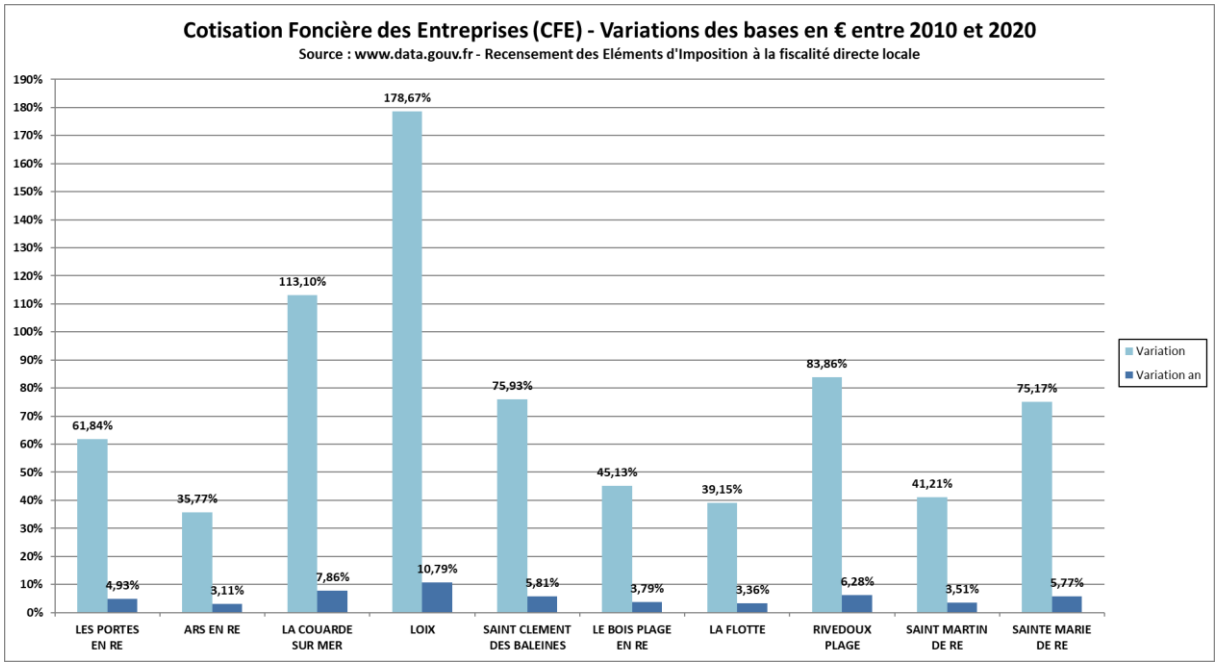
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Variations des bases en € entre 2010 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
190%
180%
170%
160%
150%
140%
130%
120%
110%
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
61,84%
4,93%
35,77%
3,11%
113,10%
7,86%
178,67%
10,79%
75,93%
5,81%
45,13%
3,79%
39,15%
3,36%
83,86%
6,28%
41,21%
3,51%
75,17%
5,77%
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE
Variation
Variation an

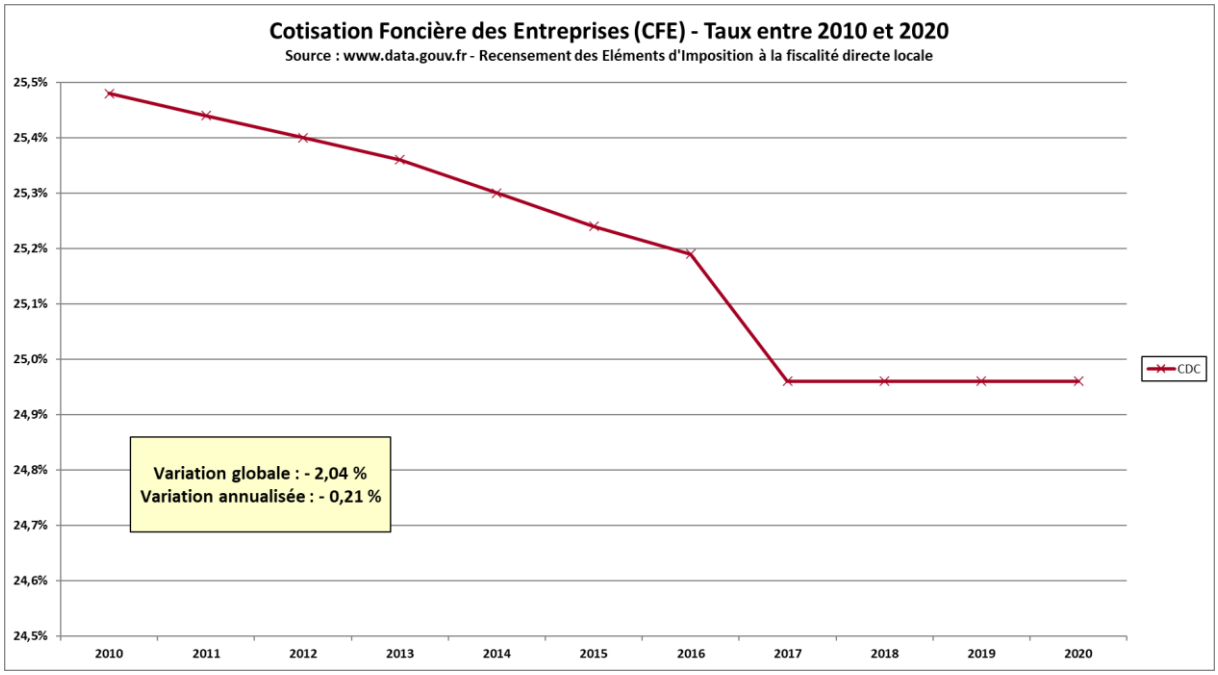
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Taux entre 2010 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
25,5%
25,4%
25,3%
25,2%
25,1%
25,0%
24,9%
24,8%
24,7%
24,6%
24,5%
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
CDC
Variation globale : - 2,04 %
Variation annualisée : - 0,21 %

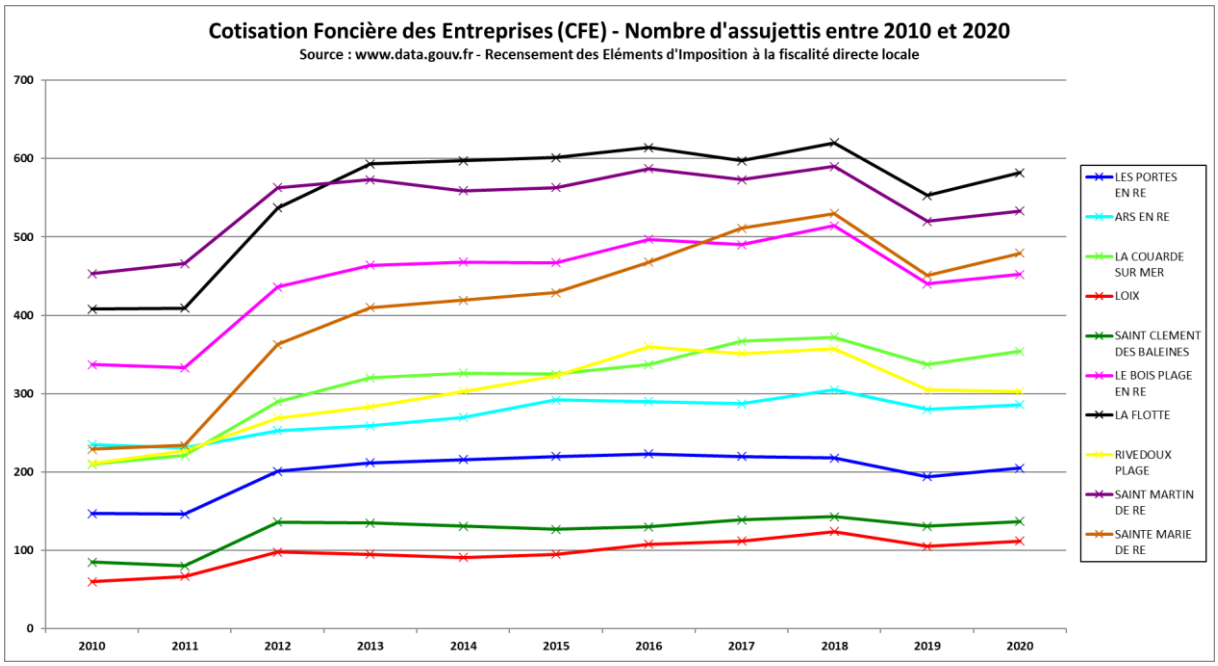
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Nombre d'assujettis entre 2010 et 2020
Source : www.data.gouv.fr - Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale
700
600
500
400
300
200
100
0
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
LES PORTES EN RE
ARS EN RE
LA COUARDE SUR MER
LOIX
SAINT CLEMENT DES BALEINES
LE BOIS PLAGE EN RE
LA FLOTTE
RIVEDOUX PLAGE
SAINT MARTIN DE RE
SAINTE MARIE DE RE

La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.

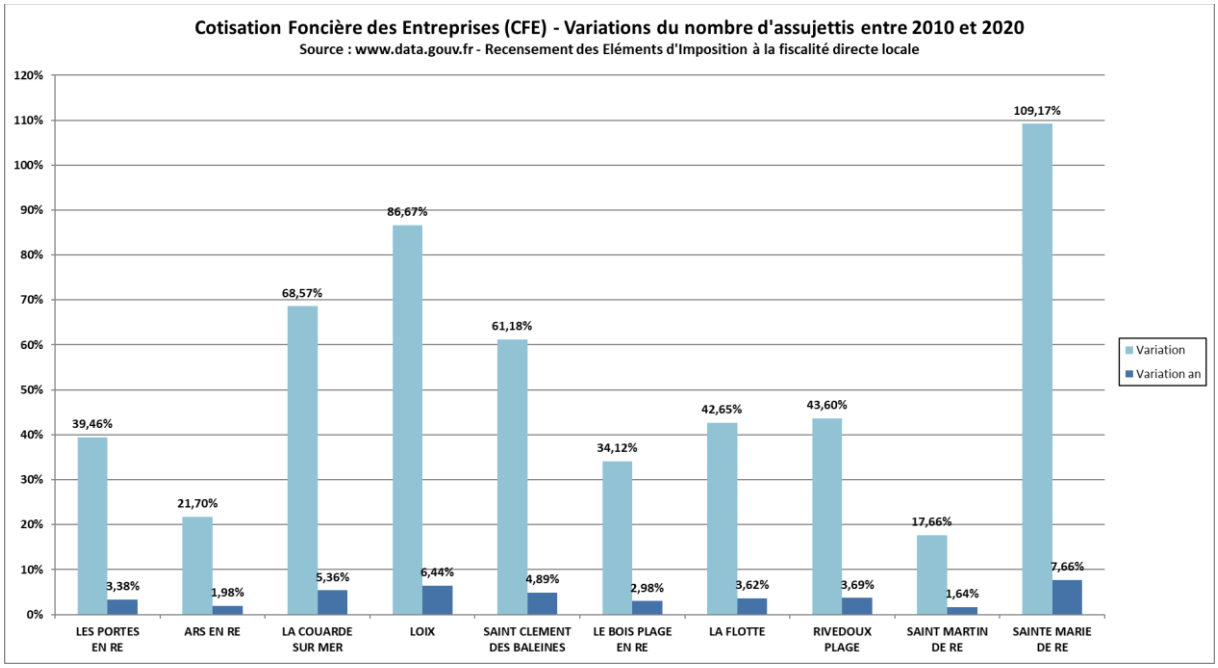

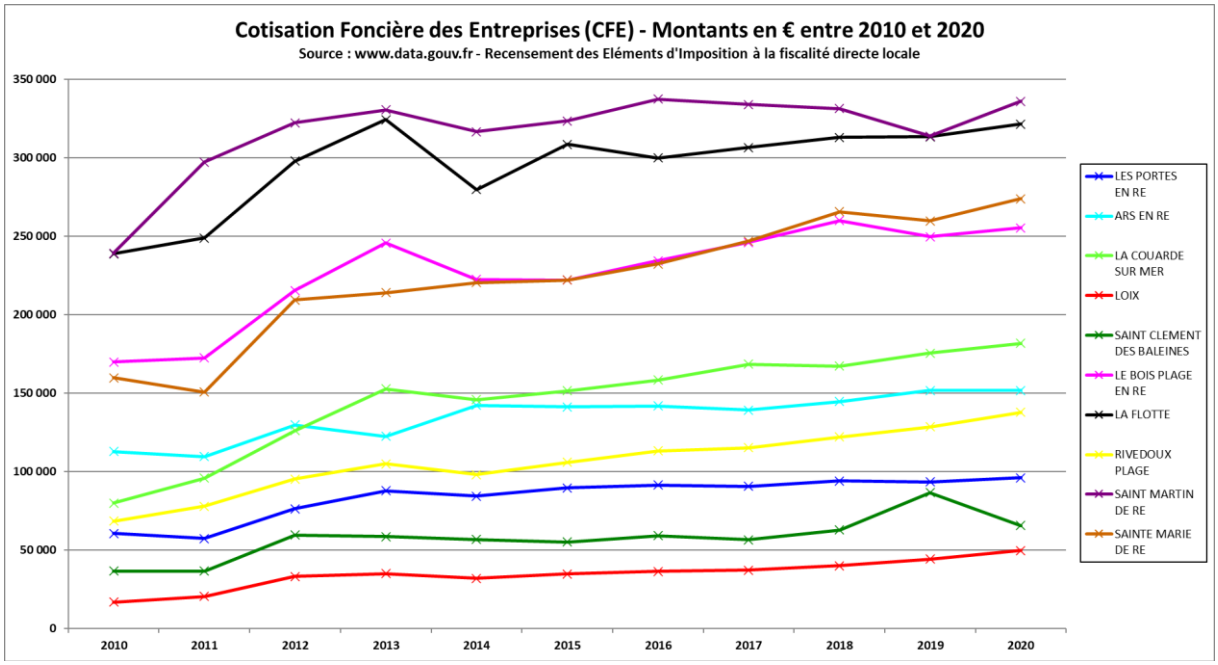

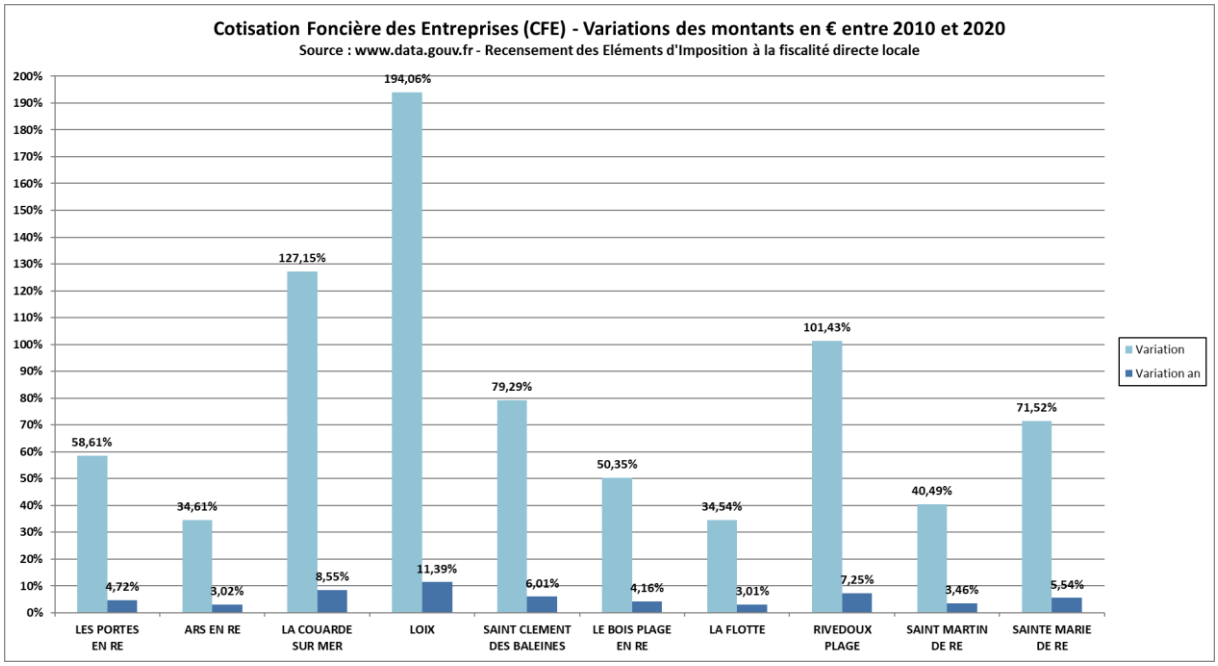

Sur la période étudiée, la commune de Loix :

- concernant les bases imposables :
  - a les bases imposables les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - mais a enregistré la progression la plus forte : 178,67 % soit 10,79 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de – 2,04 % soit – 0,21 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
  - a les nombres d'assujettis les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - mais a enregistré la 2ème progression la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 88,67 % soit 6,44 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
  - a les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
  - mais a enregistré la progression la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 194,06 % soit 11,39 % par an.

V.5.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

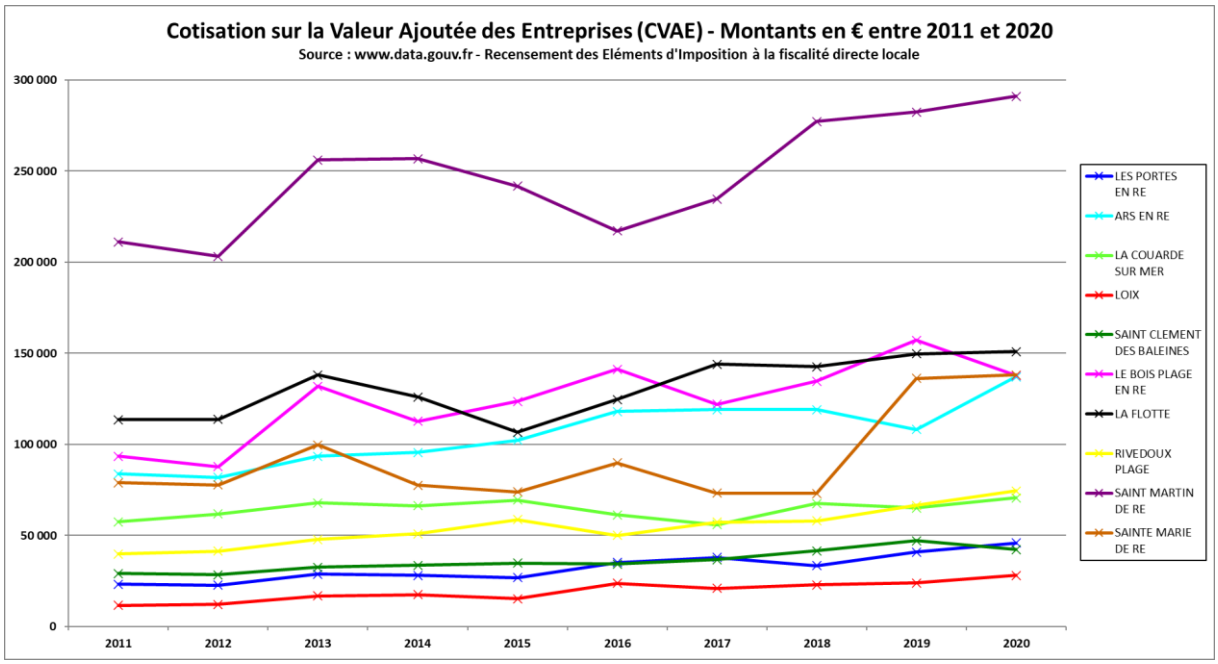

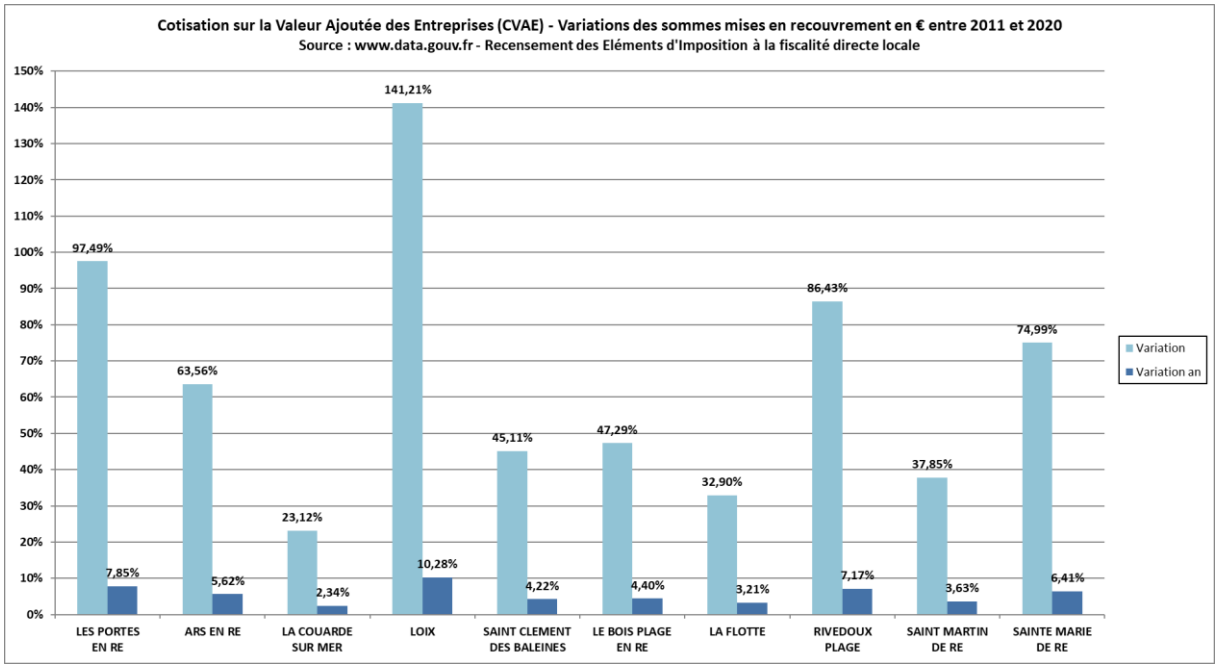

Sur la période étudiée, la commune de Loix :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles de l'Ile de Ré,
- mais a enregistré la progression la plus forte : 141,21 % soit 10,28 % par an.

V.5.3 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables loidais.

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré avait institué, à compter du 1er janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.
Au 1er janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdciledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxe-sejour-dispositions_2020.pdf).

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (1,643 M€ en 2020, année de crise sanitaire), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'Ile de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2020 : *cf.* tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1er janvier 2020, au profit du mode réel.
Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1er janvier 2021.
Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.5.4 Attributions de compensation

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :

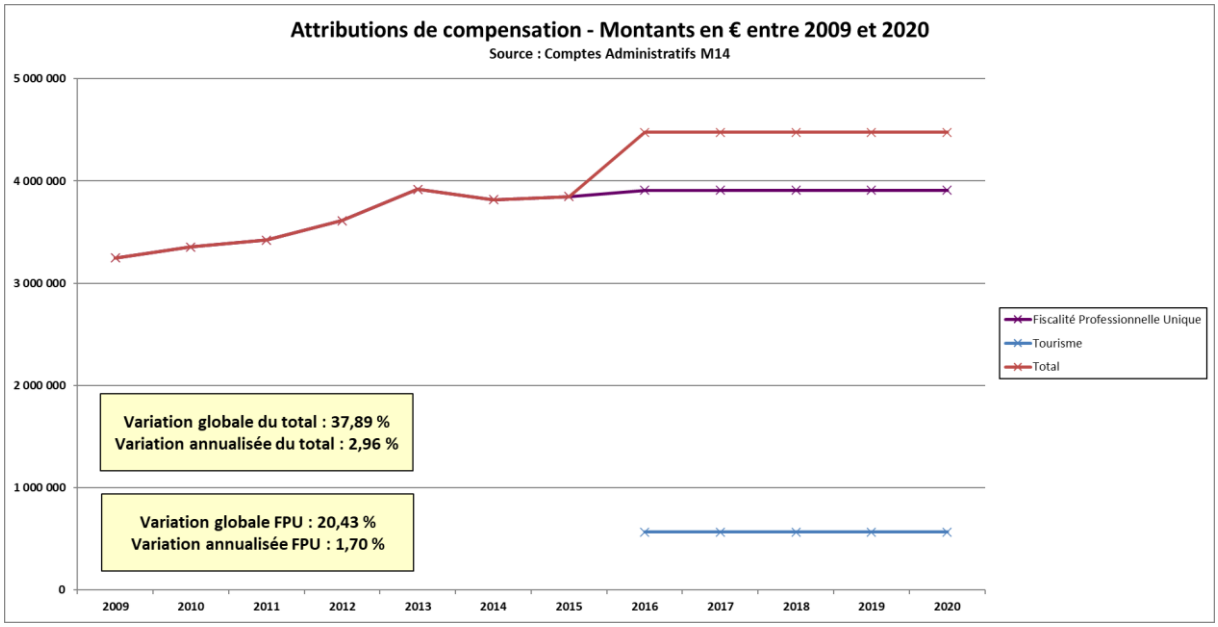

V.5.5 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.

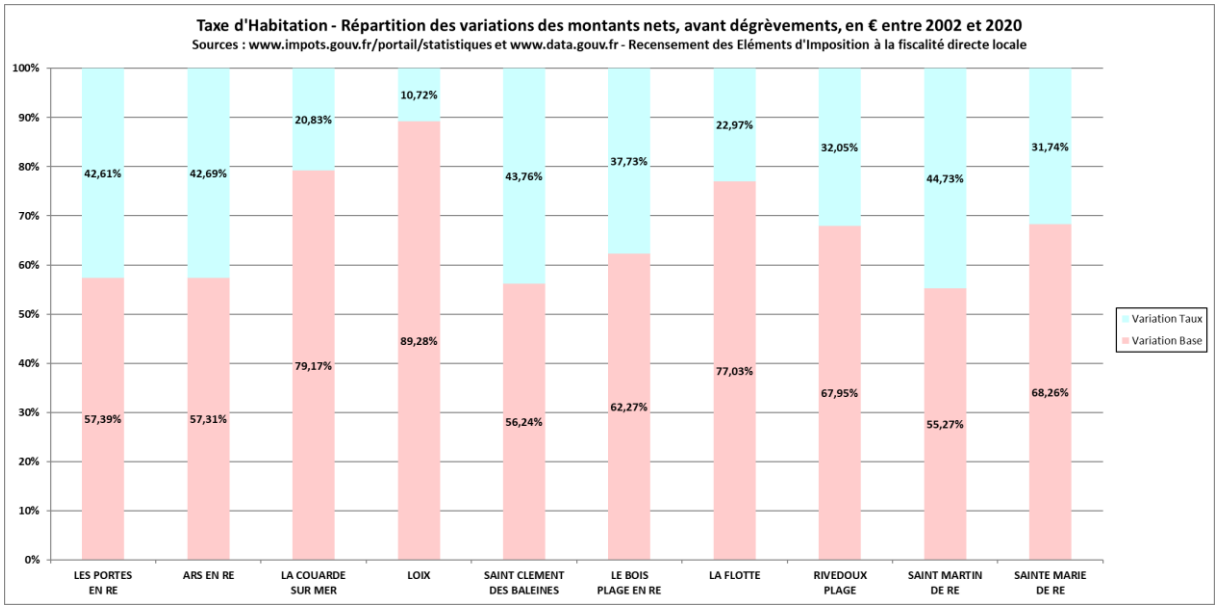

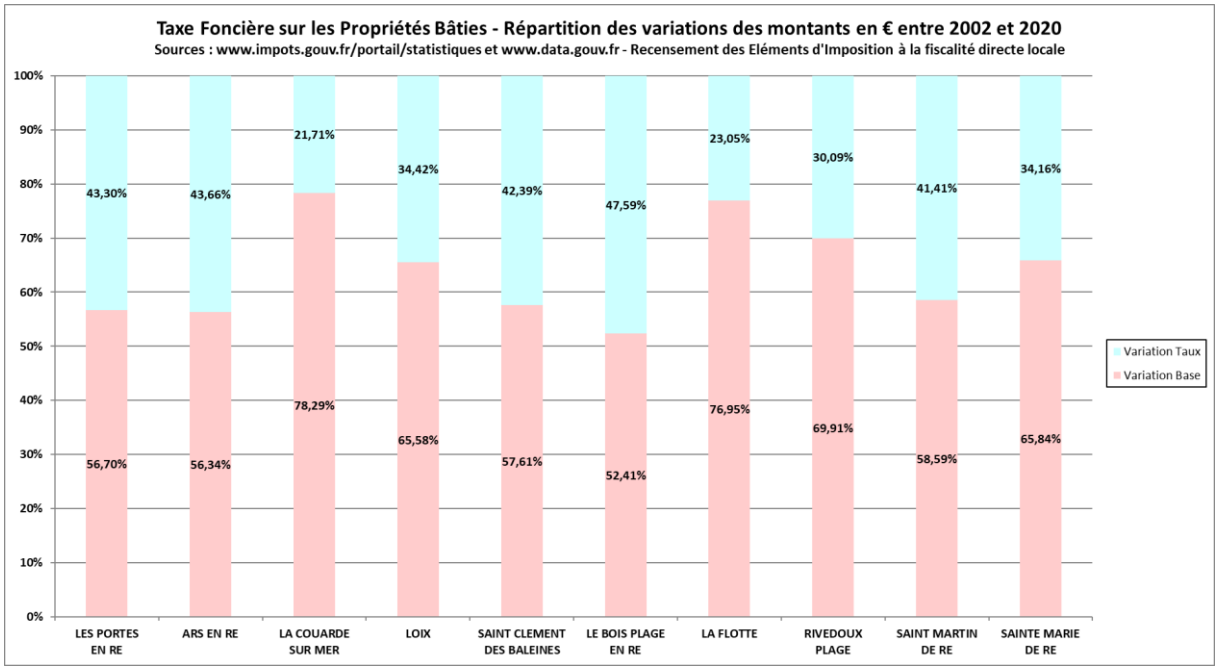

On constate, pour la commune de Loix :

- pour la Taxe d'habitation : la prééminence de l'augmentation due aux bases (89 %) par rapport à l'augmentation due aux taux (11 %),
- pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : une répartition plus équilibrée, toujours en faveur des bases (66 % pour l'augmentation due aux bases *versus* 34 % pour l'augmentation due aux taux).

Donc, en ce domaine, les finances de la commune de Loix ont plutôt bénéficié du développement de l'urbanisation que d'une politique fiscale « agressive » des équipes municipales.

V.5.6 Commentaires

V.5.6.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de Loix. Ainsi dans le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la commune de Loix :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 42,9 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (0,973 M€) :
    - l'article « 7311 – Contributions directes » représente 70,9 %,
    - l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,1 %,
    - l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 4,9 % dont 4,9 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 0,1 % au titre du Tourisme,
    - l'article « 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 0,3 %,
    - l'article « 7336 – Droits de place » représente 1,7 %,
    - l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 22,0 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2020 :
    - plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
    - et plus de 64 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influence négative dans les comptes de la commune de Loix. Votre association a par ailleurs, de son côté, produit une étude utile à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de Loix (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-TH-Reforme_Macron_2021.pdf).

V.5.6.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2020 :

- 4,9 % de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 3,0 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune de Loix.
La présence d'une Zone d'Activité n'est, bien entendu, pas étrangère à ces bons chiffres.

La commune de Loix possède donc déjà des atouts dans le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2020, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune de Loix et leurs évolutions étaient les suivantes :

		en k€	en %	Evolution
012	CHARGES DE PERSONNEL (moins comptes 6419, 6459 et 6479)	471	*53%*	*45%*
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (moins compte 6521)	146	*16%*	*36%*
61	SERVICES EXTERIEURS	92	*10%*	*101%*
60	ACHATS NON-STOCKABLES (moins compte 6091)	107	*12%*	*26%*
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50	*6%*	*-6%*
63	IMPOTS ET TAXES	23	*3%*	*84%*
66	AUTRES CHARGES FINANCIERES	3	*0%*	*-100%*
022	DEPENSES IMPREVUES	0	*0%*	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT		**893**	***100%***	***41%***

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent le poste le plus important des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, de 2009 à 2020, environ 53 %.

D'autre part, si on compare les charges courantes de fonctionnement de 2020 aux charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2020 on obtient les éléments suivants :

		2020 réel		2020 calculé avec inflation	
012	CHARGES DE PERSONNEL (moins comptes 6419, 6459 et 6479)	542	*54%*	420	*53%*
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (moins compte 6521)	149	*15%*	123	*15%*
61	SERVICES EXTERIEURS	125	*13%*	70	*9%*
60	ACHATS NON-STOCKABLES (moins compte 6091)	112	*11%*	100	*13%*
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46	*5%*	55	*7%*
63	IMPOTS ET TAXES	23	*2%*	14	*2%*
66	AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	*0%*	13	*2%*
022	DEPENSES IMPREVUES	0	*0%*	0	*0%*
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT		**999**	***100%***	**794**	***100%***

La hausse des charges courantes de fonctionnement sur cette période a été supérieure, d'un peu plus de 25 %, à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation.

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

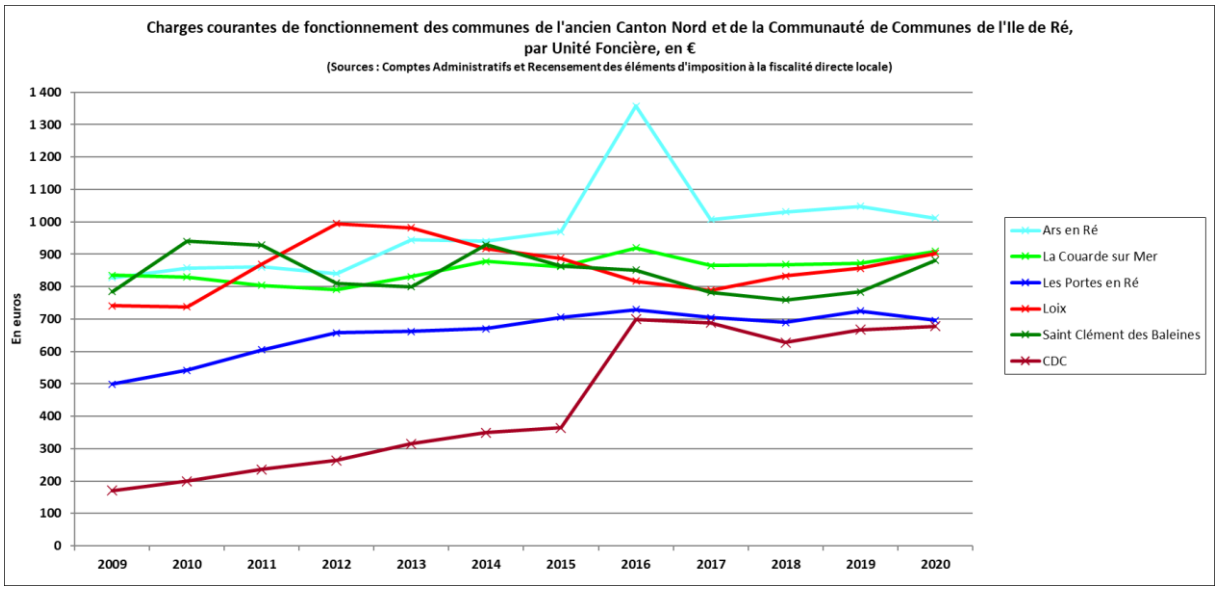

Sur la période étudiée les charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière de la commune de Loix évoluent dans un canal assez large, situé entre 700 € et 1 000 €, avec une alternance de phases de baisse et de hausse.
Par rapport aux autres collectivités locales du Nord de l'Ile de Ré, cet indicateur était plutôt élevé certaines années (2012 et 2013) et plutôt bas certaine autres (2016 et 2017) ; en 2020 il est à un niveau intermédiaire.

L'évolution de cet indicateur est donc défavorable sur certaines périodes et favorable sur d'autres.

VI.3 Charges de personnel

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel

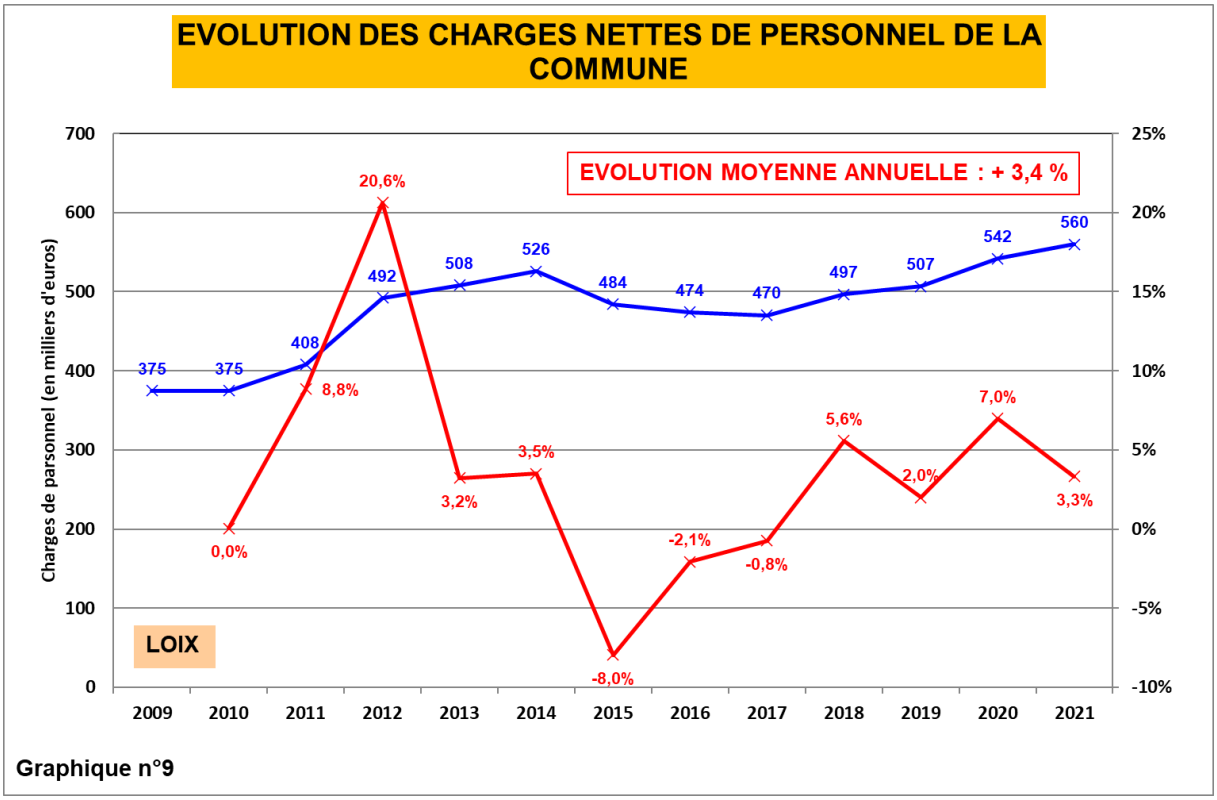

Graphique n°9

La hausse de ces charges nettes de personnel a été constante de 2010 à 2014.
A contrario, la période suivante, jusqu'en 2017, est placée sous le signe de la baisse, notamment en 2015.
Enfin, si les prévisions budgétaires de 2021 se réalisent, la hausse initiée en 2018 devrait se poursuivre.
L'évolution moyenne annuelle sur cette période ressort à + 3,4 %.

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

Comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement reste relativement stable entre 50 et 55 %,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et les recettes réelles de fonctionnement consolidées, hors évènement exceptionnel de 2010 relaté précédemment :
    - est plutôt stable, entre 35 % et 40 %, jusqu'en 2014,
    - s'est, par la suite, déplacé dans un canal compris entre 30 % et 35 %,
    - si les prévisions budgétaires de 2021 se réalisent on retrouverait un niveau comparable à celui de la période précédente.

Ainsi, à la vue de ces deux indicateurs, l'évolution des charges nettes de personnel pour la commune de Loix apparaît donc plutôt maîtrisée.
La tendance qui semble se dessiner, à partir de 2020, pour le rapport entre les charges nettes de personnel et les recettes réelles de fonctionnement consolidées devrait cependant attirer l'attention des élus municipaux de Loix.

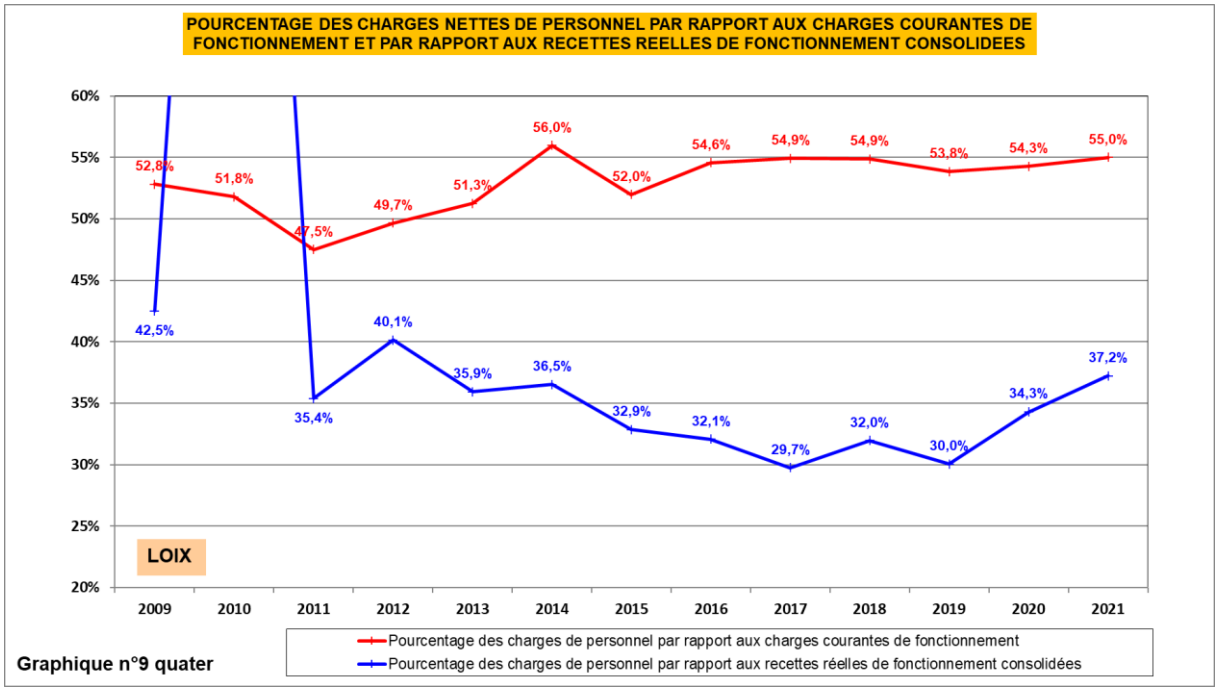

Graphique n°9 quater

Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, les données de la commune de Loix ressortent comme suit :

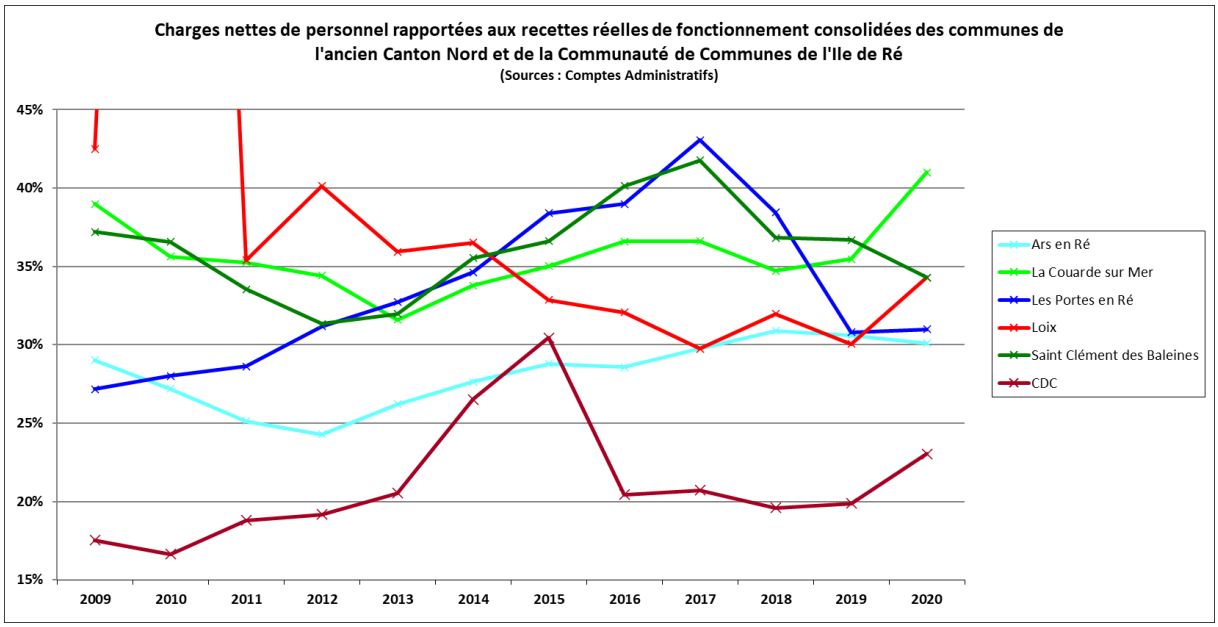

Les charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, de la commune de Loix étaient plutôt élevées, jusqu'en 2014, par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.
La tendance globale baissière a cependant amené cet indicateur vers les plus bas niveaux comparables à ceux des communes d'Ars-en-Ré et des Portes-en-Ré.
L'année 2020 marque cependant une inversion de cette tendance.

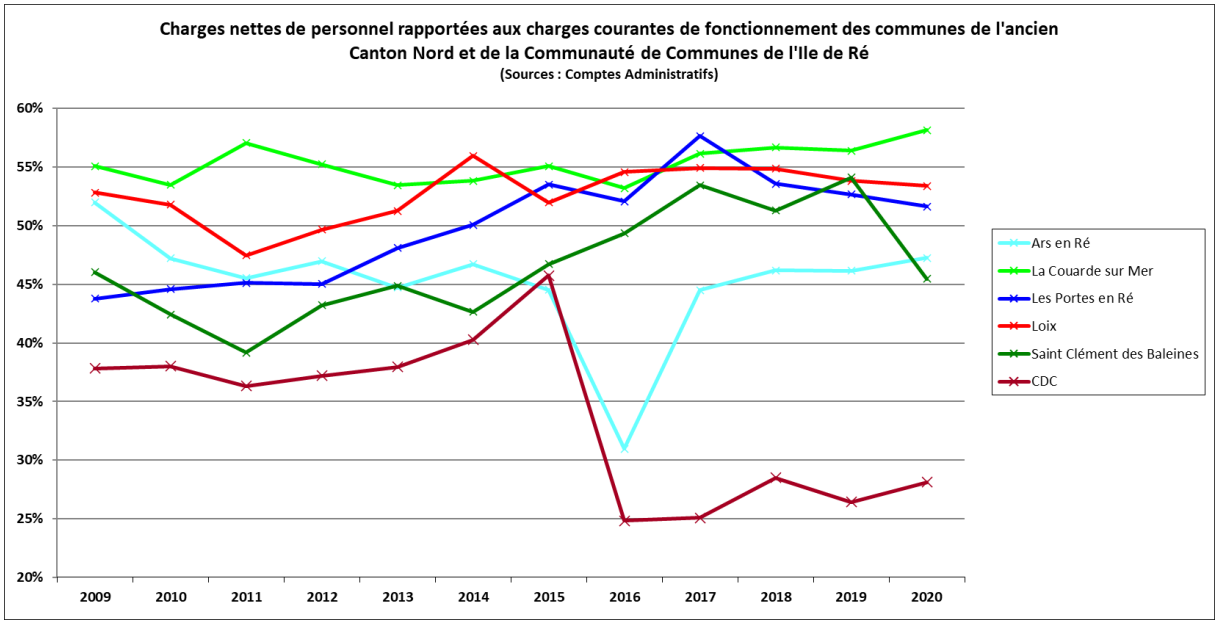

En matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, la commune de Loix ne se distingue pas particulièrement des autres communes de l'ancien Canton Nord.

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.

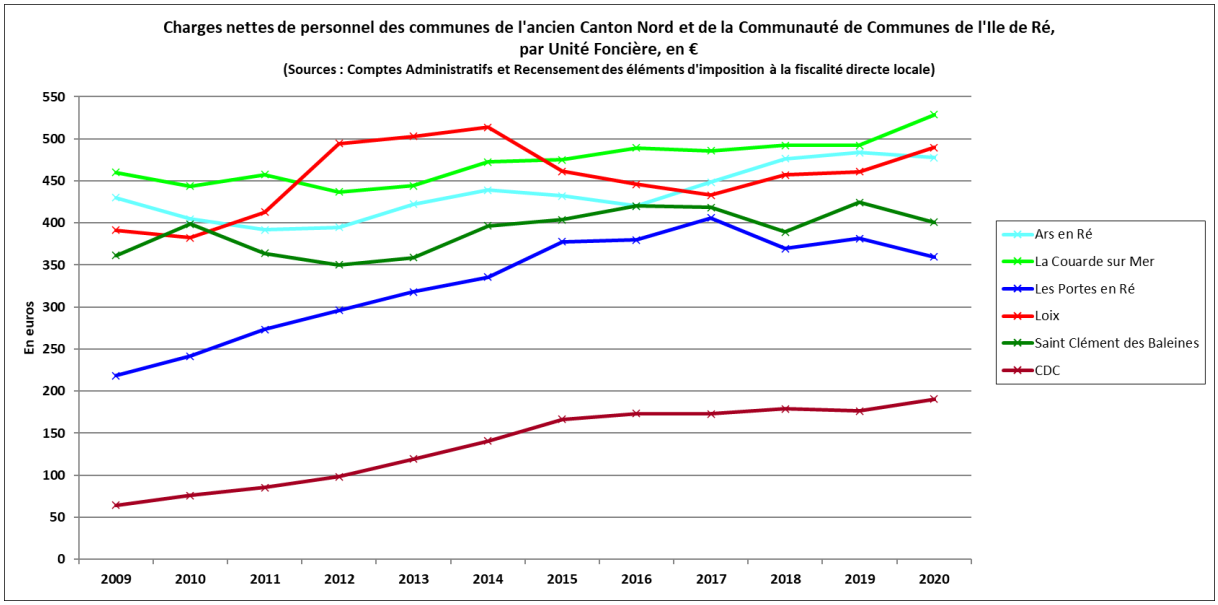

Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Commune de Loix étaient sur une phase haussière entre 2009 et 2014, l'amenant sur les plus hauts comparativement aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.
La tendance haussière initiée en 2018 pourrait de nouveau l'amener vers ces plus hauts.

VI.3.4 Commentaires

La situation en matière de charges nettes de personnel de la commune de Loix apparait plutôt bonne et maîtrisée même si certains indicateurs peuvent faire penser à une dégradation à partir de 2020.
La note de présentation des Comptes Administratifs 2020 diffusée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021 fait état de l'augmentation des rémunérations des personnels extérieurs liée notamment à la mise en œuvre des protocoles COVID, en particulier à l'école. Pour information le poste « 6218 – Autres personnels extérieurs » n'a augmenté que de 5,6 k€ entre 2019 et 2020 (+ 549 %).

Par ailleurs, deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 10,8 % ; on est donc en droit de se demander :
    - pourquoi les charges de personnel de la commune de Loix n'ont pas diminué en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connu une hausse moyenne annuelle plus faible,

- et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale…) ?

VI.4 Autres dépenses réelles de fonctionnement

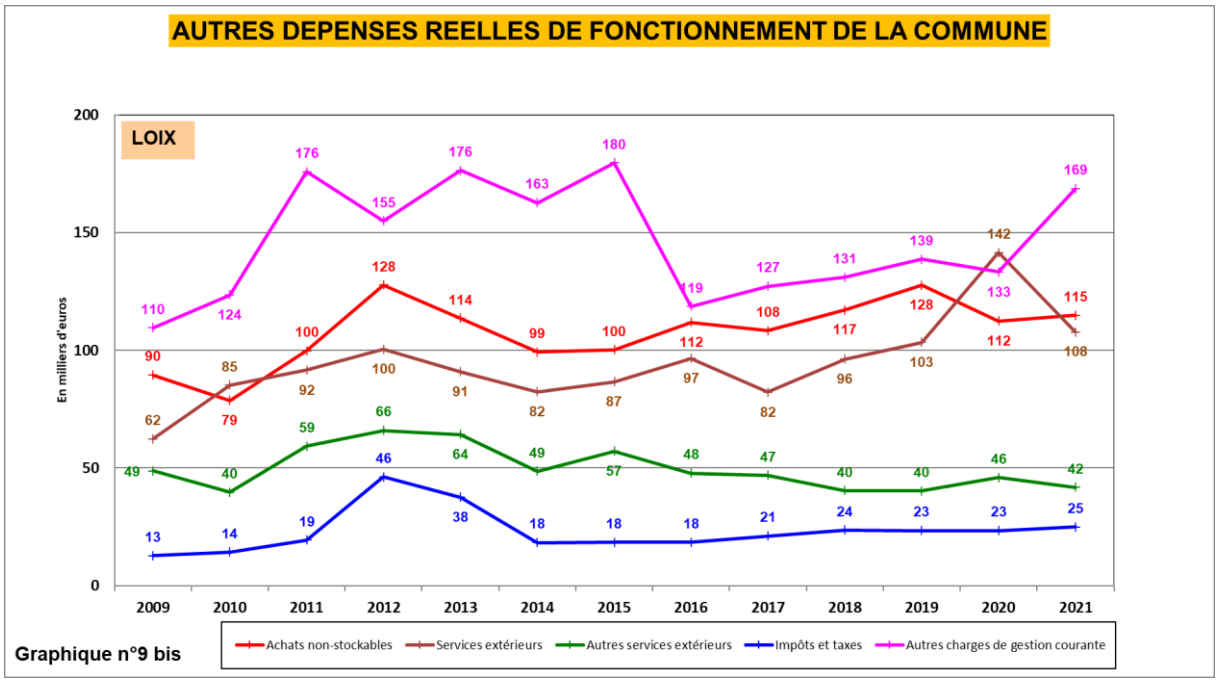

Graphique n°9 bis

On notera :

- entre 2019 et 2020 :
  - la hausse des « Services extérieurs » avec notamment la hausse des dépenses :
    - sur le poste « 615221 – Entretien, réparations des bâtiments publics» (+ 35,7 k€ soit + 753 %) : la note de présentation des Comptes Administratifs 2020 diffusée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021 indique « *dont réfection des peintures de la salle des fêtes, électricité, plomberie, sols de l'école, réfection façades Eglise* »,
    - sur le poste « 61521 – Entretien terrains » (+ 12,9 k€ soit + 332 %) : la note de présentation des Comptes Administratifs 2020 diffusée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021 indique « *dont frais d'exhumation, dératisation, externalisation entretien fossés, merlons, terrains, réfection courts de tennis…* »,
    - sur le poste « 615232 – Entretien des réseaux » (+ 9,6 k€ soit + 261 %) : la note de présentation des Comptes Administratifs 2020 diffusée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021 indique « *dont éclairage public (remplacement suite mobilier accidenté, raccordement des bornes village piéton, vérification des bornes incendie…* »,
  - la baisse sensible des « Achats non stockables » (- 15,3 k€ soit – 12 %),
- entre 2020 et 2021 :
  - la hausse prévisionnelle importante des « Autres charges de gestion courantes » avec notamment la hausse des dépenses :
    - sur le poste « 6531 - Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers – Indemnités » : + 15,2 k€ soit + 32 %,
    - sur le poste « 6534 - Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers – Cotisations de sécurité sociale – part patronale » : + 6,9 k€ (rien en 2020),
  - la baisse prévisionnelle des « Services extérieurs » avec notamment la baisse des dépenses :
    - sur le poste « 615221 – Entretien, réparations des bâtiments publics» : - 20,4 k€ soit – 51 %,
    - sur le poste « 615232 – Entretien des réseaux » : - 8,0 k€ soit – 61 %.

VI.5 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives, elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.5.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2021 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivants :

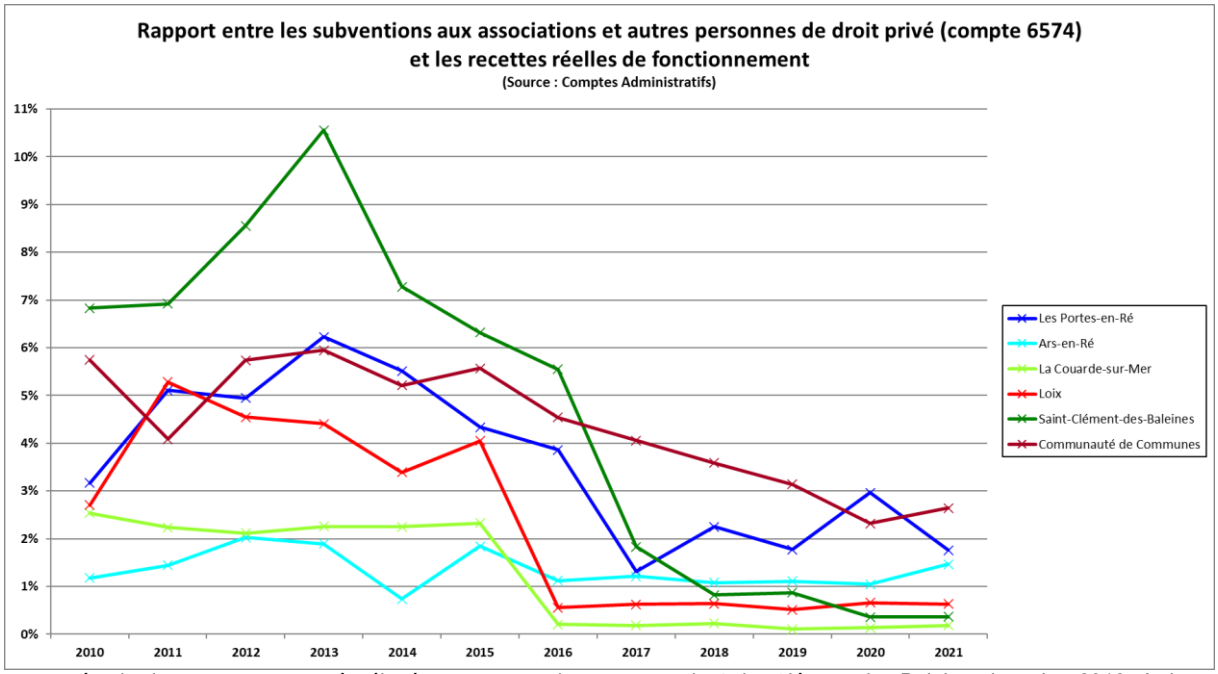

N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération, la commune de Loix s'est montrée, jusqu'en 2015, particulièrement « généreuse » avec les associations qu'elle soutenait.
Depuis 2016, elle est devenue beaucoup plus économe en la matière et les contribuables loidais se réjouiront probablement de voir une partie de leurs impôts locaux distribuée de façon plus parcimonieuse.

VI.5.2 Liste des bénéficiaires des subventions

La liste des bénéficiaires, personnes de droit privé, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers **»** du Compte Administratif 2020 de la commune de Loix, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2020
Personnes de droit privé	11 646,48
Associations	11 646,48
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANIMAUX RETHAIS	*1 000,00*
ASSOCIATION DE DEFENSE DES ECLUSES A POISSONS DE L'ILE DE RE	*620,00*
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL	*141,00*
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANES ET DES CHEVAUX	*500,00*
ASSOCIATION CULTURELLE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LOIX	*4 000,00*
ASSOCIATION DES MAIRES CHARENTE MARITIME	*285,48*
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES STATIONS CLASSEES	*200,00*
CITTASLOW-FRANCE	*300,00*
CLUB DES AINES	*2 300,00*
FEDERATION FRANCE GREETERS	*40,00*
LE COCHONNET LOIDAIS	*950,00*
RE CLE RE	*150,00*
VILLAGES DE PIERRE ET D'EAU	*500,00*
VITALITE GYM	*660,00*

Pour information, il existe un décalage entre le montant total de cette liste et le montant de 10 566 € porté à l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Compte Administratif 2020.

Par ailleurs, le Budget Primitif 2021 ne détaille pas les 10 000 € portés au débit de l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Par contre, différents comptes-rendus de séances du Conseil Municipal de Loix, indiquent le détail suivant pour les « subventions versées aux associations de Loix » :

Nom des bénéficiaires	2021
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANIMAUX RETHAIS	*1 000,00*
ASSOCIATION DE DEFENSE DES ECLUSES A POISSONS DE L'ILE DE RE	*620,00*
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANES ET DES CHEVAUX	*500,00*
ASSOCIATION CULTURELLE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LOIX	*2 500,00*
Total	4 620,00

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2020, et prévisionnel pour l'année 2021, par la commune de Loix pour son Budget Général et ses Budgets Annexes, sont les suivants :

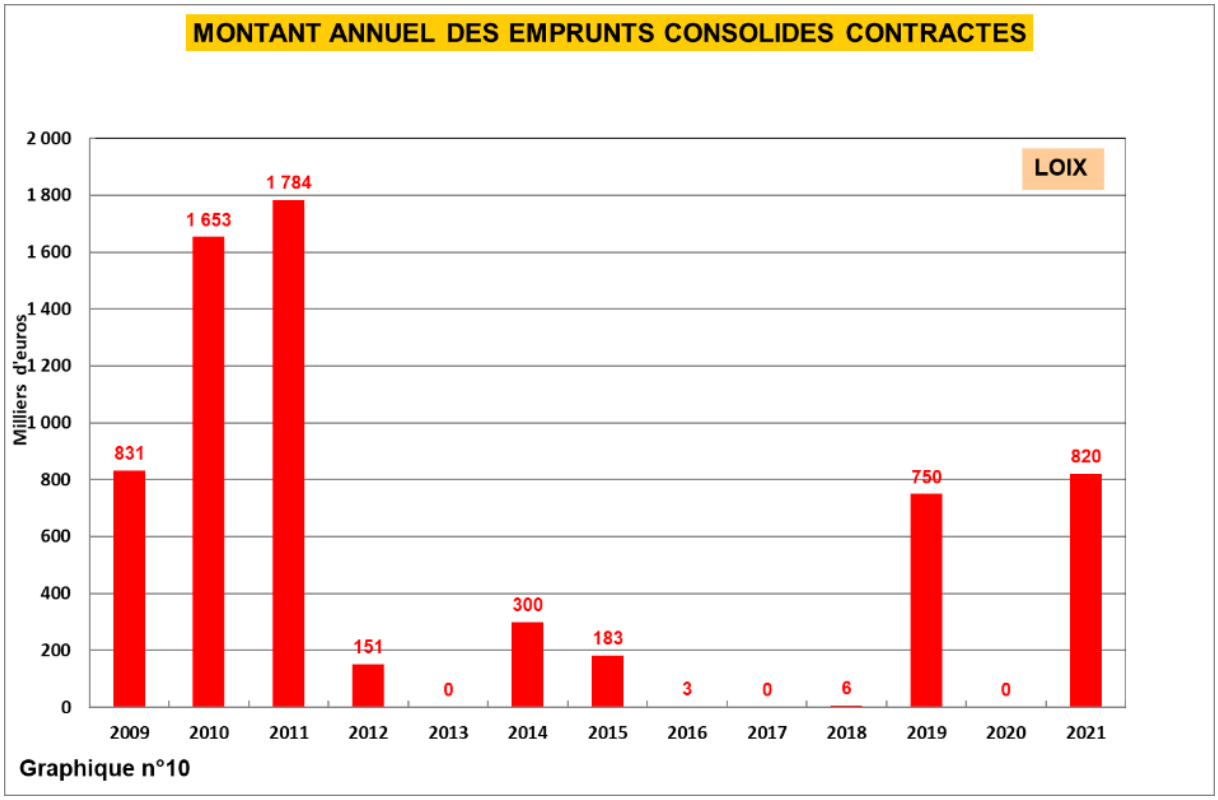

On notera les montants particulièrement élevés des emprunts entre 2009 et 2011.

Les emprunts de 2019 et 2021 sont à mettre en parallèle de l'opération dite du « Clos du Communal ».

VII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2020.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé

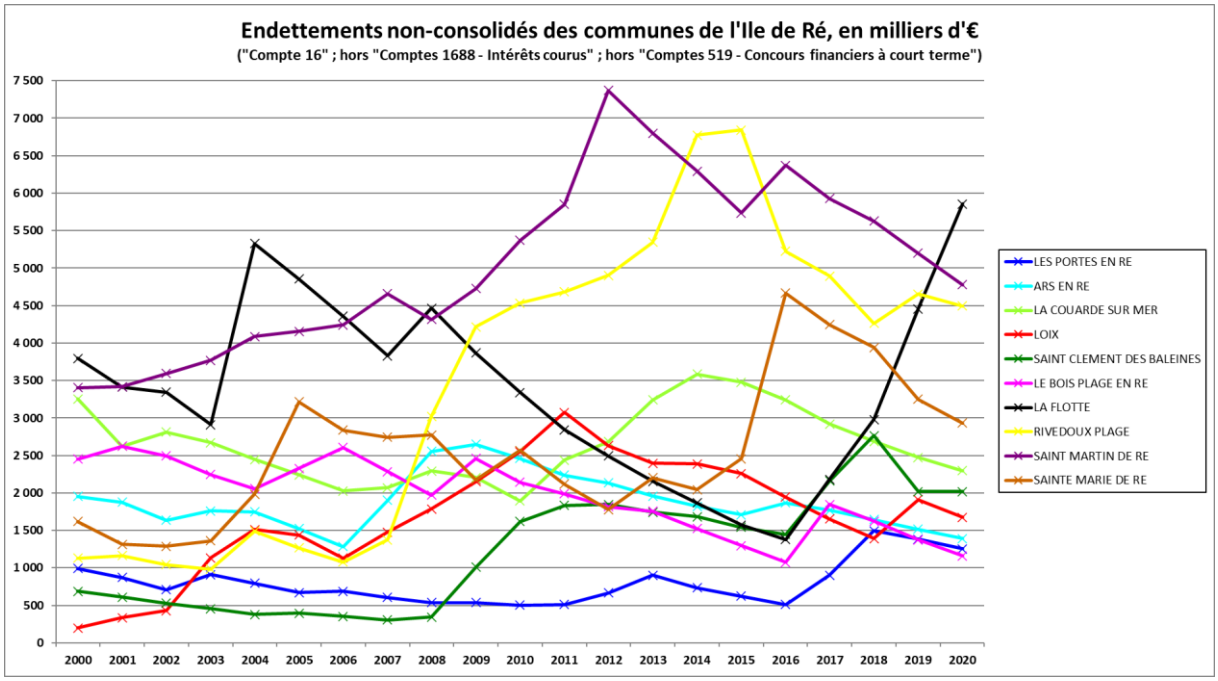

Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, ni de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s).

Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préfèrera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé.

Pour la commune de Loix les endettements consolidés et non-consolidés sont identiques depuis 2013 du fait que les Budgets Annexes ne portent plus d'endettement.

On remarquera, sur une période d'observation plus longue que précédemment, l'exceptionnelle croissance de l'endettement non-consolidé de 2000 à 2011 (multiplié par plus de 15 !) puis sa décroissance à partir de 2012.

VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'Ile de Ré

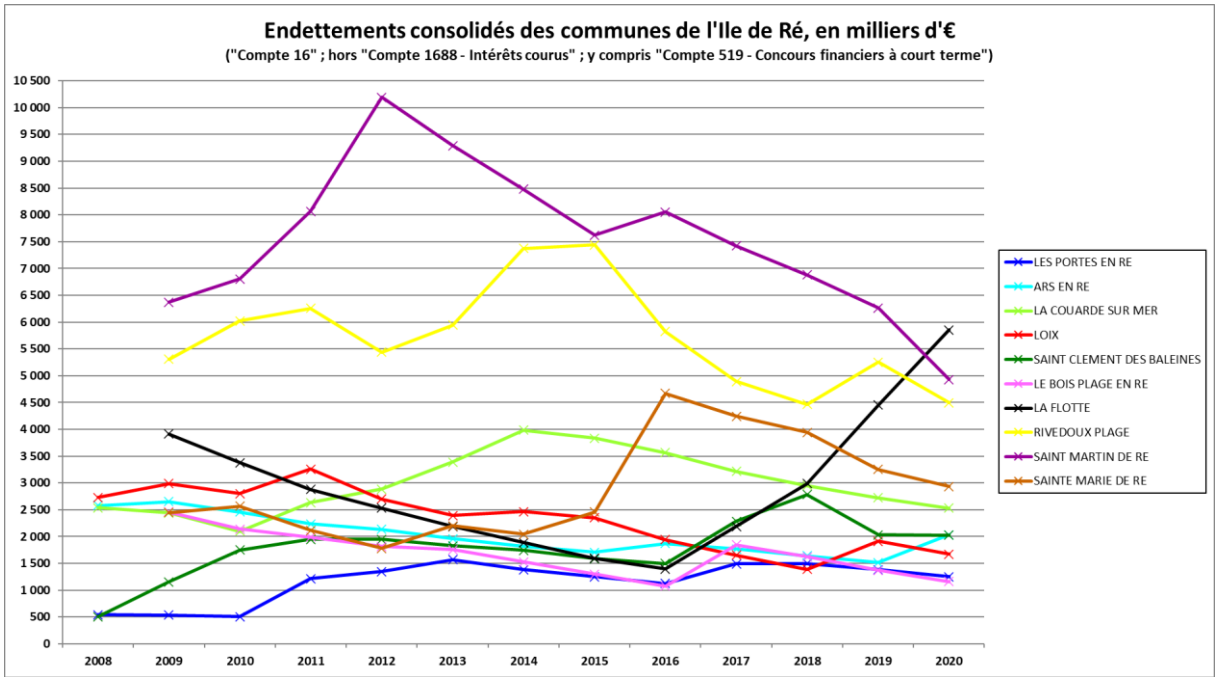

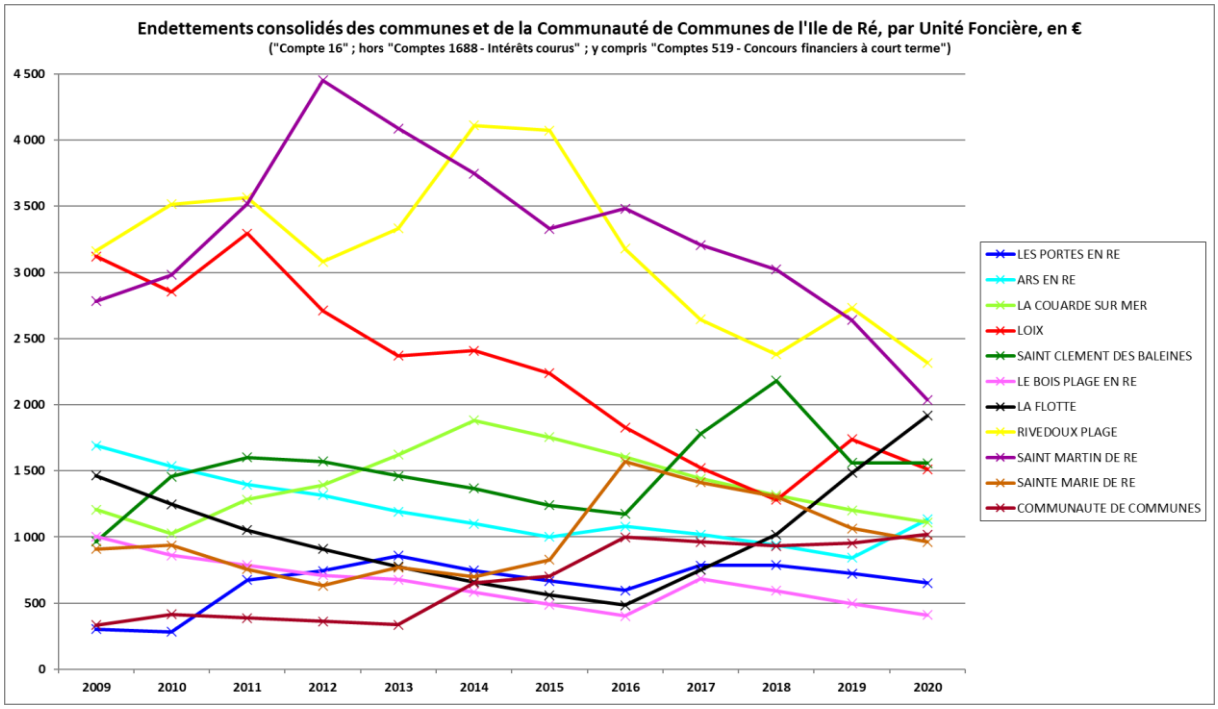

Pour les comparaisons entre les communes de l'Ile de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière nous semble plus probant.
On constate que l'endettement consolidé par Unité Foncière de la commune de Loix est sur une tendance très nettement baissière entre 2012 et 2018.
La volumineuse opération dite du « Clos du Communal », initiée en 2019, a fait de nouveau croître cet indicateur et l'a placé en troisième place par rapport à toutes les communes de l'Ile de Ré.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de Loix

Le graphique ci-dessous indique l'évolution :

- de l'encours de la dette consolidée,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette consolidée par habitant.

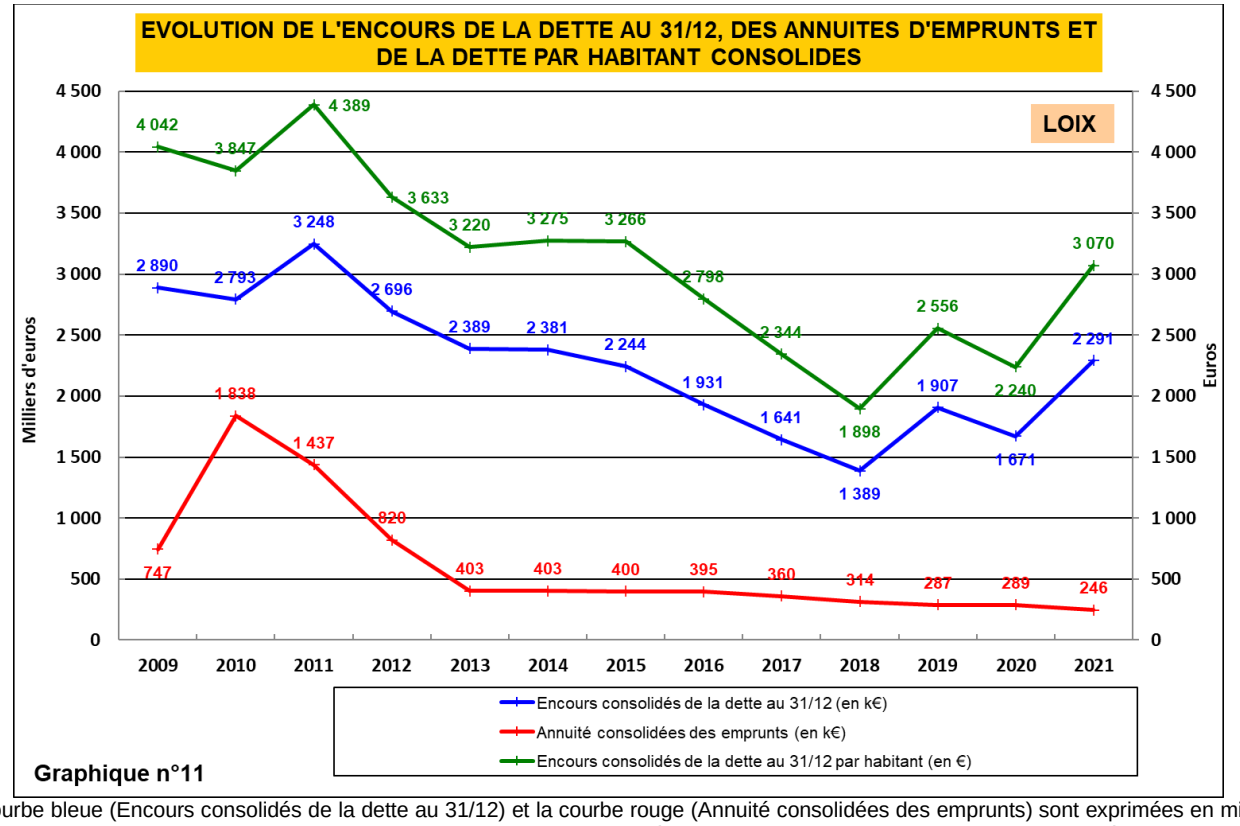

Graphique n°11

La courbe bleue (Encours consolidés de la dette au 31/12) et la courbe rouge (Annuité consolidées des emprunts) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours consolidés de la dette au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Les annuités d'emprunts, particulièrement élevées en 2010, 2011 et 2012, s'expliquent par le remboursement de tirages sur des « Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt ».

Concernant les encours consolidés, on distingue trois périodes différentes :
- une période de hausse jusqu'en 2011,
- suivie d'une période de baisse régulière jusqu'en 2018,
- puis une alternance de hausse et de baisse à partir de 2019.

On remarquera que l'encours consolidé par habitant est élevé et fait de Loix une commune plutôt endettée.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :
Dette fin année (N) = Dette fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués dans les annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow et/ou Comptes de Gestion).

Dans un cas comme dans l'autre nous constatons des décalages regrettables. Nous ne manquerons pas de rappeler à Monsieur le Maire l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion).

VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement consolidé de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette consolidée (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.
Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année au remboursement de la dette.

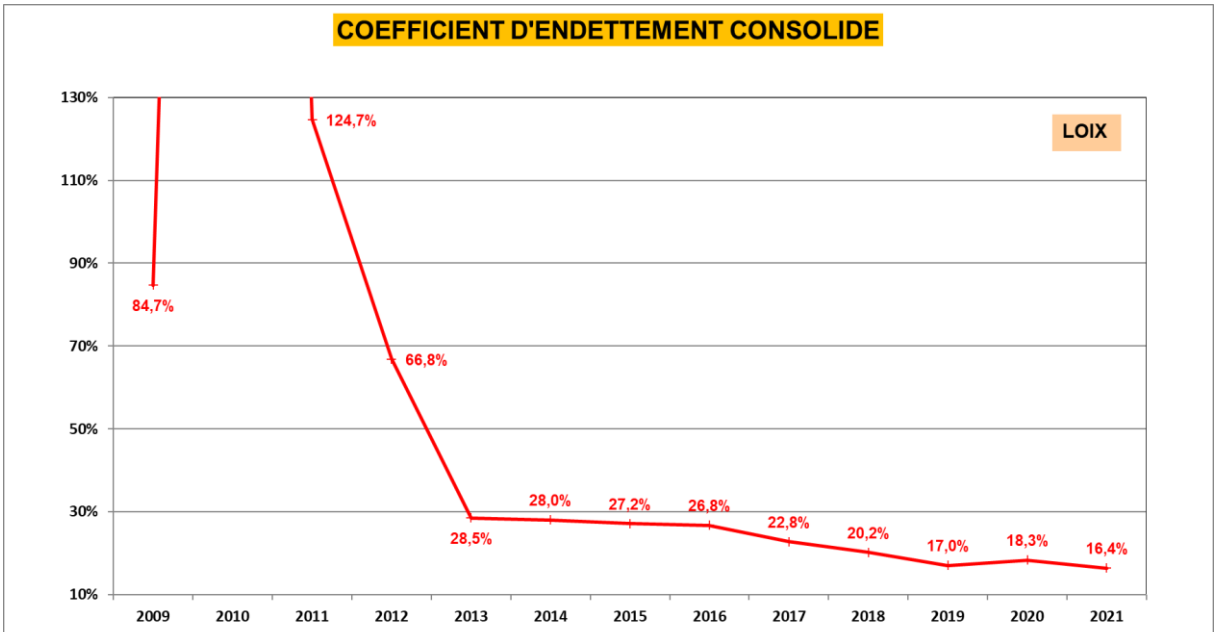

Graphique n°11 bis

La tendance globalement baissière constatée depuis 2010 est un indicateur positif.

Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts consolidée (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :
  - il était très dégradé jusqu'en 2012 (au-dessus de 100 %),
  - il est en amélioration, donc en décroissance régulière, jusqu'en 2019 (de 95 % à 39 %),
  - et il connaîtrait un sursaut en 2020 et 2021.

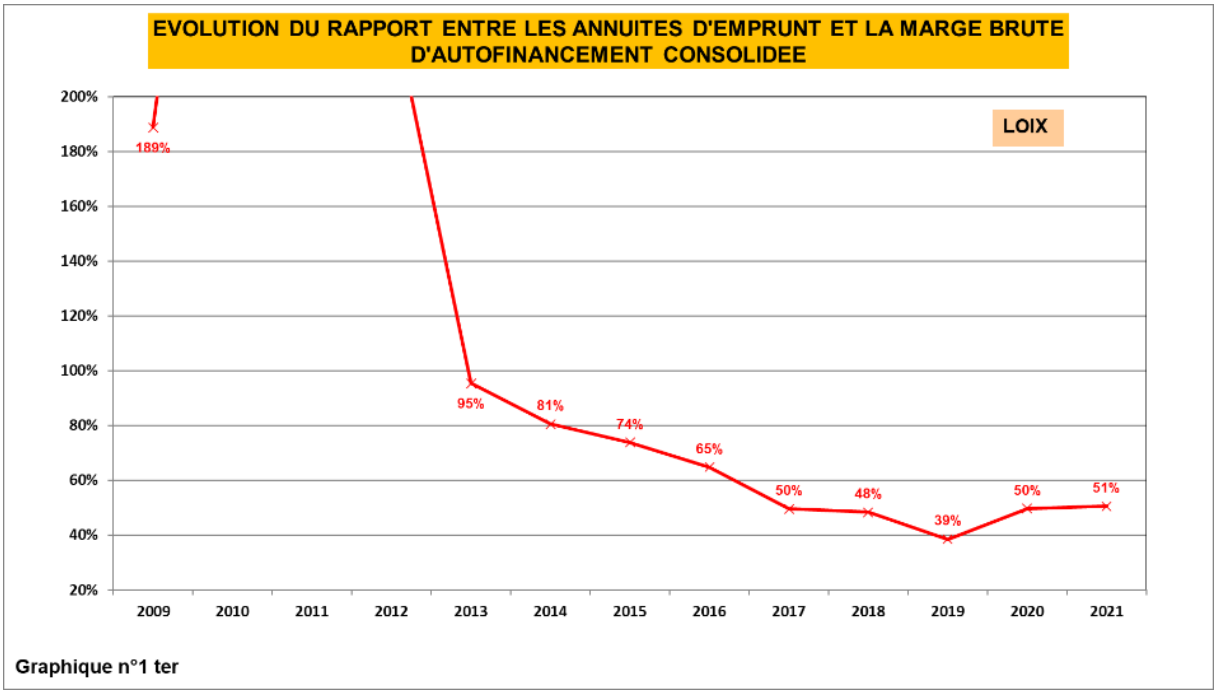

Graphique n°1 ter

Quoi qu'il en soit la commune de Loix consacre, depuis 2009, une part très importante de ses ressources aux remboursements de ses emprunts bancaires.

- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 3,34 années pour le Budget Principal de la commune de Loix au 31 décembre 2020, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif.

L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.
On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.

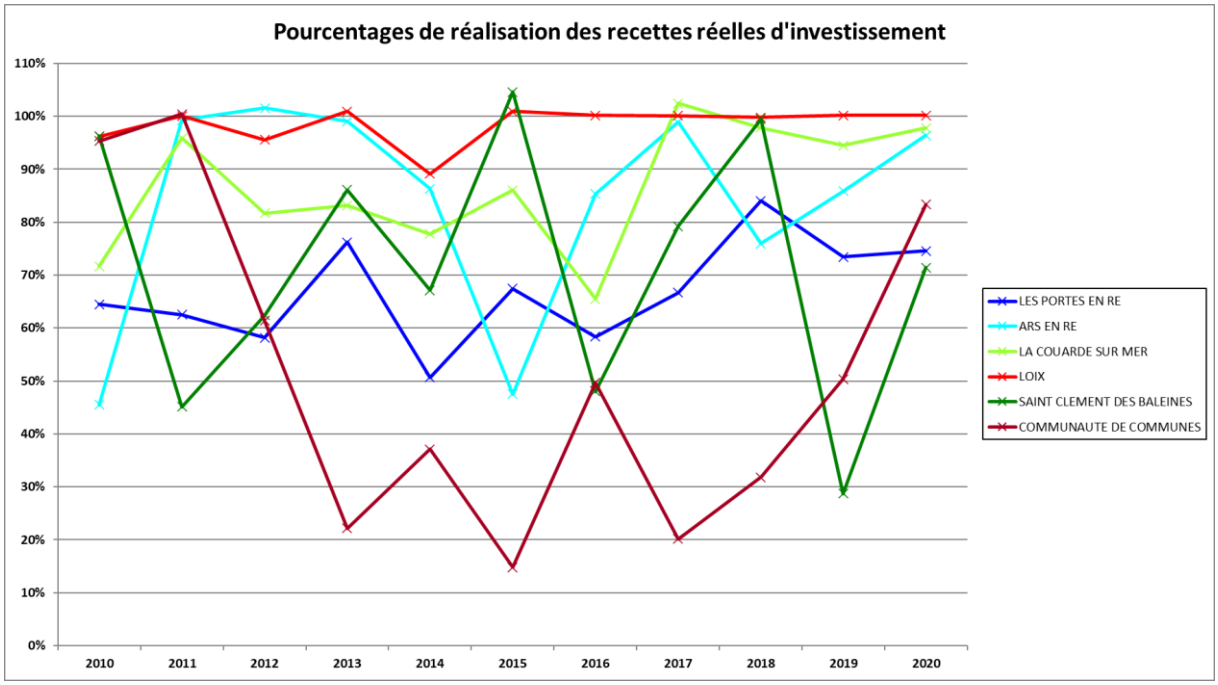

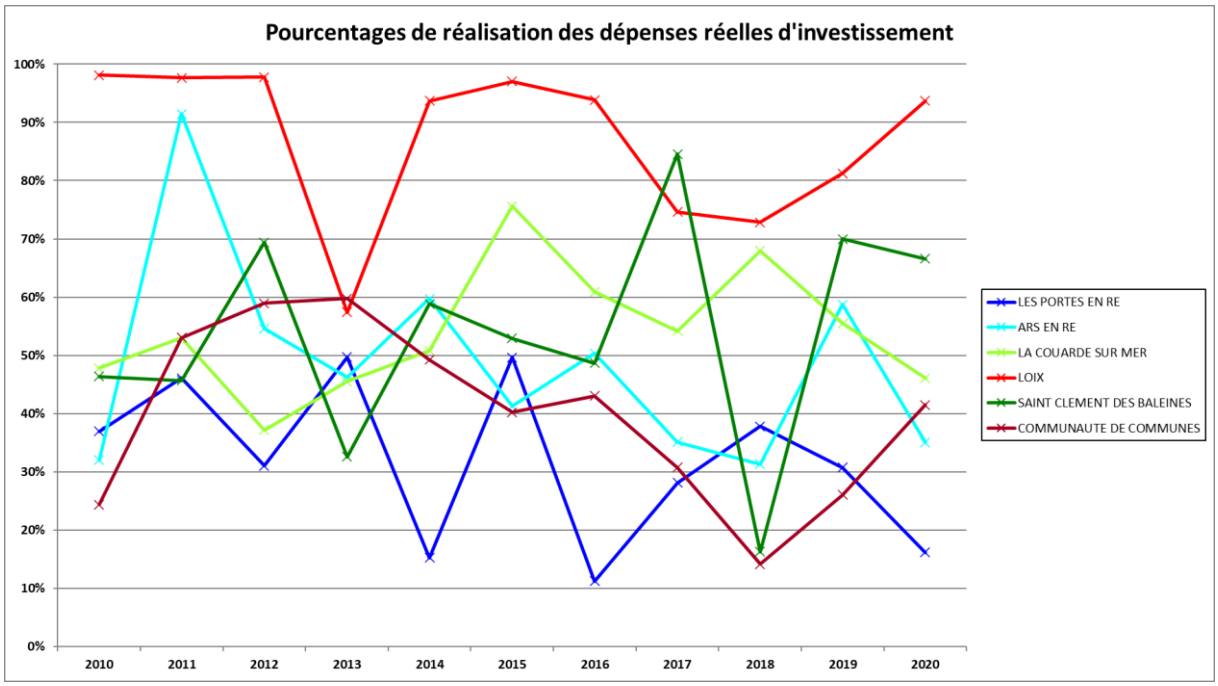

Pour la commune de Loix, dans les Budgets Primitifs (corrigés, pour mémoire, de Décisions Modificatives en cours d'année) :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont généralement très correctement évaluées (98,5 % en moyenne sur la période),
- tout comme globalement, abstraction faite de « l'accident » de 2013, les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) ; 2019 et 2020 marquent une amélioration bienvenue de cet indicateur après la dégradation constatée en 2017 et 2018 (la moyenne sur la période reste quand même la meilleure de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré à 87,1 %).

IX.2 Opérations d'équipement

La commune de Loix ne détaille pas ses opérations d'équipement dans ses Comptes Administratifs et ses Budgets Primitifs (*cf.* les radioscopies de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, à l'exception de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, pour une illustration de ce type de présentation).
Cela est regrettable et nuit à la bonne information de ses résidents / contribuables.
Votre association ne manquera pas de le faire remarquer à Monsieur le Maire et de lui demander de revenir sur cette pratique.

Cependant, la note de présentation des Comptes Administratifs 2020 diffusée lors du Conseil Municipal du 30 mars 2021 fait état de la répartition suivante des 790 k€ de dépenses d'opérations d'investissement inscrits au Comptes Administratif 2020 :

Opérations	Montant
Acquisition de terrains	51 055
Rue des Aires AC 150 - 50 m2	20 000
Terrains les Sailloux ZB 435 - 15 596 m2	16 688
Terrains les Sailloux ZB 433 - 12 658 m2	13 544
Alignements (voirie)	823
Bâtiments	193 218
Mairie - Portes et volets , informatique et mobilier	13 999
Ecole -cantine, préau et cours, mobiliers…	145 344
Porte Eglise	1 742
Auvent zone de loisirs	24 149
Réfection toiture presse	7 984
Travaux et mobilier de voirie	545 763
Rue des Charrettes	97 519
Chemin des Bouquets	12 469
Rue de Lavaud	51 896
Réseau pluvial (structures)	89 102
Bornes villages piéton	117 365
Cheminements et accotement, plantations	65 036
Pont de la Tonille (études)	32 040
Divers mobilier urbain et éclairage public	53 133
Réfection de pelles	4 716
Bornes incendie	6 019
Camion master ; outillage service technique	16 468
TOTAL	**790 036**

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés, réalisées de 2009 à 2020 et prévues en 2021 (y compris les restes à réaliser de 2020).

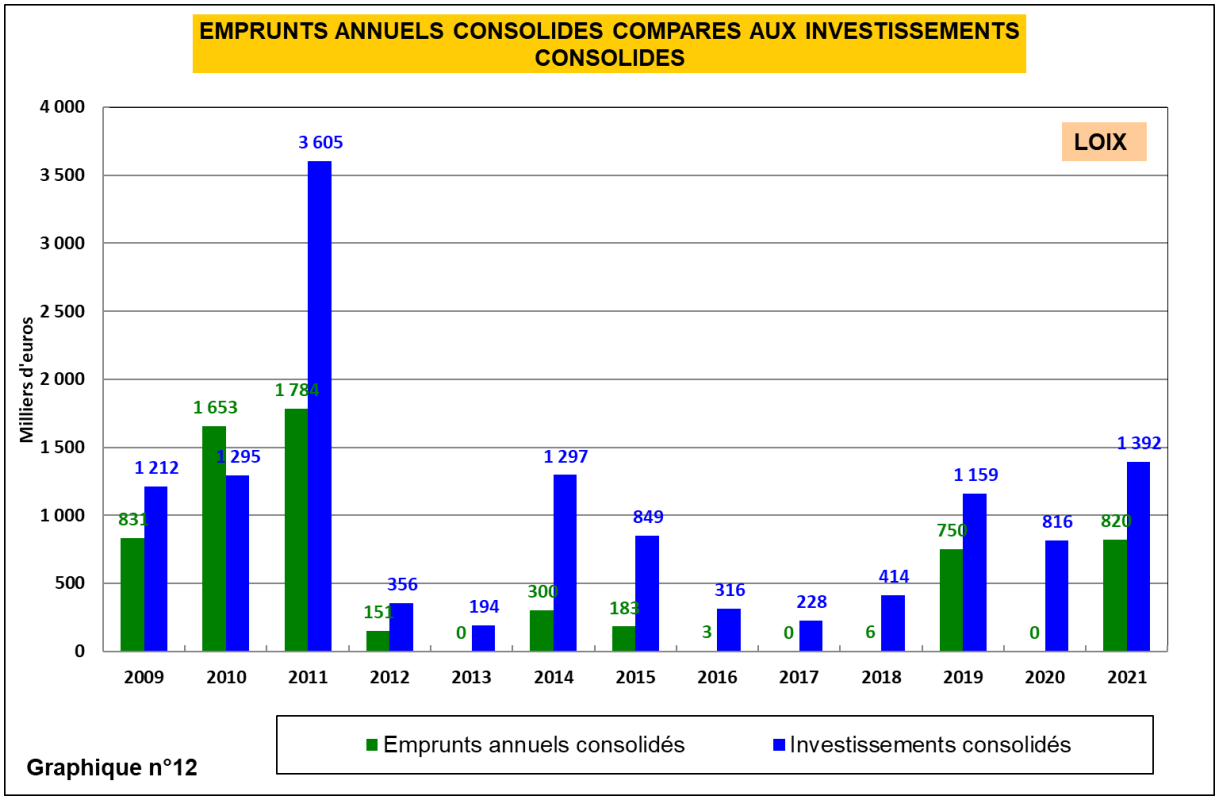

Graphique n°12

On notera que sur toute la période étudiée, sauf en 2010, les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.
D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les élus locaux justifient certains investissements grâce aux subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat, financent indirectement lesdites subventions. L'obtention de celles-ci se fait certes suivant des décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également aux niveaux administratifs supérieurs. Un élu ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement devrait être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune aux investissements réalisés ou prévus pour 2021.

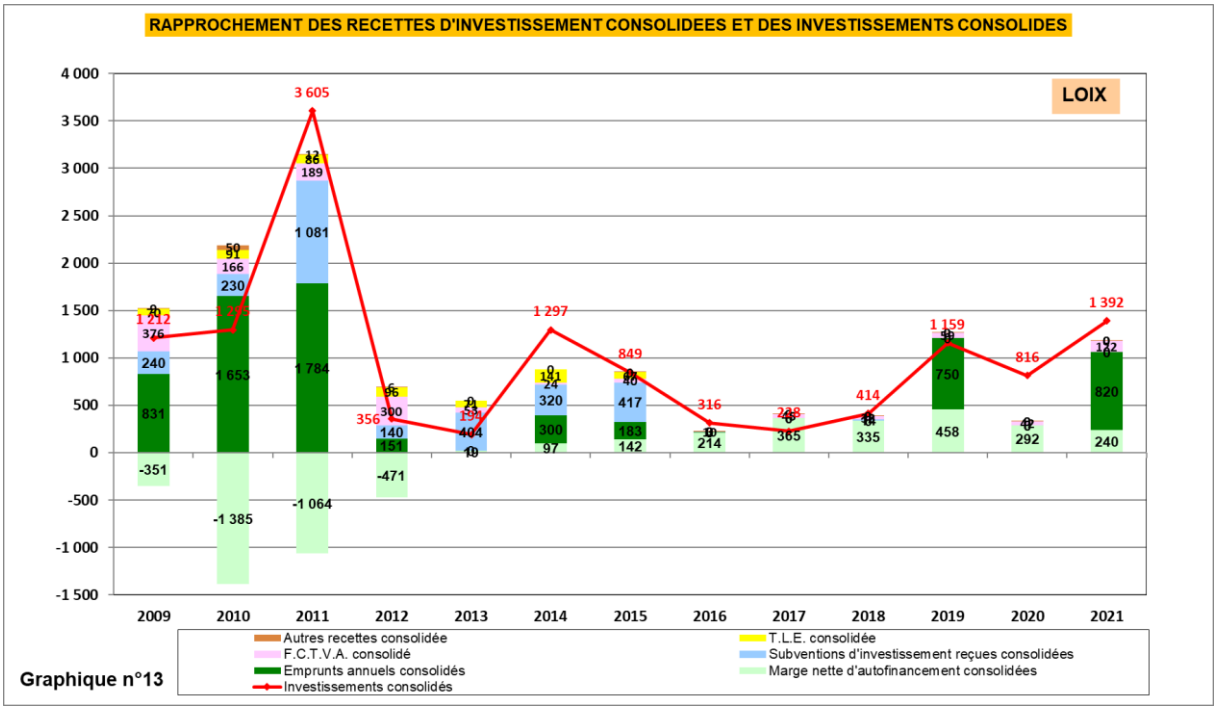

Graphique n°13

Il montre à vue d'œil qu'il y aurait en 2010, 2011, 2012, 2014, 2016, 2020 et 2021 un manque de financement des flux sortants par les flux entrants.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, les « manques » de trésorerie sont récurrents sur la période :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(1) Recettes d'investissement consolidées	694	537	1 368	542	529	485	571	75	118	138	136	119	172
(2) Investissements consolidés	1 212	1 295	3 605	356	194	1 297	849	316	228	414	1 159	816	1 392
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-518	-757	-2 237	185	335	-811	-277	-240	-111	-276	-1 023	-697	-1 220
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	-351	-1 385	-1 064	-471	19	97	142	214	365	335	458	292	240
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	-869	-2 142	-3 301	-285	355	-714	-136	-26	255	59	-564	-404	-980
(6) Emprunts annuels consolidés	831	1 653	1 784	151	0	300	183	3	0	6	750	0	820
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	-38	-489	-1 517	-134	355	-414	47	-23	255	65	186	-404	-160
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	-38	-526	-2 043	-2 177	-1 822	-2 236	-2 189	-2 212	-1 957	-1 893	-1 707	-2 111	-2 271

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « *C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.* »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'Ile de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex).

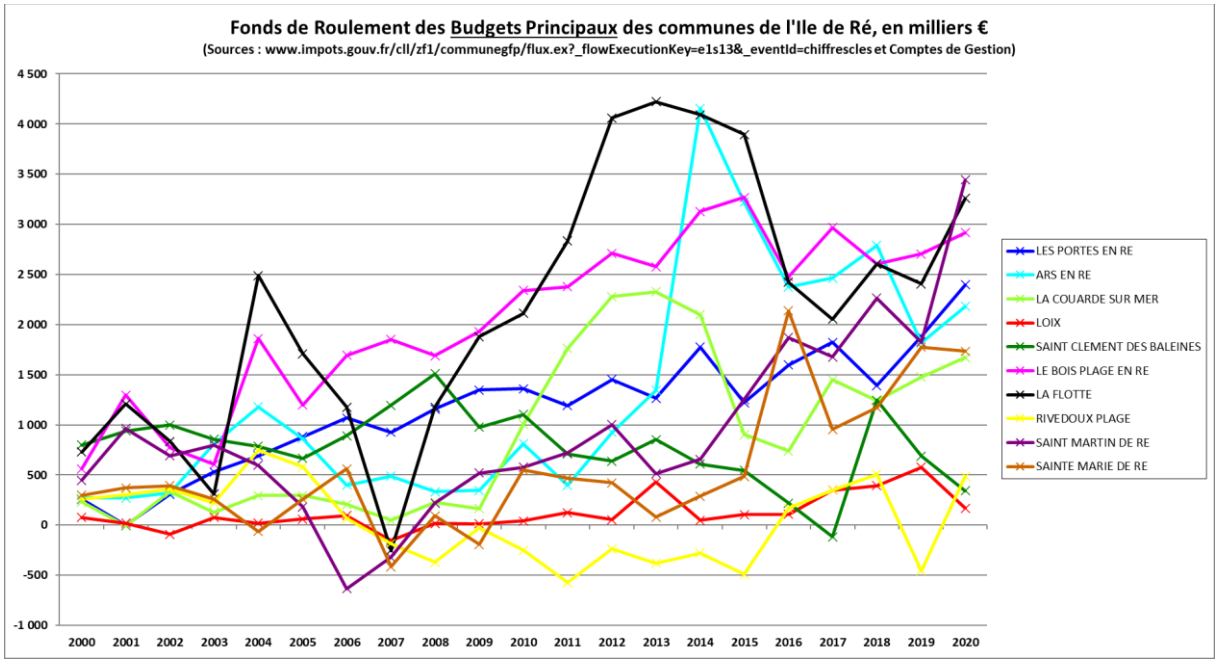

On constatera que la commune de Loix a vu son Fonds de Roulement stagner à des niveaux très faibles, sauf en 2013, puis s'améliorer de 2017 à 2019, avant de décroître de nouveau en 2020.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc, à la fin de l'année 2020 (169,7 k€), par rapport aux données du Compte Administratif du Budget Principal :

- un peu plus d'1 mois de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu plus de 2 mois de recettes fiscales,
- un peu plus de 1,5 mois de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2020).

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune de Loix, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
    - du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation,
    - des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert), Camping Municipal (tracé en rose) et Zone d'Activité (tracé en jaune) en situations positives et donc également favorables sur toute la période observée,
    - du Fonds de Roulement « significatif » du Budget Annexe Clos du Communal (tracé en violet) en situation négative et donc défavorable,
    - et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Zone de Mouillages (tracé en bleu) et Zone Salicole (tracé en gris).

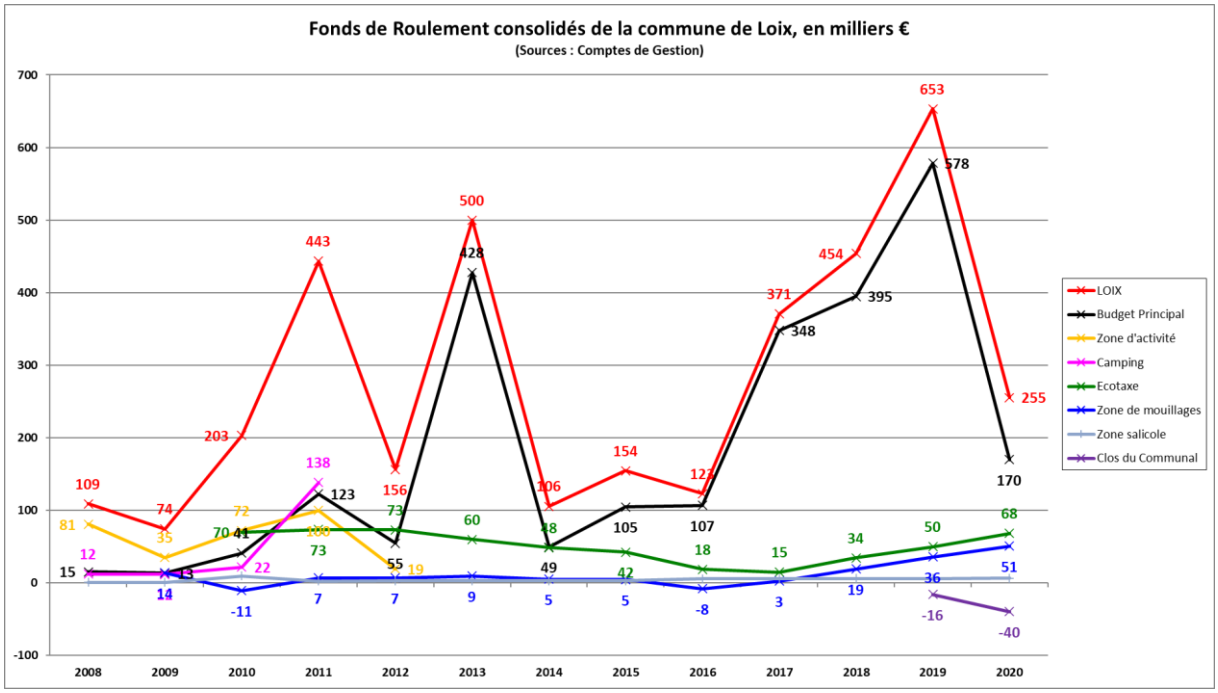

X.1.1.3 Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière

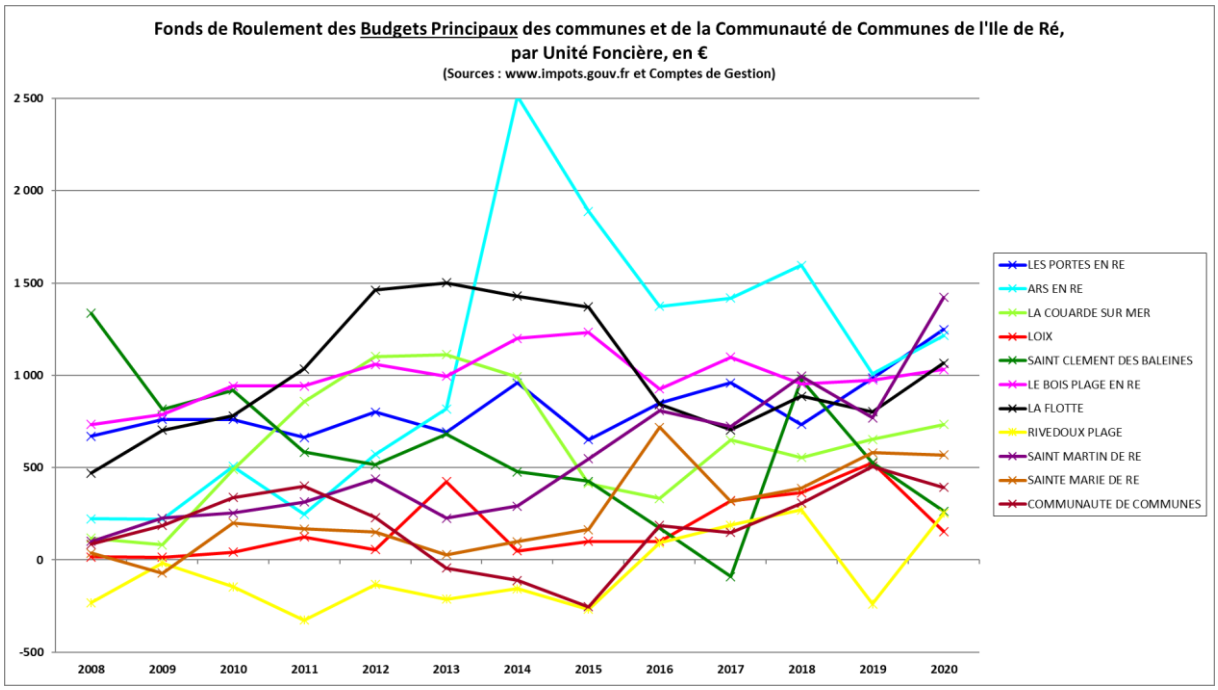

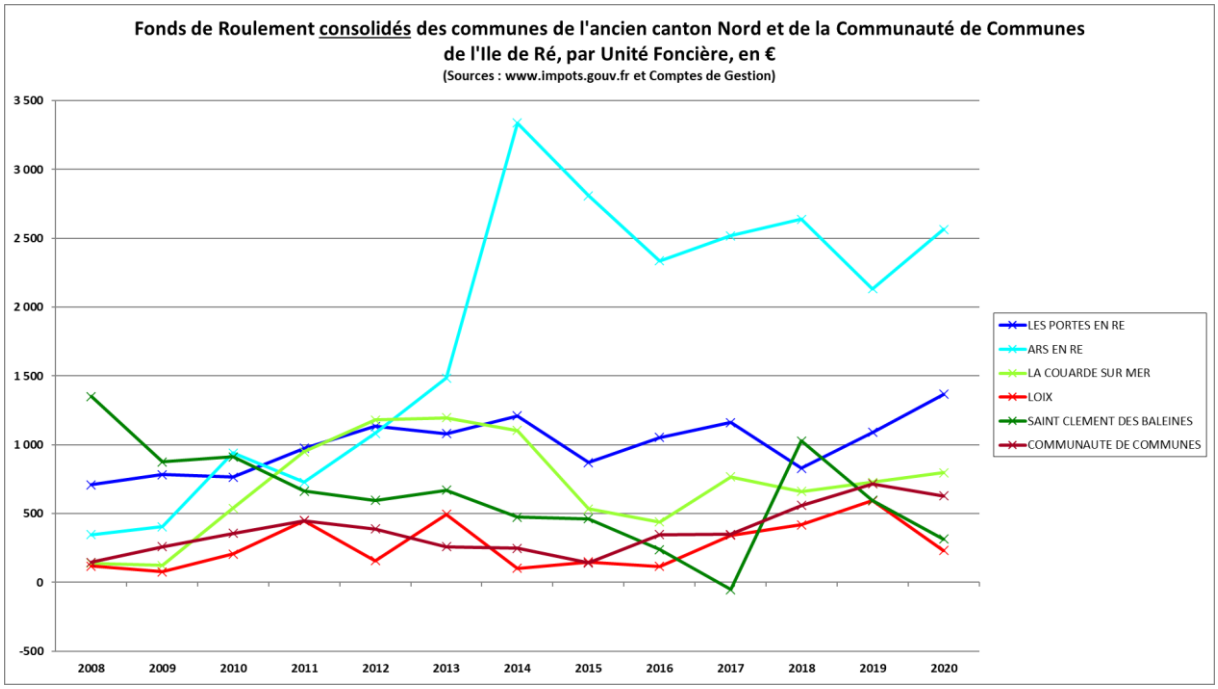

Pour ces deux indicateurs, la commune de Loix présente des niveaux parmi les plus faibles par rapport autres collectivités locales de l'Ile de Ré.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « *Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.* »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les trois Budgets Annexes « significatifs » Camping Municipal (tracé rose), Ecotaxe (tracé vert) et Zone d'Activité (tracé jaune) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement), à l'inverse du Budget Annexe Clos du Communal en 2019,
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2009, 2014 et 2015) et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue en territoire positif (besoin de financement), sauf en 2017 et depuis 2019, et dans des positions régulièrement assez éloignées de l'équilibre.

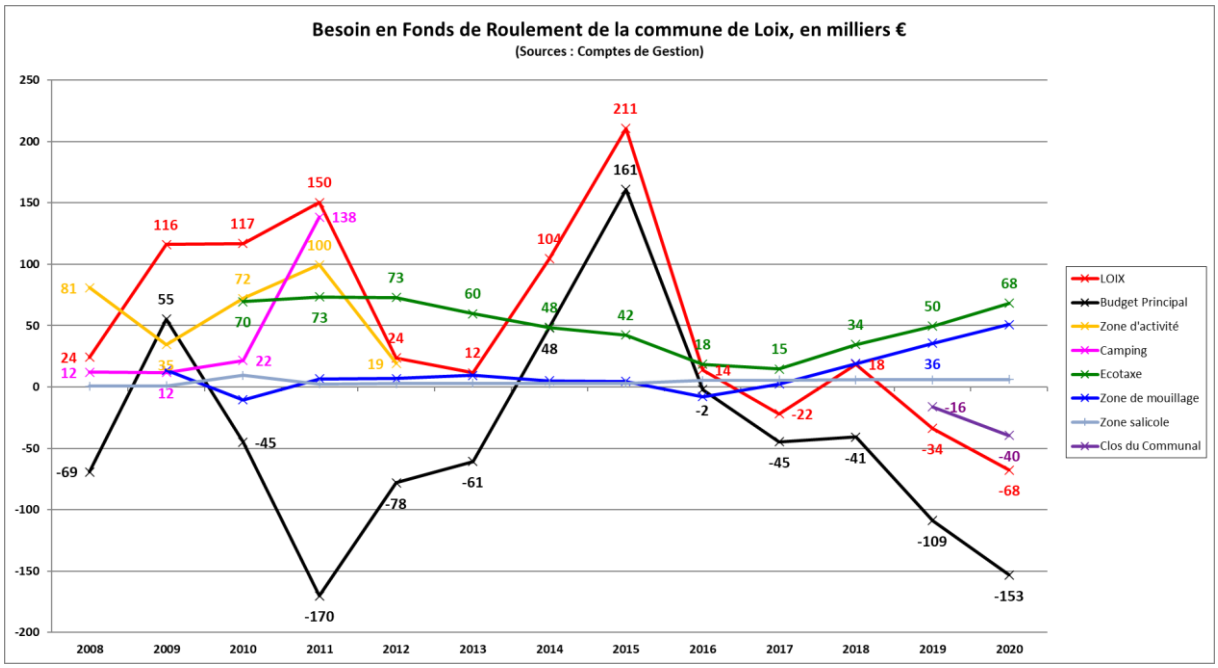

La situation financière de la commune de Loix, vis-à-vis de cet indicateur, est donc contrastée.

X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « *enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés* » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.

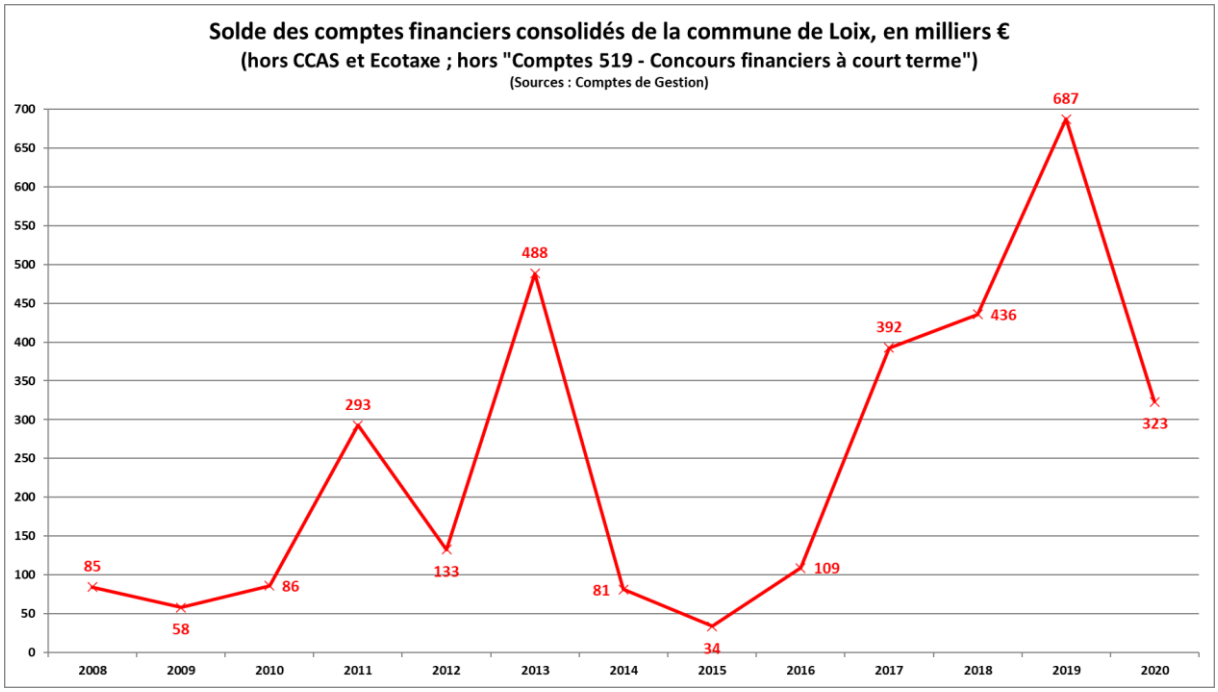

Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable consolidée de la commune de Loix est très variable sur la période étudiée passant d'un plus bas de 34 k€ en 2015 à un plus haut de 687 k€ en 2019.
Pour information, cette trésorerie est quasi exclusivement portée par le Budget Principal.

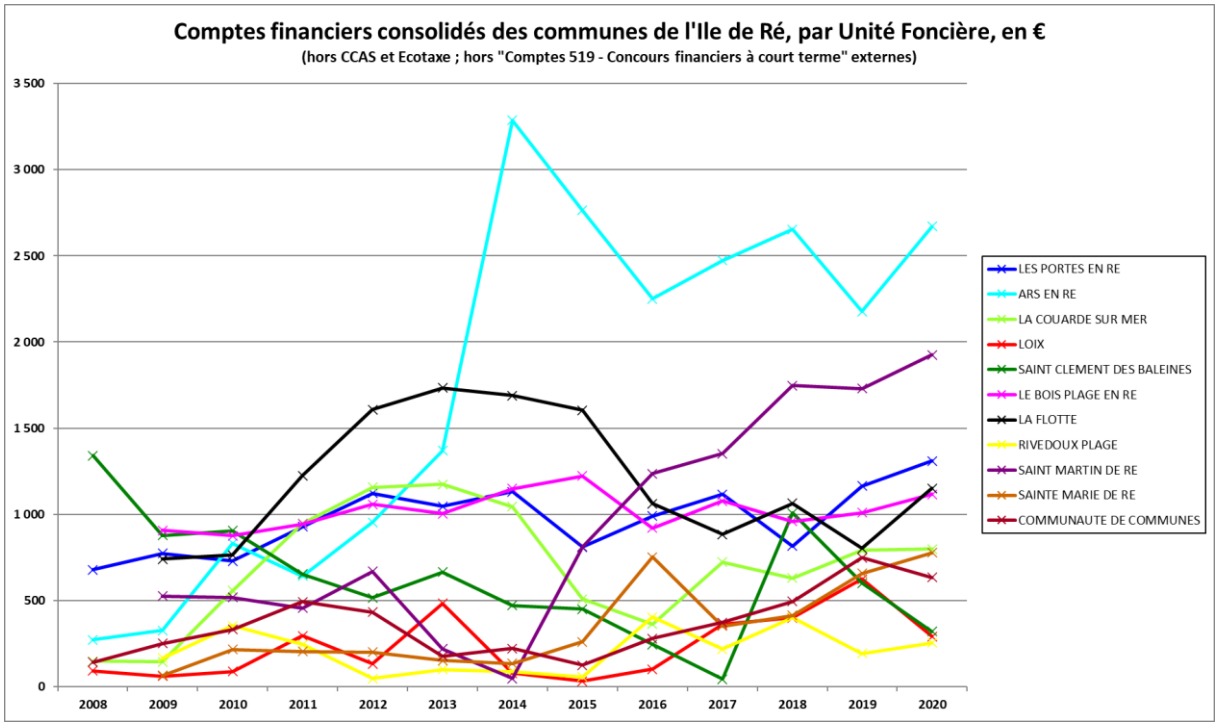

Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Ile de Ré : pour cet indicateur la commune de Loix présente une trésorerie disponible ou mobilisable par Unité Foncière plutôt faible par rapport aux autres collectivités locales de l'Ile de Ré.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

- créditeur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
  - lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
  - lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
  - lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent» au Budget Principal,
  - lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent» au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.

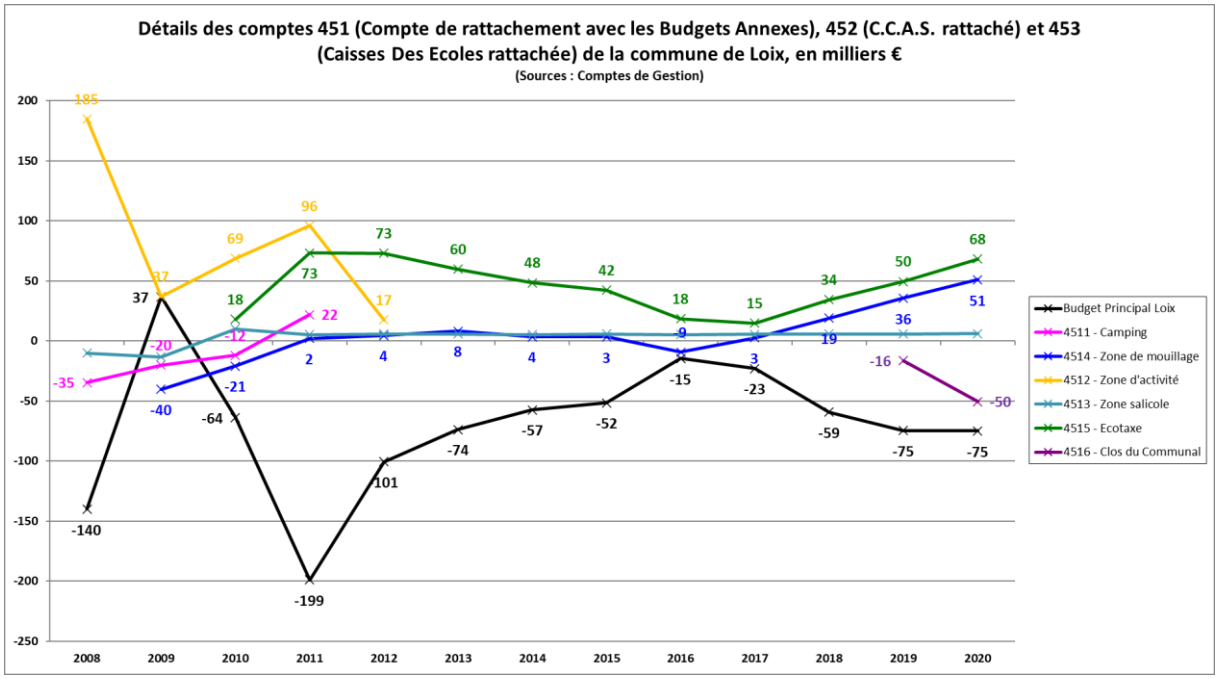

Comme le montre ce graphique :

- le Budget Principal de la commune de Loix est globalement débiteur, sauf en 2009, vis-à-vis de ses Budgets Annexes,
- la tendance générale à la régularisation de la situation, observée entre 2012 et 2016, tendrait à s'inverser depuis 2017.

Le solde des comptes financiers du Budget Principal de la commune de Loix, évoqué au chapitre précédent, étant parfois inférieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes (2008 et 2015), il semble que l'équipe municipale en place « jonglait habilement », par le passé, avec ses différentes trésoreries.
Depuis 2017, la situation est en très nette amélioration, même si 2020 marque une dégradation de cet indicateur.

Aux Portes-en-Ré, le 22 juillet 2021.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré.
Le Président.

ANNEXE A LA RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOIX DE 2009 A 2020 ET PRÉVISIONS POUR 2021

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.
Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.
Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.
Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org.

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.
Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».
Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.
Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.
Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur…). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.
Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.
Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.
Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?
Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement…
Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.
Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement consolidées

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune, notamment les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions, les revenus des immeubles...
En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité…).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées correspondent aux recettes réelles de fonctionnement du Budget Principal de la commune auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des Budgets Annexes, c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.
En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.
Les charges de personnel en constituent le poste le plus important.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.
Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).
Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.
Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Ile de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la population définie par la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières : cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires) ; cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels…), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrons alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

L'Association des Contribuables du Nord de l'Ile de Ré tient à féliciter l'équipe municipale pour son implication dans la transparence financière de la commune de Loix.
En effet, tous les documents budgétaires, de 2018 et 2021, sont disponibles, à la date de la présente, sur le site Internet de la commune : https://loix.fr/fr/rb/45242/budget-1, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter en libre accès ces informations financières de base.
Il serait souhaitable que les autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, à l'exception de la commune d'Ars-en-Ré qui le fait déjà, s'inspirent de cette excellente pratique.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LOIX

La commune de Loix suit et gère actuellement quatre budgets différents :
- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe de la « Zone de Mouillages du Grouin »,
- le Budget Annexe de la « Zone salicole »,
- le Budget Annexe du « Clos du Communal ».

De plus :
- jusqu'en 2011, elle gérait le Budget Annexe du « Camping Municipal Les Ilates »,
- et jusqu'en 2012, elle gérait le Budget Annexe de sa « Zone d'Activités ».

XII.1 Généralités

Pour l'année N :
- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

Le Conseil Municipal de la commune de Loix vote, dès la fin de l'année N-1, ses Budgets Primitifs de l'année N. Il vote ensuite, au cours de l'année N, un certain nombre de Décisions Modificatives permettant d'ajuster les Budgets Primitifs initiaux. Le Conseil d'Administration de votre association considère que c'est une bonne pratique, qui devrait être généralisée, signant une bonne connaissance de l'économie générale de la commune et une bonne adaptabilité à son évolution en cours d'année.
Par ailleurs, dans cette étude, ce sont les Budgets Primitifs initiaux corrigés des Décisions Modificatives n°1 votés en Mars 2021 (affectant notamment les résultats de l'année 2020) qui sont exploités.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

XII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de Loix.

Pour mémoire en 2020, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles : la quote-part annuelle versée à la commune par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Ile de Ré (62,2 k€),
  - en dépenses réelles : une série de charges autorisées par la législation pour l'entretien de terrains, le paiement de charges de personnel… (47,2 k€),
- dans la Section d'Investissement :
  - en recettes réelles : néant,
  - en dépenses réelles : néant.

En 2020, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est bénéficiaire de 18,7 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :
- assure une analyse sur le plan formel de ce budget,

- dont les éléments ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés par ses soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.4 Budget Annexe « Zone de Mouillages du Grouin »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion d'une zone de mouillages pour bateaux, située dans le secteur du Grouin.

Pour mémoire en 2020, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles : des prestations de services (28,7 k€),
  - en dépenses réelles : une série de charges pour le paiement de charges de personnel, de redevances… (11,6 k€),
- dans la Section d'Investissement :
  - en recettes réelles : néant,
  - en dépenses réelles : néant.

Ce Budget Annexe a généré en 2020 un résultat, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, bénéficiaire de 6,1 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments sont repris dans cette étude et consolidés par ses soins avec les éléments du Budget Général de la commune.

XII.5 Budget Annexe « Zone Salicole »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion d'une zone d'activité salicole, située sur le territoire de la commune de Loix.

Pour mémoire en 2020, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles : 0,3 k€ de revenus d'immeubles,
  - en dépenses réelles : néant,
- dans la Section d'Investissement :
  - en recettes réelles : 0,6 k€ de réserves capitalisées de l'exercice précédent,
  - en dépenses réelles : néant.

Ce Budget Annexe a généré en 2020 un résultat, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, bénéficiaire de 0,8 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments sont repris dans cette étude et consolidés par ses soins avec les éléments du Budget Général de la commune.

XII.6 Budget Annexe du « Clos du Communal »

Lors du Conseil Municipal du 7 février 2019, la décision d'acheter un terrain bâti situé 18, rue du Communal à Loix a été votée. Selon les termes du procès-verbal de ce Conseil Municipal « *sa situation Rue du Communal, face au marché et à la place du marché est stratégique pour la commune et peut constituer une opportunité à court, moyen et long terme pour des projets publics qu'il s'agisse de stationnement, de circulation, de liaison douce, de logement… »*. Le prix de 770 k€ a été financé par un prêt bancaire de 750 k€.

Un Budget Annexe a donc été ouvert en 2019 pour suivre l'économie de cet investissement.

Pour mémoire en 2020, on y retrouve :
- dans la Section de Fonctionnement :
  - en recettes réelles : 16,1 k€ de prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le Budget Principal,
  - en dépenses réelles : 13,9 k€ de charges à caractère général (autres matières et fournitures, taxe foncière…),
- dans la Section d'Investissement :
  - en recettes réelles : néant,
  - en dépenses réelles : 25,6 k€ d'immobilisations en cours.

En 2020, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 2,2 k€.

Il n'y a pas encore d'endettement à la fin de 2020 (820 k€ d'emprunt ont été inscrits au Budget Primitif 2021).

Ce Budget Annexe est consolidé par nos soins, à partir de 2019, dans cette étude avec les données du Budget Général de la commune.

XII.7 Budget Annexe du « Camping Municipal Les Ilates »

C'était le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de Loix, permettant, jusqu'en 2011, le suivi de la gestion de son camping municipal « Les Ilates ».

Ce Budget Annexe est consolidé par nos soins, jusqu'en 2011, dans cette étude avec les données du Budget Général de la commune.

XII.8 Budget Annexe de la « Zone d'Activités »

C'était le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de Loix, permettant, jusqu'en 2012, le suivi de la gestion de sa Zone d'Activités.

Ce Budget Annexe est consolidé par nos soins, jusqu'en 2012, dans cette étude avec les données du Budget Général de la commune.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2021 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2019 ET 2020

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	294 720,31	323 405,39	10%
Charges de personnel, frais assimilés	518 712,33	550 724,26	6%
Atténuations de produits	28 149,19	29 856,21	6%
Autres charges de gestion courante	138 777,19	149 444,01	8%
Total des dépenses de gestion courante	980 359,02	1 053 429,87	7%
Charges financières	55 612,86	53 436,45	-4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 035 971,88**	**1 106 866,32**	**7%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	12 115,20	8 711,39	-28%
Produits services, domaine et ventes diverses	331 817,76	319 832,57	-4%
Impôts et taxes	1 057 042,81	972 778,62	-8%
Dotations et participations	112 342,53	122 565,97	9%
Autres produits de gestion courante	194 167,85	183 275,96	-6%
Total des recettes de gestion courante	1 707 486,15	1 607 164,51	-6%
Produits financiers	15,55	15,55	0%
Produits exceptionnels	55,86	6,11	-89%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 707 557,56**	**1 607 186,17**	**-6%**

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	1 142 677,59	790 036,75	-31%
Total des dépenses d'équipement	1 142 677,59	790 036,75	-31%
Emprunts et dettes assimilées	232 582,11	235 993,85	1%
Dépôts et cautionnements reçus	418,78	991,00	137%
Autres immobilisations financières		1 500,00	-
Total des dépenses financières	233 000,89	238 484,85	2%
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 375 678,48**	**1 028 521,60**	**-25%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000,00		-100%
Total des recettes d'équipement	750 000,00	0,00	-100%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	136 159,86	119 152,61	-12%
Excédents de fonctionnement capitalisés	556 246,43	516 077,41	-7%
Dépôts et cautionnements reçus	1 486,19	436,59	-71%
Total des recettes financières	693 892,48	635 666,61	-8%
Total des recettes réelles d'investissement	**1 443 892,48**	**635 666,61**	**-56%**

XIII.1.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 :
(CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 :
(BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	362 733,78	323 405,39	-11%	289 642,95	-10%
Charges de personnel, frais assimilés	550 920,97	550 724,26	0%	560 271,00	2%
Atténuations de produits	30 026,00	29 856,21	-1%	31 200,00	5%
Autres charges de gestion courante	208 839,79	149 444,01	-28%	299 102,63	100%
Total des dépenses de gestion courante	1 152 520,54	1 053 429,87	-9%	1 180 216,58	12%
Charges financières	53 494,00	53 436,45	0%	45 860,00	-14%
Charges exceptionnelles	2 000,00		-100%	2 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**1 208 014,54**	**1 106 866,32**	**-8%**	**1 228 076,58**	**11%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	8 711,76	8 711,39	0%	352,00	-96%
Produits services, domaine et ventes diverses	318 993,67	319 832,57	0%	325 000,00	2%
Impôts et taxes	970 111,16	972 778,62	0%	967 045,00	-1%
Dotations et participations	121 099,97	122 565,97	1%	80 500,00	-34%
Autres produits de gestion courante	189 717,08	183 275,96	-3%	200 441,00	9%
Total des recettes de gestion courante	1 608 633,64	1 607 164,51	0%	1 573 338,00	-2%
Produits financiers	15,55	15,55	0%		-100%
Produits exceptionnels	6,11	6,11	0%		-100%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**1 608 655,30**	**1 607 186,17**	**0%**	**1 573 338,00**	**-2%**

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	859 015,53	790 036,75		-8%	488 225,00	-38%
Total des dépenses d'équipement	859 015,53	790 036,75	0,00	-8%	488 225,00	-38%
Emprunts et dettes assimilées	235 995,00	235 993,85		0%	201 220,00	-15%
Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	991,00		-1%		-100%
Autres immobilisations financières	1 500,00	1 500,00		0%		-100%
Total des dépenses financières	238 495,00	238 484,85	0,00	0%	201 220,00	-16%
Total des dépenses réelles d'investissement	**1 097 510,53**	**1 028 521,60**	**0,00**	**-6%**	**689 445,00**	**-33%**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	118 133,64	119 152,61		1%	172 000,00	44%
Excédents de fonctionnement capitalisés	516 077,41	516 077,41		0%	916 117,50	78%
Dépôts et cautionnements reçus	440,00	436,59		-1%	1 000,00	129%
Autres immobilisations financières				-	1 500,00	-
Total des recettes financières	634 651,05	635 666,61	0,00	0%	1 090 617,50	72%
Total des recettes réelles d'investissement	**634 651,05**	**635 666,61**	**0,00**	**0%**	**1 090 617,50**	**72%**

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.2.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	5 575,27	2 534,57	-55%
Charges de personnel, frais assimilés	41 569,61	41 004,39	-1%
Autres charges de gestion courante	12,21	12,96	6%
Total des dépenses de gestion courante	47 157,09	43 551,92	-8%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**47 157,09**	**43 551,92**	**-8%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Impôts et taxes	62 244,00	62 244,00	0%
Autres produits de gestion courante	1,29	3,96	207%
Total des recettes de gestion courante	62 245,29	62 247,96	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**62 245,29**	**62 247,96**	**0%**

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Néant.

XIII.2.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 :
(CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 :
(BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.2.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	31 554,00	2 534,57	-92%	14 892,87	488%
Charges de personnel, frais assimilés	54 185,00	41 004,39	-24%	49 190,00	20%
Autres charges de gestion courante	1 515,00	12,96	-99%	1 000,00	7616%
Total des dépenses de gestion courante	87 254,00	43 551,92	-50%	65 082,87	49%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**87 254,00**	**43 551,92**	**-50%**	**65 082,87**	**49%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	62 244,00	62 244,00	0%	62 244,00	0%
Autres produits de gestion courante	10,00	3,96	-60%		-100%
Total des recettes de gestion courante	62 254,00	62 247,96	0%	62 244,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**62 254,00**	**62 247,96**	**0%**	**62 244,00**	**0%**

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	24 526,56			-100%	65 385,73	-
Total des dépenses d'équipement	24 526,56	0,00	0,00	-100%	65 385,73	-
Total des dépenses réelles d'investissement	**24 526,56**	**0,00**	**0,00**	**-100%**	**65 385,73**	**-**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**

*RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Zone de Mouillages du Groin »

XIII.3.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.3.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général		519,18	-
Charges de personnel, frais assimilés	2 632,41	3 922,47	49%
Autres charges de gestion courante	8 960,80	8 980,00	0%
Total des dépenses de gestion courante	11 593,21	13 421,65	16%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**11 593,21**	**13 421,65**	**16%**
RECETTES D'EXPLOITATION			
Produits services, domaine et ventes diverses	28 261,00	28 651,00	1%
Total des recettes de gestion courante	28 261,00	28 651,00	1%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**28 261,00**	**28 651,00**	**1%**

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Néant.

XIII.3.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 :
(CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 :
(BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.3.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	16 323,00	519,18	-97%	22 168,05	4170%
Charges de personnel, frais assimilés	3 923,60	3 922,47	0%	4 000,00	2%
Autres charges de gestion courante	10 000,00	8 980,00	-10%	10 000,00	11%
Total des dépenses de gestion courante	30 246,60	13 421,65	-56%	36 168,05	169%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**30 246,60**	**13 421,65**	**-56%**	**36 168,05**	**169%**
RECETTES D'EXPLOITATION					
Produits services, domaine et ventes diverses	26 154,00	28 651,00	10%	26 000,00	-9%
Total des recettes de gestion courante	26 154,00	28 651,00	10%	26 000,00	-9%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**26 154,00**	**28 651,00**	**10%**	**26 000,00**	**-9%**

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	31 499,06			-100%	40 652,96	-
Total des dépenses d'équipement	31 499,06	0,00	0,00	-100%	40 652,96	-
Total des dépenses réelles d'investissement	**31 499,06**	**0,00**	**0,00**	**-100%**	**40 652,96**	**-**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**

*RAR : restes à réaliser

XIII.4 Budget Annexe « Zone Salicole »

XIII.4.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.4.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**0,00**	**0,00**	**-**
RECETTES D'EXPLOITATION			
Autres produits de gestion courante		252,00	-
Total des recettes de gestion courante	0,00	252,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	**0,00**	**252,00**	**-**

XIII.4.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**-**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Réserves	575,55	575,54	0%
Total des recettes d'équipement	575,55	575,54	0%
Total des recettes réelles d'investissement	**575,55**	**575,54**	**0%**

XIII.4.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 :
(CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 :
(BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.4.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	6 154,22		-100%	5 316,22	-
Autres charges de gestion courante				1 100,00	-
Total des dépenses de gestion courante	6 154,22	0,00	-100%	6 416,22	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**6 154,22**	**0,00**	**-100%**	**6 416,22**	**-**
RECETTES D'EXPLOITATION					
Autres produits de gestion courante	252,00	252,00	0%	252,00	0%
Total des recettes de gestion courante	252,00	252,00	0%	252,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**252,00**	**252,00**	**0%**	**252,00**	**0%**

XIII.4.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**0,00**	**-**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Réserves	575,54	575,54		0%	575,54	0%
Total des recettes financières	575,54	575,54	0,00	0%	575,54	0%
Total des recettes réelles d'investissement	**575,54**	**575,54**	**0,00**	**0%**	**575,54**	**0%**

* RAR : restes à réaliser.

XIII.5 Budget Annexe « Clos du Communal »

XIII.5.1 Résumés des Comptes Administratifs (CA) 2019 et 2020

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2019 et 2020 : (CA 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.5.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	0,20	13 921,15	6960475%
Autres charges de gestion courante	0,20		-100%
Total des dépenses de gestion courante	0,20	13 921,15	6960475%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**0,20**	**13 921,15**	**6960475%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Autres produits de gestion courante		16 141,20	-
Total des recettes de gestion courante	0,00	16 141,20	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	**0,00**	**16 141,20**	**-**

XIII.5.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2019	CA 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations en cours	16 141,00	25 631,48	-
Total des dépenses d'équipement	16 141,00	25 631,48	-
Total des dépenses réelles d'investissement	**16 141,00**	**25 631,48**	**-**
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**-**

XIII.5.2 Résumés du Budget Primitif (BP) 2021 et du Compte Administratif (CA) 2020

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2020 :
(CA 2020 – BP 2020) / BP 2020.
Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2021 et les réalisations de 2020 :
(BP 2021 – CA 2020) / CA 2020.

XIII.5.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2020	CA 2020	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	18 211,80	13 921,15	-24%	28 000,00	101%
Autres charges de gestion courante	1 000,00		-100%		-
Total des dépenses de gestion courante	19 211,80	13 921,15	-28%	28 000,00	101%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**19 211,80**	**13 921,15**	**-28%**	**28 000,00**	**101%**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Autres produits de gestion courante	69 212,00	16 141,20	-77%	130 388,63	708%
Total des recettes de gestion courante	69 212,00	16 141,20	-77%	130 388,63	708%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**69 212,00**	**16 141,20**	**-77%**	**130 388,63**	**708%**

XIII.5.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2020	CA 2020	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2021	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations en cours				-	862 836,00	-
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	-	862 836,00	-
Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**862 836,00**	**-**
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				-	800 000,00	-
Excédents de fonctionnement capitalisés				-	2 219,85	-
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	-	802 219,85	-
Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-**	**802 219,85**	**-**

* RAR : restes à réaliser.